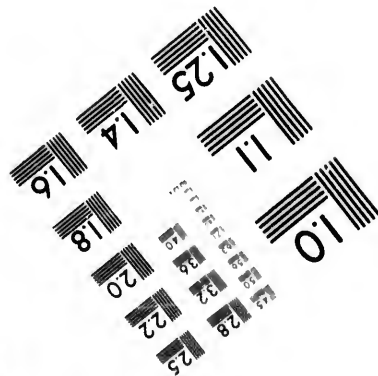
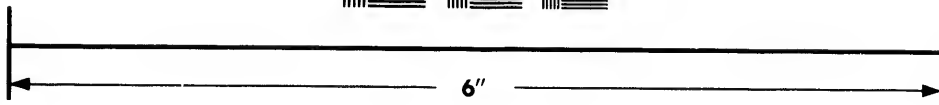
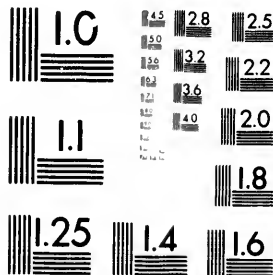


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.5  
1.8  
2.0  
2.2  
2.5  
2.8  
3.2  
3.6  
4.0

10

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions**

**Institut canadien de microreproductions historiques**

**1980**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata  
slips, tissues, etc., have been refilmed to  
ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement  
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,  
etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
				✓							

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

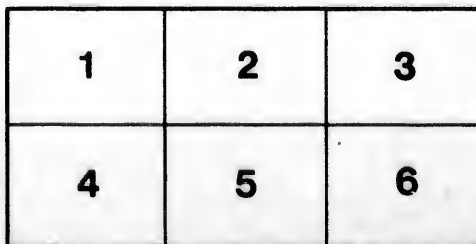
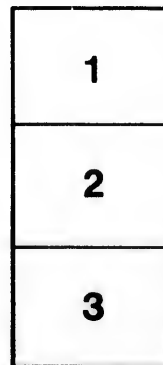
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ils  
du  
diffier  
ne  
age

rata  
,

elure,  
à



T

COMPTÉ RENDU

— DE LA —

**Septieme Convention**

— DES —

**Canadiens-Francais Catholiques**

— DE —

*L'Etat de New-York*

— ET DE LA —

**Troisieme Convention Generale**

— DES —

**Canadiens-Francais des Etats-Unis**

Tenues à Albany le 4, le 5 et le 6 Août, 1884

— ET DE LA —

**HUITIEME CONVENTION**

**DES CANADIENS-FRANCAIS CATHOLIQUES**

— DE —

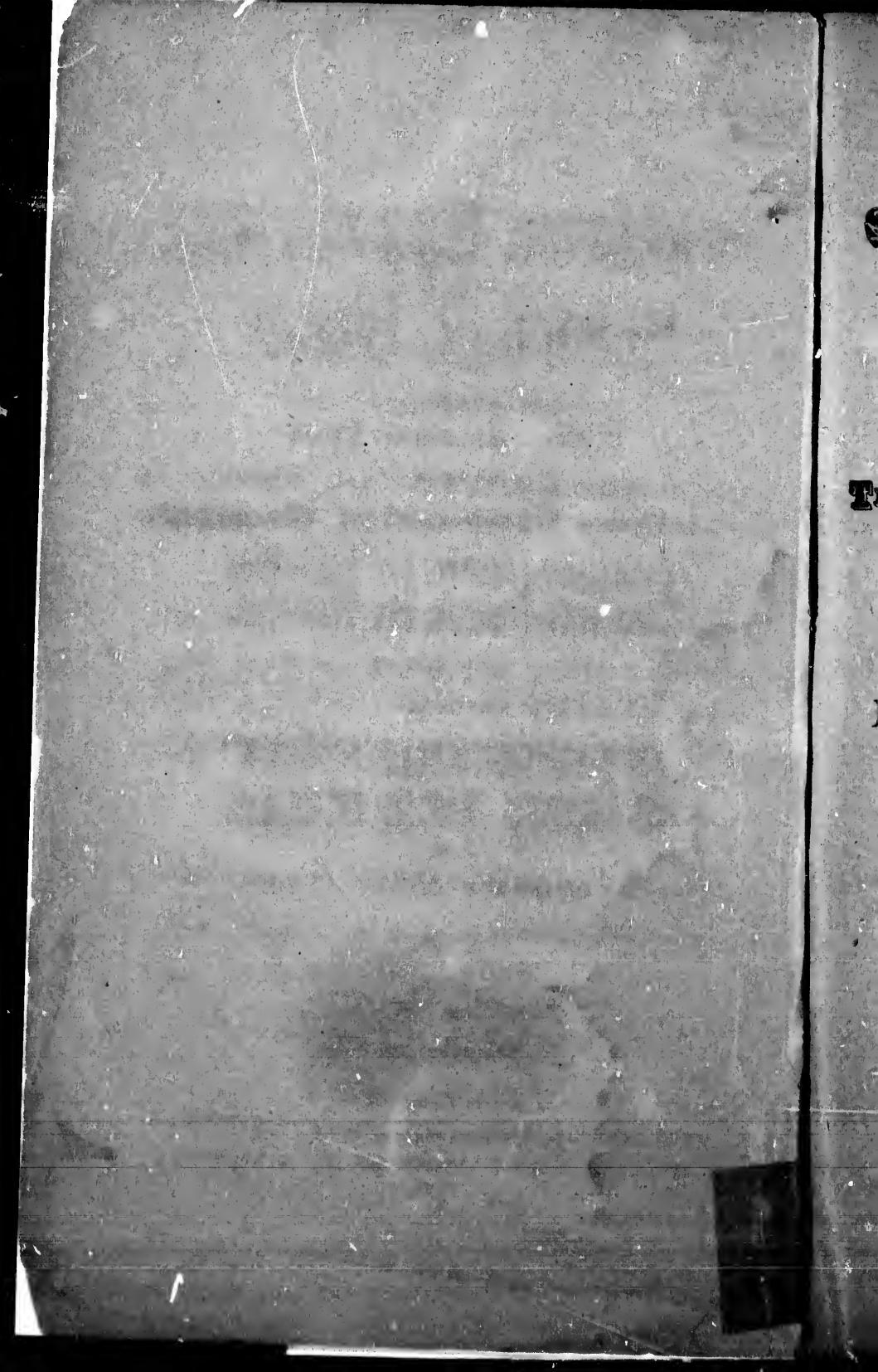
*L'Etat de New-York*

Tenue à Rochester le 17 et le 18 Août, 1885,



PLATTSBURGH, N. Y.  
ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DU NATIONAL

1885.



COMPTE RENDU

- DE LA -

**Septieme Convention**

- DES -

**Canadiens-Français Catholiques**

- DE -

*L'Etat de New-York*

- ET DE LA -

**Troisieme Convention Generale**

- DES -

**Canadiens-Français des Etats-Unis**

Tenues à Albany le 4, le 5 et le 6 Août, 1884

- ET DE LA -

**HUITIEME CONVENTION**

**DES CANADIENS-FRANCAIS CATHOLIQUES**

- DE -

*L'Etat de New-York*

Tenue à Rochester le 17 et le 18 Août, 1885.



PLATTSBURGH, N. Y.

**ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DU NATIONAL**

1885.

E.184

F85

C63

1884

SEP

CA

Plusi  
té d'o  
blia l

ompat

A la C  
septiè  
n la p  
Canadie  
Depui  
générale  
10. La  
convent  
20. La  
ête pop  
En ap  
ecteme  
ience r  
orde la  
pporter  
e chaq  
sociat  
Convent  
rtotes.  
Cotte C



# SEPTIEME CONVENTION NATIONALE

— DES —

## CANADIENS-FRANCAIS DE L'ETAT DE NEW-YORK

TENUE A

ALBANY, N. Y.

**Les 4 et 5 Aout 1885.**

Plusieurs semaines avant la date de cette Convention, le Comité d'organisation, nommé l'année précédente à Plattsburgh, a publié la proclamation suivante :

*Compatriotes,*

A la Convention de Plattsburgh, l'été dernier, il a été décidé que la septième Convention aurait lieu à Albany, et qu'elle coïnciderait, en la précédant immédiatement, avec la Convention générale des Canadiens-Français des Etats-Unis.

Depuis, en vertu d'une entente avec le Comité de la Convention générale, il a été arrêté, que :

1o. La Convention d'Etat aurait ses assises le 4 et le 5 août, et la Convention générale le 5 et le 6 du même mois ;

2o. Les travaux des deux Conventions seront couronnés par une fête populaire, le jeudi, 7 août.

En appelant les Canadiens-Français des Etats-Unis, à s'occuper directement de leurs intérêts, les Conventions leur donnent la conscience réfléchie de leurs besoins. C'est pourquoi le Clergé leur accorde la plus sérieuse attention, pendant que les laïques éclairés leur apportent un concours aussi intelligent que dévoué. C'est le devoir de chaque paroisse, de chaque centre, de chaque groupe, de chaque association, de chaque société de se faire représenter à la prochaine Convention d'Albany par des hommes dévoués, des Canadiens patriotes, des catholiques fermement attachés et soumis à l'Eglise. Cette Convention aura une importance non vulgaire ; elle examinera



le projet, actuellement en élaboration, des *constitutions de conventions d'Etat*, et après l'avoir, si besoin est, amendé, elle l'adoptera pour qu'il soit la règle sûre de leur action.

Puis, elle étudiera la grave question suivante; "Quels sont les moyens et les forces capables d'assurer aux Canadiens-français établis aux Etats-Unis la vitalité domestique, sociale et religieuse."

Enfin, s'il lui reste du temps, elle discutera les questions que les délégués voudront bien lui soumettre.

On le sait, les congrégations ou paroisses, les sociétés religieuses nationales, bienfaisantes, secourables, les cercles, les clubs, les associations sociales quelconques, appartenant à la nationalité canadienne française et à l'Eglise catholique romaine, et n'ayant aucune relation, ni aucun rapport, avec les sociétés secrètes, ont le droit d'être représentés à la Convention par trois délégués. Chaque délégué doit avoir une lettre de délégation et la faire inscrire, sitôt qu'arrivé, au bureau d'inscription.

Les membres du Clergé n'ont pas besoin d'une délégation spéciale. Leur caractère sacerdotal et leur mission apostolique sont de leur nature plus que suffisants à leur part d'action dans toute assemblée. Ils discutent et se résolvent les questions qui intéressent les nations et les peuples.

Les délégués devront fournir sur leurs localités respectives des renseignements les plus précis et les plus complets. On le comprend, ces informations précieuses, jointes à celles que l'on a recueillies pendant les précédentes Conventions, deviendront, par la voie de la presse, des moyens puissants et sûrs de servir à protéger nos intérêts nationaux en ce pays.

Canadiens-Français de l'état de New-York, vous, en particulier vous, compatriotes de l'Ouest de l'Etat, qui, jusqu'à cette heure, n'avez pris à nos Conventions la part que vous deviez, mettez-vous énergiquement à l'œuvre, entendez-vous, organisez-vous, choisissez vos délégués parmi vos concitoyens les plus dévoués et les plus éclairés. Vous servirez ainsi, et dans une belle mesure, ce que nous devons avoir pardessus tout à cœur de servir : nos intérêts domestiques et religieux.

Les délégués sont priés d'apporter les rapports concernant les diverses organisations canadiennes-françaises de leurs localités.

J. B. SENEY, Président.

A. F. ROULEAU, 1er Vice-Président.

D. PAQUET, 2ème Vice-Président.

ED. A. AUBIN, 3ème Vice-Président.

DR. J. L. ARCHAMBAULT, Secrétaire.

J. L. MANNY, Assistant-Secrétaire.

N. B. Toute communication devra être adressée au Président, Comité Exécutif, J. B. Seney, 94 Schuyler street, corner of Pearl street, Albany, N. Y.



# LUNDI, 4 AOÛT.

---

à huit heures a. m., une messe, pour obtenir les bénédictions du ciel sur nos délibérations, est dite dans l'église canadienne de l'Assomption de la Sainte Vierge (109 rue Hamilton). A cette messe assistent la société Saint Jean-Baptiste et ceux des délégués qui ont pu arriver à temps.

## MINUTES DES DELIBERATIONS.

---

### Premiere Seance.

à huit heures et quinze minutes (a. m.), les délégués réunis dans la Salle de Géologie, sont appelés à l'ordre par M. J. B. Seney, président du Comité d'organisation de la présente Conférence.

Après l'invitation de M. le président, M. l'abbé Joseph Charette fait la prière d'ouverture, qu'il fait suivre de l'invocation à Saint Jean-Baptiste, patron des Canadiens.

M. le président souhaite la bienvenue à la délégation des pleins de courtoisie et d'à propos.

M. le président prie les délégués de passer leurs lettres de mandat au bureau du secrétariat. Les membres du comité d'organisation et les membres du Clergé s'inscrivent nominativement, puis les différentes délégations viennent déposer leurs lettres de créance pour vérification.

M. l'abbé Tétraut, curé de Saint Jean-Baptiste de Newmarket, fait la prière et la séance est ajournée.

### Deuxieme Seance.

à 30 p. m. l'assemblée est appelée à l'ordre par M. le président J. B. Seney. La prière est dite par M. l'abbé L. Lefebvre de l'église du Sacré-Cœur de West Troy. Les nouveaux délégués vont s'inscrire au bureau du secrétariat.

M. le président demande aux délégués d'occuper les bancs de devant de la salle, afin d'établir une ligne de démarcation entre les délégués et les spectateurs.

M. le président prie M. le secrétaire de donner lecture des lettres des délégués inscrits, afin de vérifier publiquement les délégués.

Pour ce travail de vérification, un délégué, M. Onésime



Michaud, interpelle le président et lui demande si l'on peut voter par "proxil", c'est-à-dire, comme l'explique le président en représentant un centre où l'on ne réside point ou une société dont on ne fait point partie. A cette interpellation, M. le président répond par la décision suivante: Tout Canadien peut représenter une Congrégation ou Société dans l'Etat, quelque même il ne résiderait pas dans l'endroit même, pourvu qu'il soit résidant de l'Etat de New-York. Cette décision n'étant point contredite, règle l'incident.

Plus tard, au cours de cette même vérification, M. James Felix, s'objecte à l'acceptation de M. Charles Robert et autres délégués du "Club de Naturalisation" de Troy, sous prétexte que ces Messieurs ne sont délégués qu'à la Convention générale, dont les assises ne commenceront que demain. M. J. L. Manny, assistant-secrétaire, sur l'ordre du président, donne l'assemblée connaissance des lettres de créance de ces Messieurs: et il est prouvé qu'elles sont en double et servent à accréditer ces Messieurs auprès des deux Conventions. M. le président déclare alors ces Messieurs dûment élus et fait la remarque qu'ils ne le seraient point si leur organisation n'était faite que de date récente, dans le seul but d'envoyer des délégués.

Pendant l'appel, les délégués, en répondant à leurs noms, se rendent au bureau de la présidence pour y recevoir leurs insignes.

La liste d'appel terminée et acceptée sans autres objections, M. le président proclame la validité des délégations.

Demande est ici faite par M. le président au secrétaire, s'il est prêt à faire le rapport des travaux du comité d'organisation.

M. J. L. Manny, assistant-secrétaire, s'objecte, et le rapport sur le désir de l'assemblée est renvoyé après la formation d'un futur bureau de présidence et de direction.

Alors, M. le président suggère qu'à son sens, l'élection des officiers devrait se faire par l'appel nominal, d'après les coutumes parlementaires, mais que ce procédé étant très long, il vaudrait mieux procéder par assis et levés. Comme ceci n'est qu'une suggestion, M. C. M. Nudeau propose, secondé par M. Uric Charbonneau, que la votation se fasse par scrutin secret.

A cette proposition, motion d'amendement est faite par le Dr J. L. Archambault, secondé par M. Hercule Caron, que la votation ait lieu par division de droite et de gauche. Après divers débats entre plusieurs délégués, l'amendement est mis aux voix et adopté par 56 contre 45.

On procède alors sur motion de M. Onésime Michaud, secondé par M. J. B. Gervais, à l'élection du président.

Il est proposé par M. le Dr J. L. Archambault, secondé par

J.  
pusse  
M. J.  
es fla  
posi  
nabl  
es,  
fave  
Auc  
ent d  
M. l  
résid  
M. l  
eurs  
it un  
entio  
Cett  
Mot  
ar M  
er vic  
pute  
M. l  
la ch  
he P  
M. l  
propos  
ice-p  
M.  
ose q  
Sondy  
J. Pe  
M.  
et dé  
M.  
ue M  
emar  
onsi  
burea  
Il  
Charl  
aire  
qu'un  
droit  
otes  
Dr  
rés  
ue

J. B. Normandeau et M. J. Benoit, que M. le Dr Zotique Rousseau soit élu président de cette Septième Convention.  
M. J. L. Manny, après quelques remarques préliminaires et flatteuses pour le candidat qu'il a l'intention de proposer en position, demande à M. Authier de présenter en termes convenables la candidature de M. P. G. Falardeau, avocat de Coles, M. Authier seconde la proposition de M. J. L. Manny en faveur de M. Falardeau.

Aucun autre candidat n'étant mis sur les rangs, M. le président demande la votation.

M. le Dr Zotique Rousseau est élu par 58 votes contre 42, président de cette convention.

M. P. G. Falardeau, secondé par M. Ohs Bissonnette et plusieurs autres proposent alors que M. le Dr Zotique Rousseau soit unanimement proclamé président de cette Septième Convention.

Cette proposition est convertie d'applaudissements.

Motion est faite par M. le Dr Zotique Rousseau, secondé par M. le Dr G. U. Peltier, que M. P. G. Falardeau soit élu vice-président à l'unanimité. M. P. G. Falardeau décline toute nomination et motive son refus à la vice-présidence.

M. Etienne Lebel de New-York est alors élu unanimement la charge de 1er vice-président, sur proposition de M. Adolphe Picard, secondé par M. Adolphe Lemay.

M. le Dr J. L. Archambault, secondé par M. David Paquet, propose que M. Joseph Lemieux de Rochester soit élu 2ème vice-président, et cette proposition est votée à l'unanimité.

M. le Dr Rousseau secondé par M. le Dr G. U. Peltier, propose que M. J. O. D. de Bondy, soit élu secrétaire. M. de Bondy décline la nomination. Il est proposé par M. le Dr G. U. Peltier, secondé par M. Alfred Pinsonnault, que M. le Dr

Mallet de West Troy soit élu secrétaire; M. le Dr O. Mallet décline à son tour.

M. J. L. Manny, secondé par M. P. G. Falardeau, propose que M. le Dr Archambault soit élu secrétaire. Celui-ci fait la remarque que, comme membre du comité d'organisation, il considère ne pouvoir accepter aucune charge dans le présent bureau.

Il est proposé par M. Onésime Michaud, secondé par M. Charles Robert, que M. J. L. Manny soit choisi comme secrétaire; M. Manny refuse la charge et motive son refus, alléguant qu'une trentaine de délégués, à sa connaissance, n'ont pas roit de siéger, à cette convention, et que conséquemment leurs votes ne peuvent pas être légitimes. Il est remarqué par M. le Dr Archambault que cet avancé constitue une accusation très grave mais que cette question est hors d'ordre, par le fait que semblable objection n'a pas été présentée au temps voulu.

c'est-à-dire lors de la vérification des délégations, qui ont toutes été acceptées comme valides ; et que conséquemment l'assemblée doit passer outre.

Cédant à de nouvelles instances, M. J. O. D. de Bondy est alors élu secrétaire, sur proposition du Dr G. U. Peltier, secondé par M. Joseph Benoit.

Il est proposé par M. le Dr J. L. Archambault, secondé par M. H. Goyette, que M. O. Mallet soit élu à l'unanimité 1er assistant-secrétaire. (Adopté.)

Il est ensuite proposé par M. John Benoit, secondé par M. J. Félix, que M. l'avocat P. Félix Poutré soit élu 2nd assistant-secrétaire. (Adopté à l'unanimité.)

Les nouveaux officiers sont alors installés par un comité nommé par le président sortant de charge, et composé de MM. Anthime Larose et Joseph Favreau.

M. le Dr Zotique Rousseau remercie l'assemblée de l'honneur qu'on lui fait de l'élire président, et s'exprime en ces termes :

*Messieurs les Délégués,*

“ Je ne saurais trop vous remercier de l'honneur que vous me faites en m'appelant à présider aux assises de la Septième Convention des Canadiens-Français catholiques de l'Etat de New-York. Je compterai sur votre bienveillant concours pour m'aider à accomplir les importants devoirs que la position m'impose.

“ Que tous nos débats soient caractérisés par cette bonne entente, cet esprit de corps si nécessaires à l'exécution de ce mouvement organisé en vue de promouvoir les grands intérêts nationaux et religieux que nous allons passer en revue.

“ La Convention de Plattsburgh a déjà porté des fruits dont nous avons raison d'être fiers, et vous allez être appelés à décider si nous devons continuer dans la bonne voie qu'elle nous a indiquée.

“ Si nous accomplissons l'œuvre déjà si bien commencée, la Septième Convention aura, je ne crains pas de l'affirmer, une importance plus grande encore que toutes celles qui l'ont précédée. En effet, l'an dernier, à Plattsburgh, un comité a été institué pour élaborer une *Constitution et des Règlements* pour nos Conventions.

“ L'intelligence, le patriotisme, la science éclairée des membres de ce Comité nous sont une garantie qu'ils vont nous rapporter un travail digne de votre sage considération. J'ose espérer que ces *Constitutions et Règlements*, qui feront de nos réunions des Conventions sérieuses et véritablement canadiennes et catholiques mériteront votre approbation.

“ La proclamation nous dit que nous nous occuperons ensuite de la grave question suivante :

“ Quels sont les meilleurs moyens et les forces capables d'assurer aux Canadiens-Français, établis aux Etats-Unis, la vitalité domestique, sociale et religieuse ? ” Je crois devoir vous assurer, Messieurs les Délégués, que, dans le traitement de cette question, des travaux d'une haute valeur vous seront présentés ; et je pousserai l'indiscrétion jusqu'à vous dire que des orateurs distingués, des écrivains de mérite, comme M. l'abbé Chagnon de Champlain et M. l'abbé Charette de Troy nous ménagent des surprises dignes de votre patriotisme.”

M. le président ayant terminé ces remarques, sur motion de M. Téléphore Chagnon secondé par M. P. B. Desrochers, des remerciements sont votés à MM. les membres du Comité d'organisation. (Adopté.)

M. le président nomme alors un comité de l'ordre du jour composé comme suit : MM. J. B. Seney, A. F. Rouleau et Rév. L. Leduc.

En attendant le rapport de ce comité, M. le président invite M. le secrétaire du Comité d'organisation à donner connaissance de ses travaux.

A ce moment est reçu un télégramme de l'honorable sénateur F. X. Trudel, directeur du journal *l'Etendard*, annonçant que la ville de Montréal nous envoie une délégation, et que partie de cette délégation est déjà en route. (Chaleureux applaudissements.)

M. le secrétaire du Comité d'organisation, le Dr. J. L. Archambault, de Cohoes, fait, dans les termes suivants, la relation des travaux du Comité sorti de charge :

*M. le Président et Messieurs les Délégués,*

“ Le Comité, nommé à Plattsburgh, l'été dernier, à l'honneur de vous faire part de ses travaux.

“ Ce Comité s'est tout d'abord occupé de mettre en ordre et de conigner dans le livre des registres, les procédés et minutes et les rapports des délégués de la Convention de Plattsburgh et même une bonne partie d'un travail analogue ayant trait à la précédente Convention, tenue à Cohoes en 1882. Ce travail, qui réclamait une grande bonne volonté ( puisqu'il appartenait à nos prédécesseurs en office ), et un courage et une patience qui n'ont guère de précédent ( puisqu'il était fort long ), a été accompli, jusqu'à la dernière ligne, par M. le président, alors qu'il revenait d'office à son secrétaire. Mais M. le président l'a vaillamment entrepris pour dispenser son secrétaire d'une tâche qui lui aurait été, en raison de certaines circonstances, connue de M. le président, très onéreuse. Permettez-moi donc, Messieurs, à ce propos, de rendre hommage à qui l'hommage est dû,



et d'exprimer, devant vous tous, ma gratitude à M. le président de ses bons services ; car, je le répète, et ceux qui s'amuseront dans l'avenir à feuilleter ce gros et précieux volume de nos *annales* pourront le constater, cette tâche longue, ardue et patiente, demandait un rare dévouement et un désintéressement plus rare encore.

“ Maintenant, Messieurs, dans le temps voulu, et tout étant en ordre dans nos archives, les membres du Comité d'organisation ont commencé à tenir des assemblées dans le but de s'entendre, de se concerter et d'arrêter une base d'opérations ; puis, dans les délais raisonnables, ils ont publié, par la voix de la presse canadienne de l'état de New-York, une *circulaire-proclamation* nous appelant tous à Albany à la date présente.

Comprenant toutefois la nécessité de donner à cette circulaire une publicité plus grande et plus générale que celle que nos journaux étaient en mesure de lui assurer, le comité prit le parti de faire tirer cette circulaire à un certain nombre d'exemplaires, à un millier—c'est le chiffre qui parût convenable—et il confia cette besogne aux éditeurs de la *Patrie Nouvelle* et du *National* ; puis il s'intéressa à ce que cette proclamation fut distribuée dans tous les centres de l'État reconnus comme renfermant un groupe quelconque de population canadienne. M. le président du comité, M. J. B. Senéy, fut l'agent actif de cette distribution.

Le premier objet du Comité, Messieurs, vous l'avez vu en prenant connaissance de la proclamation, a été de vous rappeler que, à nos assises de Plattsburgh, une commission avait été établie et avait reçu mission de préparer et d'élaborer un *projet de constitution* de nos Conventions. Votre comité, Messieurs, a entretenu avec cette commission des relations aussi suivies que les circonstances pouvaient le permettre. Ses relations ont permis à votre comité de se convaincre que la commission était à l'œuvre, qu'elle n'épargnait ni peines, ni labeurs, ni études, ni recherches—études surtout de notre situation aux États-Unis et recherches de nos véritables besoins,—et qu'à l'heure de l'appel elle ne manquerait pas de nous rapporter un travail qui serait digne et d'elle et de vous. Ce travail, ce *projet* vous sera bientôt soumis, Messieurs ; vous l'étudierez avec l'intérêt intense que comporte un si grave sujet ; et si, après avoir subi votre critique, il rencontre votre approbation, vous aurez acquis la certitude que, en l'adoptant, vous donnez un nouvel essor à nos Conventions, vous leur ouvrez les horizons d'une indiscutable utilité, en leur donnant un but absolument pratique et défini, ainsi que la portée véritable à laquelle elles doivent aspirer ; en un mot, vous leur permettez de placer enfin dans leur vraie manière les intérêts multiples, mais bien connus des Canadiens-Français en ce pays.

“ La seconde sollicitude de votre Comité, Messieurs, a été de vous demander encore, par sa *circulaire*, quelles étaient les *moyens et les forces capables d'assurer aux Canadiens-Français établis aux Etats Unis la vitalité domestique, sociale et religieuse*. Votre Comité s'est même borné à ne soumettre à votre attention, en dehors du projet de constitution, que ce second chef d'étude, désireux qu'il était de ne pas laisser se morceler sur un trop grand nombre de questions l'effort de votre bonne volonté, et convaincu, du reste, que les sujets nombreux qui, sous des titres différents, ont occupé le temps des précédentes Conventions, peuvent et doivent tous rentrer dans un cadre unique puisqu'ils n'ont qu'une seule et unique fin : *consarver notre identité nationale*, sur ce sol des Etats-Unis, où les dangers d'absorption et les manaces d'assimilation nous pressent de toutes parts.

“ Votre Comité cependant n'a pas voulu attendre aux présentes assises et commettre l'erreur de s'en rapporter exclusivement à l'initiative personnelle, au talent d'improvisation et au hasard de l'impromptu, pour donner à cette importante question, les développements qu'elle réclame, et aux débats qui devront s'en suivre une direction et des proportions dignes du sujet. Il lui a donc semblé que pour obtenir cette fin, une telle question devrait être d'avance mise à l'étude, préparée avec soin sous ses différents aspects, et enfin traitée à fond. Il s'est alors adressé simultanément à plusieurs de nos compatriotes éclairés, tant laïques que membres du Clergé, et les a sollicités d'accorder à cette bonne cause, le concours précieux de leurs lumières et d'un généreux travail. Plusieurs de ces Messieurs nous ont fait l'honneur d'une réponse favorable ; quelques-uns ont négligé de nous répondre ; un plus petit nombre ont décliné d'accepter cette responsabilité. Pour la bienveillante coopération des premiers, votre Comité, Messieurs, se trouve toutefois en mesure de vous annoncer que, à l'ordre du jour appelant cette question, cinq études savamment et soigneusement préparées vous seront soumises et captiveront, nous n'en doutons pas, toutes les faveurs de votre attention. Ces études, je le proclame immédiatement, nous les devons : la première, à M. l'abbé F. X. Chagnon, curé de Champlain, celui que nous nous sommes plu à appeler le *père de nos Conventions d'Etat* et les quatre autres à MM. le Dr Leprohon de Brooklyn, l'abbé J. C. Charette, curé des Canadiens de Troy, le Dr La Roche de Plattsburgh et le R<sup>év</sup>. Père Amyot des Oblats de M. I. de Plattsburgh. Et ces Messieurs voudront bien accepter de prendre la parole dans l'ordre ici indiqué. Cependant, votre Comité, Messieurs, il a entendu pas décourager le bon vouloir de personnes ; au contraire il espère que, ces discours tenus par plus d'un délégué, inspiré ou stimulé parqu'il viendra d'un

ndre, voudra bien nous communiquer le fruit de ses réflexions •  
à les résultats acquis de son expérience.

Le Comité d'organisation avait encore eu l'intention, Messieurs les délégués, de députer l'un de ses membres vers les différents centres canadiens afin de les convoquer et, si besoin en était, de les aider à s'organiser. Ce député aurait obtenu la promesse formelle, que dis-je ? la certitude que de toutes parts, nombreuses et irréprochables représentations viendraient honorer de leur présence nos assises, et que ces délégations auraient spécialement à cœur de fournir sur chacune de leurs locales des rapports détaillés, des statistiques précises, en d'autres termes les informations les plus complètes. Tenant compte du conseil que lui donnait, dans une lettre pleine d'excellentes suggestions, le patriotique curé de Champlain, le Comité désirait surtout porter son attention vers nos frères de l'Ouest qui, jusqu'à présent, se sont malheureusement abstenus de s'intéresser à nos Conventions autant qu'ils l'auraient pu ; on peut même se rappeler que la *Circular-proclamation* leur faisait un appel spécial. De fâcheuses circonstances sont venues entraver cet excellent projet, et le Comité s'est trouvé réduit à la nécessité de se concerter avec le Comité de la Convention générale d'envoyer vers tous les centres au lieu d'un délégué actif, plein de feu et d'enthousiasme, une *lettre d'invitation*, signée par le président, M. Seney, et le président de l'autre comité, F. X. Martineau. Des lettres particulières de la part de plusieurs membres du Comité, sont venues en aide à cette lettre imprimée ; ces lettres auxiliaires, adressées à plusieurs personnes notables ou à des Messieurs du Clergé des centres les plus considérables, expliquaient à ces différents compatriotes que l'organisation était maintenant laissée dans chaque endroit à l'initiative particulière et que, en conséquence de l'indifférence ou l'apathie qui pourrait en résulter, le Comité comptait sur eux pour remplir auprès de leurs populations l'office de zélateurs. Cet appel a été fait notamment à nos nationaux des villes de Racine, Oswego, Rochester et Buffalo ; et le Comité a le bonheur de constater que cet appel a été entendu et qu'il était d'un grand propos, puisque pour la première fois des délégations ont été promises et nous arrivent ou vont bientôt nous arriver de ces différents endroits, et vont, par conséquent, ajouter au nombre et comme qualité à l'importance de la députation générale, et tout à l'heure, sans doute, à l'activité et à l'importance des discussions.

Dans l'exécution de ses devoirs, le Comité a naturellement encouru dans des dépenses assez considérables, mais il a le plaisir de vous annoncer que ces dépenses seront couvertes par les recettes de la grande fête de jeudi ; ce sont les membres du Comité organisateur de cette fête qui ont bien vou-

lu s'en tenir responsables ; ce dont nous devons tous les louer.  
" Messieurs, avec ce compte-rendu de ces travaux, se termine la mission du comité d'organisation."

J. L. ARCHAMBAULT, Secrétaire

Ce rapport est accepté sans commentaires sur proposition de M. P. G. Falardeau, secondée par M. Napoléon Stebbins.

Ici M. P. G. Falardeau soulève une question de privilège pour établir qu'un grand nombre de délégués, au moins une trentaine, n'ont pas droit de siéger dans cette assemblée. Il est soutenu dans son opinion par M. J. L. Manny, M. Adolphe Picard et autres. Plusieurs délégués, entre autres, les Rév. Charette et Notebaert, MM. Archambault, Benoit et autres s'opposent à la considération de cette question, alléguant qu'elle a été close par l'acceptation, au temps voulu, des différentes délégations et est conséquemment hors d'ordre. M. le président décide que les dissidents doivent d'ailleurs formuler leur accusation par écrit, en donnant la liste des délégués dont ils contestent le droit de siéger à cette Convention. Sans tenir compte de la décision, M. P. G. Falardeau se lève de nouveau pour parler sur la même question, alors qu'il avait établi l'égard de M. Benoit, comme contraire aux usages parlementaires de parler deux fois sur la même question. M. le président le rappelle à l'ordre. M. P. G. Falardeau réclame que c'est une nouvelle question de privilège qu'il soulève, mais toutefois continue de parler sur le même sujet. Des cris de "à l'ordre! à l'ordre!" s'élèvent dans l'assemblée. En face de ces protestations, M. le président laisse à l'assemblée décider si M. P. G. Falardeau a le droit de continuer d'entretenir l'assemblée sur ce sujet des délégations. La question étant mise aux voix est décidée dans la négative par un vote de 42 contre 33.

Alors M. P. G. Falardeau va déposer son insigne de délégué aux pieds du président et quitte la salle, suivi de quelques amis.

Par là même l'incident est clos.

Le comité chargé d'élaborer un ordre du jour fait alors son rapport par son président, M. J. B. Seney. M. Seney soumet l'ordre du jour qui suit :

- 1o. Ouverture des séances par la prière.
- 2o. Appel des officiers et des délégués de cette Convention.
- 3o. Lecture et approbation des minutes de la séance précédente.
- 4o. Rapports des différents comités.
- 5o. Discussion des questions proposées par la proclamation.
- 6o. Relation des différents délégués à la Convention.
- 7o. Choix de la localité où devra se tenir la prochaine



vention.

80. Election des Officiers du Comité d'organisation de la prochaine Convention.

9. Ajournement.

Il est proposé par le Rév. M. J. Caarette, secondé par M. J. Benoit, que le rapport du comité de l'ordre du jour soit adopté tel que lu. (Adopté.)

M. le président déclare que conformément au quatrième paragraphe de l'ordre du jour, il est prêt à recevoir les rapports des comités.

Alors le Comité, nommé à la dernière Convention tenue à Plattsburgh pour représenter les Canadiens Français de l'Etat de New York à la célébration du cinquantième de la Société Saint Jean-Baptiste de Montréal, le 24 juin dernier, fait rapport par M. J. B. Seney qu'il a rempli la mission qu'on lui avait confiée.

La première question au programme est le rapport du Comité chargé d'élaborer un *Projet de Constitution et Règlements* pour les Conventions futures. Mais, vu l'importance du sujet et le fait qu'un grand nombre de délégués au nord de l'Etat ne sont pas encore arrivés, il est proposé par M. le Dr Archambault, secondé par M. David Paquet, que ce rapport soit renvoyé au premier ordre du jour de la prochaine séance. (Adopté.)

Ici le Rév. M. Villeneuve soulève une nouvelle question de privilège.

“ On a parlé, dit-il, de trente délégués qui n'ont pas le droit d'être ici. Quelqu'un m'affirme qu'on attribue ces trente délégués à Sandy Hill. Sandy Hill a dix-huit délégués à cette Convention; neuf sont de Sandy Hill même; les neuf autres sont de Cohoes, de Troy et de West Troy.”

M. le président Seney a formellement déclaré, ce matin, qu'une localité, une société, etc., a le droit de se faire représenter par des citoyens étrangers à cette localité, pourvu que ces citoyens résident dans l'état de New-York. Et cette décision de M. le président, d'ailleurs basée sur des précédents, n'a soulevé aucune protestation au sein de notre Convention.

“ De nos dix-huit délégués, trois représentent notre paroisse; trois une société dite Saint Joseph, qui a quinze mois d'existence; trois un cercle dramatique fondé en février 1883; trois la Congrégation de Saint Paul; trois la Congrégation de Saint Louis de Gonzague; ces deux congrégations ont été établies par moi en mars dernier; l'une compte 57 membres, l'autre en compte 42; enfin, trois autres représentent Fort Edward, mission desservie par moi et où l'on compte plus de trente familles canadiennes. Il est donc établi que Sandy Hill a droit à dix-huit délégués, et que ces dix-huit délégués, étant tous des Canadiens de l'état de New-York, ont un juste droit à leur mandat.”

Les remarques de M. l'abbé Alph. Villeneuve rencontrant l'approbation de l'assemblée, on passe alors au cinquième article de l'ordre du jour: "Discussion des questions proposées par la proclamation" et le Rév. M. Joseph Charette, recteur de l'Eglise Saint Jean-Baptiste de Troy, nous donne lecture d'un travail remarquable sous le rapport des pensées et du style, sur "les moyens et les forces capables d'assurer aux Canadiens-Français, établis aux Etats-Unis, la vitalité domestique, sociale et religieuse."

La voix du lecteur est souvent interrompue par les chaleureux applaudissements de l'auditoire. Comme il descend de la tribune et reçoit les vives félicitations d'un grand nombre de délégués, une proposition de M. Etienne Lebel, secondée par M. le Dr J. L. Archambault et votée à l'unanimité, requiert l'insertion de cette étude au livre des archives de nos Conventions. ( Voir à l'Appendice A. )

M. le Dr J. L. Archambault annonce avec regret que M. le Dr Leprohon, de Brooklyn et M. le Dr J. H. Larocque de Plattsburgh n'ont pu se rendre au dernier moment à l'invitation qui leur avait été faite d'adresser la parole sur la même question, et donne lecture des lettres de ces Messieurs faisant connaître les raisons de leur absence.

Sur proposition de M. Adolphe Picard, secondé par M. David Paquet, M. le président choisit dix des délégués présents pour se rendre à la gare du chemin de fer "Delaware & Hudson Canal Co." afin d'y recevoir les délégués de Plattsburgh, West Chazy, Champlain, etc., etc., ainsi que la délégation de Montréal.

Les délégués ainsi choisis quittent immédiatement la salle pour remplir la mission qu'on vient de leur confier.

Sur motion de M. le Dr J. L. Archambault, secondé par M. Alfred Pinsonnault, il est proposé que les membres du secrétariat actuel forment un comité chargé de recevoir et de vérifier les lettres de créance des délégués qui ne sont pas encore arrivés. Cette motion fut faite à la suite des remarques de M. F. Rouleau, de Troy, prétendant qu'il avait toujours été d'usage, dans les Conventions précédentes, de nommer un comité chargé de vérifier les lettres de créance des délégués: usage, toutefois, est-il bon d'ajouter, qui ne fut suivi ni à Cohoes, ni à Plattsburgh; le Comité d'organisation ayant rempli cette charge comme il appert aux procès-verbaux de ces deux Conventions. — La motion est adoptée.

En prévision des commentaires que pourraient susciter dans la presse les incidents de cette présente séance, M. l'abbé Notermont, secondé par M. L. J. B. Normandéau, propose la déclaration suivante: "La septième Convention des Canadiens-Français de l'Etat de New-York, déclare qu'elle n'a aucune res-

“ possibilité des écrits favorables ou défavorables à son action,  
“ qui pourraient être publiés, excepté ceux qui le seraient avec  
“ son autorisation.” ( Adeptée. )

Sur motion de M. Alfred Pinsonnault, secondé par M. David Paquet, l'assemblée s'ajourne à 7-30 hrs p. m.

### Troisième Seance-

A 8 hrs p. m.. M. le Dr. Zotique Rousseau, président, appelle l'assemblée à l'ordre, et la séance s'ouvre par la prière récitée par le Rév. F. Tétrault de New-York.

Les membres du secrétariat reçoivent les lettres de créance des nouveaux délégués.

Selon le désir de l'assemblée, le deuxième article de l'ordre du jour est modifié, et l'on se contente de faire l'appel des nouveaux délégués et de leur remettre leurs insignes, omettant la lecture des noms de ceux qui ont déjà été appelés.

Durant l'appel une difficulté s'élève au sujet de trois délégués envoyés par une société St. Jean-Baptiste de Troy. M. A. F. Rouleau prétend qu'il n'existe qu'une seule société St. Jean-Baptiste à Troy, et que lui et deux autres délégués, acceptés, cette après-midi, sont les seuls représentants de cette Société; en conséquence il propose, secondé par M. A. Lefebvre, que le droit de siéger à cette Convention ne soit pas accordé à ces trois prétendus délégués.

M. le président charge les membres du secrétariat de recevoir les plaintes et les explications des intéressés. Après avoir longuement entendu les deux partis, M. le secrétaire, J. O. D. de Bondy, annonce ne pouvoir donner aucune décision dans cette affaire; vu que, des deux côtés, les raisons paraissent plausibles et les hommes dignes de foi. “ Comme, dit-il, il s'agit d'une affaire sérieuse, il vaudrait mieux, je crois, que M. le président nommât un comité chargé de faire une enquête en règle.” Cette motion étant proposée et secondée régulièrement et adoptée, M. le président nomme MM. J. B. Seney, Adolphe Picard, John Benoit, Benjamin Lenthier et Alfred Pinsonnault et leur demande de faire rapport à la séance du lendemain matin.

On passe alors à l'ordre du jour.

La première question à l'ordre est le rapport du comité chargé d'élaborer un projet de constitution et règlements pour les Conventions nationales des Canadiens Français catholiques de l'Etat de New-York. La Convention de Plattsburgh avait nommé, pour faire ce travail, un Comité composé de MM. les abbés Alphonse Villeneuve et Louis Leduc, et de MM. Benj. Lenthier, Léon Bossue dit Lyonnais et J. Bte Ledoux.

Sur l'invitation de M. le Dr. Zotique Rousseau, M. l'abbé A. Villeneuve, président de ce Comité, donne lecture du projet qui

a été préparé, et entremêle sa lecture de remarques qu'il croit nécessaires pour faire bien comprendre la portée des différents articles qui le composent.

Voici *in extenso* le projet soumis à la Convention. Ce travail magistral est le fruit des études et de l'intelligence de M. l'abbé A. Villeneuve.

## PROJET DE CONSTITUTION ET REGLEMENTS DES CONVENTIONS NATIONALES DES CANADIENS-FRANCAIS CATHOLIQUES DE L'ETAT DE NEW-YORK.

### BASE DE L'ŒUVRE.

“ I. L'Œuvre de nos Conventions Nationales se constitue comme une réunion militante, un corps de service, de dépense et de protection des intérêts individuels, domestiques, sociaux, nationaux, et religieux, des Canadiens-Français catholiques.

“ Le travail, l'industrie, le commerce, l'agriculture, les arts et les professions libérales; l'instruction, l'éducation, la langue française, la presse et les institutions littéraires et scientifiques; la naturalisation, les sociétés secourables, bienfaisantes et charitables; les maisons, les communautés religieuses, les presbytères et les églises; rien n'échappé au dévouement et à la sollicitude de sa triple action.

“ II. Les Conventions Nationales ne sont pas elles-mêmes toutes ces œuvres; elles sont simplement à leur côté, prêtes à leur être utiles, *ne voulant, ne devant et ne pouvant jamais s'ingérer dans leur direction.*

“ III. L'Œuvre de nos Conventions Nationales se place sous l'autorité et la tutelle du Souverain Pontife et de NN. SS. les Evêques. Elle fait œuvre de foi, de fidélité et de soumission à notre sainte mère l'Eglise catholique, apostolique et romaine, qui peut seule donner la vie, la force, la fécondité et la durée.

“ IV. Toute résolution ou mesure prise par les Conventions, et qui sera définitivement condamnée par l'autorité ecclésiastique, sera considérée comme annulée.

“ Les membres de nos Conventions sont unis par un lien religieux: *l'Obéissance aux lois de l'Eglise*, et par un lien national: *l'usage de la langue française.*

“ VI. Tous font profession ouverte d'éloignement et de condamnation de la franc-maçonnerie et des autres Sociétés réprouvées par l'Eglise. La fin de toutes ces institutions étant le renversement de l'ordre religieux et social, est diamétralement opposée aux grands intérêts que nos Conventions doivent servir, défendre et protéger.



PLAN GENERAL DE L'ŒUVRE.

“ I. L'action des Conventions s'exerce par un Bureau Général, dit *Bureau des Conventions Nationales*, par un *Conseil des Etudes* et par des *Comités locaux*, formés dans chaque centre canadien-français.

“ Les *Comités locaux* sont formés, dans chaque centre, de tous ceux qui, voulant faire partie de l'œuvre, s'unissent entre eux par une adhésion publique et personnelle aux *Constitution* et *Règlements* des Conventions, et par l'acceptation de leur lien religieux et de leur lien national.

“ III. Chaque Comité local a un Bureau composé d'un président, de deux vice-présidents, de deux secrétaires, l'un *correspondant*, l'autre *archiviste*, d'un trésorier et de six conseillers. Ce Bureau est pour trois ans au moins.

“ IV. S'il y a dans la localité un curé canadien, ou considéré comme tel, il fait de droit partie du Bureau.

“ V. Les membres de ce Bureau doivent être des hommes de caractère, de prudence et d'action, pour que le bien à faire ne périclite pas et que rien ne souffre.

“ VI. L'action principale des Comités locaux est de se dévouer, dans chaque centre, aux intérêts des Canadiens-Français catholiques.

“ VII. Chaque Bureau de ces Comités tient des Statistiques exactes et détaillées sur tout ce qui est l'objet de la triple action des Conventions, selon que l'énumération s'en trouve au paragraphe I sous le titre de “ Base de l'Œuvre ”.

“ VIII. Une fois par an le Bureau de chaque Comité local transmet au Bureau général copie de ses Statistiques.

“ IX. Le *Conseil des Etudes* est institué par les membres présents aux assises générales, à leur dernière séance régulière.

“ X. Il est composé de douze membres au moins, choisis parmi les personnes compétentes.

“ XI. Il a le pouvoir d'élire lui-même ses officiers, de s'adjoindre les personnes capables de l'aider dans sa difficile tâche et de se former en diverses commissions ; le tout selon qu'il le juge opportun.

“ XII. Il étudie toutes les questions sérieuses et dans lesquelles se trouve engagé un principe important à quel ordre qu'il appartienne.

“ XIII. Il dresse un rapport sur chacune de ces questions ainsi soigneusement étudiées et le transmet au *Bureau général*. Nulle de ces questions importantes ne peut être soumise aux *assises générales*, si elle n'est présentée par tel rapport du *Conseil des Etudes*.

“ XIV. Toute personne désirant avoir l'avis de nos Conventions sur une question importante en informe son *Comité local*. Celui-ci, par l'entremise du secrétaire-correspondant de son Bu-

reau, en avise le Bureau général, lui transmettant les remarques et les observations du *Comité local* sur cette question. Ce dernier Bureau soumet la question, ainsi que les remarques et les observations qui peuvent l'accompagner, au *Conseil des Etudes*, lequel procède comme il a été dit plus haut, aux paragraphes XII et XIII.

“ XV. Le Bureau général comme le Conseil des Etudes, est nommé par les membres présents aux assises générales, à leur dernière séance régulière. Il entre en fonctions après la clôture des assises générales qui l'ont institué.

“ XVI. Il est composé d'un président, de trois vice-présidents, de deux secrétaires-correspondants, de deux secrétaires-archivistes, d'un trésorier, d'un assistant-trésorier, de quatre officiers-ordonnateurs et de six conseillers.

“ XVII. Il s'intéresse et il travaille à la formation des Comités locaux, se mettant, à cette fin, en rapport avec M. le Curé et les hommes d'activité et d'initiative qui voudront bien s'occuper de voir et de réunir les personnes qui désirent s'associer à l'œuvre de nos Conventions. Un premier noyau peut être ainsi facilement formé dans chaque centre et prendre en peu de temps de belles et respectables proportions. Dès que le premier noyau est formé, le Bureau général exige de chacune des personnes qui le forment, la déclaration ci dessous, paragraphe XXIX.

“ XVIII. Le bureau général enrégistre ces déclarations dans ses archives en même temps qu'il y fait l'inscription de ce nouveau Comité local. Il adresse à ce Comité quelques exemplaires des “ Constitution et Règlements ”, ainsi qu'un document en bonne et due forme constatant son institution comme Comité local.

“ XIX. Il tient des minutes des assemblées particulières, de ses rapports avec les Comités locaux et le Conseil des Etudes, des actes et des délibérations des assises générales, ainsi que des statistiques complètes sur tout ce qui est l'objet de la triple action de nos Conventions. Pour la tenue exacte de ces Statistiques, le bureau général est puissamment aidé par les rapports que sont obligés de lui transmettre, chaque année, les Bureaux locaux, comme il est dit plus haut au paragraphe VIII.

“ XX. Il fixe le lieu, l'époque et la durée des assises générales, après s'être entendu avec le Comité local de l'endroit où doivent se tenir les assises ; il précise le nombre et l'ordre des séances ; il en organise les travaux et règle toutes les conditions d'exécution ; toujours selon la lettre et l'esprit des Constitutions.

“ XXI. Il correspond avec le bureau des *Comités locaux* et le Conseil des Etudes au sujet des questions importantes, selon qu'il est dit au paragraphe XIV.

“ XXII. Avec l'aide obligatoire du Conseil des Etudes, il formule et rédige la *Proclamation* de la tenue des *assises générales*, ainsi que le programme des fêtes, des séances, des questions importantes qui y seront traitées.

“ XXIII. Avec l'aide obligatoire du Conseil des Etudes il fait le choix des questions qui doivent être traitées dans les assises générales et les résume en un petit nombre de chefs de délibérations.

“ XXIV. Il publie cette proclamation et ce programme quatre mois avant la tenue des *assises générales*, et les transmet, en même temps aux *Comités locaux*, aux MM. du Clergé et aux différentes institutions, localités, etc., qui doivent s'intéresser et s'unir à l'œuvre des Conventions.

“ XXV. Il préside aux séances, aux fêtes des assises générales en vue desquelles il a été institué, et veille à ce que les *Constitution* et *Règlements* y soient respectés et scrupuleusement observés.

“ XXVI. Les *Comités locaux* ont leurs assemblées une fois trois mois et sont convoqués et présidés par leur Bureau.

“ XXVII. Les *Bureaux locaux* se réunissent une fois par mois.

“ XXVIII. Dans leurs assemblées, les *Comités locaux* et leurs bureaux s'occupent selon qu'il est dit aux paragraphes VI, VII, VIII, XIV, XXIV, XLVII.

“ XXIX. Nul n'est admis membre d'un Comité local s'il ne signe auparavant la déclaration suivante :

“ Je, soussigné, N. N., déclare faire adhésion sans réserve à la base constitutive des Conventions Nationales des Canadiens-Français catholiques de l'état de New-York ; que je suis Canadien-Français (ou Français) d'origine, résidant dans l'état de New-York ; que je fais habituellement usage de la langue Française ; que j'accomplis mes devoirs de catholique ; que je n'appartiens ni à la *Franc-maçonnerie* ni à aucune autre société condamnée par l'Eglise, et que je professe pour toutes ces sociétés la plus sincère et la plus entière réprobation, selon que nous y oblige l'Encyclique “*Humanum genus*” de N. S. P. le Pape Léon XIII. Enfin, j'affirme que je suis prêt à mettre au service des Conventions Nationales mon dévouement et mon travail dans les limites compatibles avec mes autres devoirs.

“ Date..... Signature.

“ Témoins..... Localité.

“ XXX. Cette déclaration doit être faite en double ; une copie est conservée dans les archives du Bureau local ; l'autre transmise au Bureau général, demeurera aussi dans les archives.

“ XXXI. L'admission dans les *Comités locaux*, une fois que le premier noyau en est formé (paragraphe XVII), se fait sur la présentation ou plutôt sur la proposition de deux membres et le vote affirmatif des deux tiers des membres présents.

“XXXII. Le *Conseil des Etudes* se réunit en tout ou en partie, selon qu'il le croit urgent, pour l'étude des questions qui lui sont soumises. Il en est de même du *Bureau général*. Seulement plusieurs mois, au moins cinq, avant le terme des assises générales, le *Bureau général* et le *Conseil des Etudes* devront se rencontrer et travailler de concert pour l'expédition des affaires mentionnées aux paragraphes XXII, XXIII, XXXIII.

“XXXIII. Tous les trois ans, au lieu et à l'époque déterminés par le *Bureau général* (paragraphe XX) se tiennent les assises générales, auxquelles sont convoqués les membres du clergé canadien-français, ou autres prêtres ayant charge d'une Congrégation canadienne-française catholique, les représentants des Comités locaux et des paroisses, et les délégués des diverses sociétés, associations et institutions canadiennes-françaises catholiques de l'état de New York. Le laps de trois années pour la tenue des assises générales n'est pas trop long, si l'on veut qu'elles produisent les heureux résultats d'un travail sérieux et lumineux.

“XXXIV. Les Comités locaux, les Paroisses, sont représentés aux assises générales par quatre membres délégués. Pour les Comités locaux, deux de leurs représentants doivent appartenir au Bureau local. Les associations, institutions, sociétés diverses, le sont par deux délégués.

“XXXV. Ces représentants et ces délégués doivent être choisis et élus immédiatement après la réception de la proclamation et du programme, dont il est question au paragraphe XXIII et XXIV.

“XXXVI. Les Comités, les Paroisses, les Sociétés, etc., qui les auront élus, s'empresseront d'en informer le *Bureau général*, en ayant soin de lui faire connaître en même temps ceux de ces délégués et de ces représentants qui se proposent de prendre la parole sur les questions que le *Conseil des Etudes* présentera aux délibérations des assises générales et sur quelle de ces questions. Ceux-ci devront parler les premiers; et après eux les autres délégués pourront faire leurs observations; mais à chacun de ces derniers dix minutes seulement seront accordées.

“XXXVII. Chacun de ces représentants et de ces délégués doit, pour être admis aux assises générales, et avoir voix délibérative et mieux consultative, remettre au *Bureau général* une (lettre de créance) occasionnée en règle de sa mission, et la déclaration textuelle (signée de ses nom et qualité) qui se trouve ci-dessus au paragraphe XXIX.

“XXXVIII. Les membres du *Bureau général* et ceux du *Conseil des Etudes* sont aussi tenus à signer la même déclaration s'ils veulent prendre part aux assises générales.



“ XXXIX. Les diverses ( lettres de créance ) procurations et toutes les déclarations seront soigneusement conservées dans les archives du *Bureau général*.

“ XL. Les assises générales s'inaugureront par une messe. Elles se termineront aussi, autant que possible, par une cérémonie religieuse et par une prière.

“ XLI. Chaque séance commencera et se terminera par une prière.

“ XLII. L'ordre du jour des séances sera préparé par le Bureau général de concert avec le Conseil des Etudes et à temps pour la première Séance. Les questions que le Conseil des Etudes aura étudiées y auront la priorité.

“ XLIII. Chacune de ces questions ( paragraphe XIII ) sera d'abord exposée par un rapport spécial du Conseil des Etudes ; après quoi ceux qui seront inscrits d'avance ( paragraphe XXXVI ) comme devant parler sur la dite question seront invités à le faire, et la délibération sera close par le vote de l'assemblée, sans toutefois enlever à ceux qui ne se seraient pas fait inscrire le privilège de parler dix minutes.

“ XLIV. La langue française sera seule en usage aux assises générales.

“ XLV. Les discussions et les délibérations des assises générales, préparées et conduites selon qu'il est réglé aux paragraphes XII, XIII, XXII, XXIII, XXVI, XLII, XLIII, seront plus rapides plus sûres et aboutiront à des idées plus nettement formulées et à des résultats plus pratiques.

“ XLVI. L'assistance aux assises générales est vivement recommandée. En effet, de graves questions y sont traitées et définies après avoir été sérieusement approfondies dans le Conseil des Etudes ; et par l'échange des idées, l'expérience de chacun tourne au profit de tous. De plus, c'est pour chacun l'occasion de se mettre en relation directe avec ses compatriotes, qui travaillent sur un autre terrain, et de resserrer les liens qui l'unissent à l'intérêt national.

“ XLVII. Des ressources pécuniaires étant nécessaires pour soutenir l'Œuvre de nos Conventions Nationales, les Comités locaux et le Bureau général s'efforceront, chacun de leur côté, aux moyens de se les procurer.

“ XLVIII. C'est le Bureau général qui pourvoira aux dépenses du Bureau des Etudes.”

sa lecture terminée, M. l'abbé Alph. Villeneuve descend de la tribune au milieu des applaudissements de l'Assemblée.

Il est alors proposé par M. L. J. B. Normandéau, de New-York, secondé par M. Alfred Pissonneault, de West-Troy, que le rapport du Comité, tel que présenté, soit reçu, que des remerciements soient votés aux Messieurs du Comité, et le Comité non déchargé.

En amendement, il est proposé par M. Benjamin Lenthier, secondé par M. Charles Robert, que le Comité qui a été chargé d'élaborer le projet de Constitution et Règlements des Conventions Nationales des Canadiens-Français catholiques de l'état de New-York soit considéré comme relevé de ses fonctions, et que le rapport de ce comité soit reçu.

L'amendement est adopté sur division ; 34 votant en faveur et 31 contre.

Il est ensuite proposé par M. le Dr J. L. Archambault, secondé par M. A. F. Rouleau, que l'étude et la discussion des articles du " projet des Constitution et Règlements " de nos Conventions, soient renvoyées à la prochaine Séance et inscrites au premier ordre du jour. (Adopté.)

Sur proposition du Dr O. Mallet, on passe au second ordre du jour, et M. F. X. Chagnon, curé de Champlain, fait connaître à l'assemblée les recherches laborieuses qu'il a faites concernant la condition des Canadiens-Français dans l'état de New-York. Ce travail très intéressant, très instructif, rempli de statistiques et d'aperçus nouveaux, est vivement et plusieurs fois applaudi par MM. les délégués présents. Les marques d'approbation de l'assemblée prouvent à M. l'abbé Chagnon combien son travail est apprécié.

Vu l'heure avancée de la soirée, la suite de cette communication est remise à la prochaine séance, au second ordre du jour.

Sur proposition de M. A. F. Rouleau, secondé par M. H. Goyette, la Séance est ajournée au lendemain matin, à 9 heures.

La séance est levée après la prière faite par M. l'abbé F. X. Chagnon.

### Quatrieme Seance.

(5 AOUT.)

A neuf heures a. m., M. le président appelle l'assemblée à l'ordre et sur son invitation, M. l'abbé Notebaert fait une prière à laquelle répondent les membres de l'assemblée.

Avant l'appel des noms de MM. les délégués, il est proposé par M. A. Picard, secondé par M. A. L. Lefebvre, que MM. Hector Daignault et P. B. Desrochers soient nommés Sergents d'armes pour la Convention. Adopté.

Il est proposé par M. E. Lebel, secondé par M. Laviolette, que l'on omette l'appel nominal des délégués. (Adopté.)

M. E. Lebel propose, secondé par M. G. Batchelor, que MM. les délégués de Montréal, dont les noms suivent soient admis membres honoraires : l'honorable sénateur F. X. Trudel, MM. L. O. David, A. Lareau, A. O. Poirier, J. U. Emond, et M. Martineau. La proposition est adoptée au milieu des applaudissements.

M. A. Lemay, secondé par M. Gervais, propose que la lecture des minutes de la dernière séance soit omise. Mais M. A. F. Rouleau, secondé par M. Geo. Batchelor, propose en amendement que l'on fasse la lecture des minutes de la dernière séance, vu l'importance des matières qui y ont été traitées. L'amendement est adopté et M. le Dr O. Mallet, premier assistant-secrétaire, donne la lecture des minutes de la dernière séance qui sont adoptées.

L'on passe alors au premier ordre du jour, c'est-à-dire l'étude et la discussion des articles du "Projet des Constitution et Règlements des Conventions Nationales des Canadiens-Français catholiques de l'Etat de New-York." De suite M. Sarony Lambert, secondé par le Rév. L. A. Brosseau, propose que 500 copies de la constitution projetée soient imprimées et envoyées à toutes les Sociétés canadiennes-françaises de l'Etat de New-York; et que les délégués à la Convention d'Etat de 1885 viennent, avec un mandat impératif de leurs commettants, voter l'adoption en entier ou en partie de la dite Constitution. Le "Canadien des Etats-Unis" se charge des frais d'impression.

Il est alors proposé en amendement par M. le Dr. J. L. Archambault, secondé par MM. David Paquet et L. B. Normandeau que comme la base de cette Constitution et la déclaration (paragraphe XXIX du plan général d'organisation), qui en est la conséquence, ne souffrent pas de discussion et ne sauraient prolonger les débats, elles soient l'une et l'autre immédiatement et définitivement adoptées; que quant au plan d'organisation de nos futures Conventions, il soit remis pour considération aux prochaines assises; et que 500 copies du projet soient imprimées et distribuées suivant le désir de la motion principale; et que la déclaration (paragraphe XXIX) soit admise quant au fond, mais, que la forme si nécessaire, soit susceptible de modification dans sa phraséologie.

M. le Dr Archambault appuie cet amendement de considérations et d'arguments très vifs et très précis; puis l'amendement mis au vote est adopté sur division; 66 votant en faveur et 18 contre. (Pour ce discours du Dr Archambault, voir à l'Appendice C.)

Ayant été proposé par M. Benjamin Lenthier, secondé par M. A. M. Crouet qu'un rapport soit demandé au Comité qui a la charge d'examiner la question soulevée à propos de l'admission des délégués de la Société Saint Jean-Baptiste de Troy; par la voix de son président, le comité rapporte "progressés."

Il est ensuite proposé par M. E. Lebel, secondé par M. Sarony Lambert, que le rapport du Comité rapportant progrès soit adopté. (Adopté sans division.)

M. l'abbé F. X. Chagnon, secondé, par M. H. Goyette, pro-

pose  
8ème  
Il e  
par M  
ait lie  
ment  
Des  
gnon,  
sur le  
prime  
Conve  
Le pat  
socier  
de rat  
de l'é  
bien g  
de ch  
De  
Messi  
M.  
que l  
sembl  
eût lie  
M.  
pose  
triotic  
sa vil  
L'a  
F. Ro  
soit le  
rée d  
Le  
semb  
suive  
M  
pose  
" Co  
" ré  
" cr  
" pé  
" dr  
" la

pose que vu le peu de temps disponible, on passe aux 7ème et 8ème articles de l'ordre du jour. (Adopté.)

Il est alors proposé par M. l'abbé F. X. Chagnon, secondé par M. le Dr J. L. Archambault, que la prochaine Convention ait lieu à Rochester. Adopté au milieu de grands applaudissements.

Des remarques bien appréciées sont faites par M. l'abbé Chagnon, M. le Dr Archambault et M. le deuxième vice-président, sur le choix qu'a fait la Convention de cette localité. Tous expriment l'espoir que la tenue des assises générales de la future Convention dans la ville de Rochester, contribuera à réveiller le patriotisme de nos frères de l'Ouest et à les engager de s'associer à ceux qui s'efforcent, par le moyen de telles réunions, de rattacher ensemble, par des liens plus étroits, les Canadiens de l'état de New-York, afin de travailler avec plus de succès au bien général, en mettant en commun les lumières et l'énergie de chacun.

Des remerciements en termes très flatteurs, sont présentés à Messieurs les délégués par M. l'abbé Notebaert, de Rochester.

M. le vice-président, E. Lebel, pour s'acquitter du mandat que lui a confié la Société qu'il représente, fait connaître à l'assemblée combien il aurait désiré que la prochaine Convention eût lieu à New-York.

M. le Dr Archambault, secondé par M. David Paquet, propose que la délégation de New-York soit félicitée du désir patriotique qu'elle a exprimé d'avoir la prochaine Convention dans sa ville. (Adopté à l'unanimité.)

L'assemblée vote aussi à l'unanimité, la proposition de M. A. F. Rouleau, secondé par M. le Dr J. L. Archambault, " qu'il soit laissé au Comité d'Organisation de fixer l'époque et la durée de la prochaine Convention. "

Le futur Comité d'Organisation est alors constitué par l'assemblée, qui nomme, sans division, les Messieurs dont les noms suivent :

Président,	J. A. Remarque.
Premier Vice-Président,	Louls C. Langie.
Second Vice-Président,	Joseph Lemieux.
Secrétaire,	Dr. A. Cormier.
Assistant-Secrétaire,	L. Boisvert.

M. A. M. Crouet, secondé par M. Adolphe Picard, propose que " Mr. le Secrétaire et Mr. l'assistant-secrétaire du Comité d'organisation de la huitième Convention d'Etat enregistrent dès l'ouverture de cette Convention les lettres de créances délivrées aux délégués par leurs sociétés, etc, respectives. Ces deux officiers n'ayant, en aucune façon, le droit de discuter la validité des titres, devront, aussitôt que la liste des délégués sera complétée, remettre les lettres de



“ création à une commission de cinq membres élus par l’assemblée ( le vote devant se faire par assis et levés ). Les décisions de cette commission seront, en cas de contestation, soumise au vote de la Convention, qui statuera en dernier ressort. ” ( adopté. )

Le règlement provisoire suivant, devant servir pour la huitième Convention d’Etat est aussi proposé par M. A. M. Cronet, secondé par M. Adolphe Picard :

“ 1o. Les congrégations ou paroisses auront droit d’être représentées par trois délégués.

“ 2o. Les sociétés nationales, religieuses et bienfaitantes pourront envoyer trois délégués à la condition que ces sociétés soient régulièrement incorporées ou possèdent une constitution. Les délégués devront appartenir à la localité dans laquelle ces sociétés ont leur siège.

“ 3o. Les clubs, associations ou groupes pourront se faire également représenter par trois délégués à condition : 1o. Que ces sociétés se composent d’au moins quinze membres ; 2o. Qu’elles soient constituées trois mois avant la date de réunion de la Convention et qu’elles aient fait parvenir aux membres du Comité d’Organisation leurs règlements quinze jours au moins avant la date de la dite Convention. ” ( Ce règlement est adopté ).

L’honorable Sénateur F. X. A. Trudel, de Montréal, invité par M. le président à prendre la parole, prononce un discours rempli d’éloges et d’encouragements à l’adresse de ses compatriotes des Etats-Unis. Répondant à la même invitation, MM. L. O. David, Ed. Lareau, J. U. Emard, de Montréal, et H. A. Dubaque de Fall River se plaisent à reconnaître les bons résultats obtenus par nos Conventions.

M. L. O. David se fait l’interprète de l’Hon. J. T. Loranger, président de la société St Jean-Baptiste de Montréal ; “ l’Hon. juge déplore l’impossibilité dans laquelle il s’est trouvé de se joindre aux représentants de la mère patrie, dans une circonstance aussi solennelle. ”

M. l’abbé F. X. Chagnon, secondé par M. E. Lebel, propose que les rapports des différents centres canadiens français de l’Etat soient renvoyés à la Convention générale ; cette Convention faisant immédiatement suite, se composant à peu près des mêmes délégués, et ayant à se saisir des mêmes intérêts. ( Adopté ).

Il est suggéré par M. l’abbé Chagnon qu’il soit avisé sur le champ aux moyens de se procurer les fonds nécessaires à l’impression des délibérations de cette Convention. Sur ce, M. l’abbé Notebaert passe le chapeau, et la collecte rapporte quarante-six piastres et soixante-un centins (\$46.61).

L’on adopte à l’unanimité la proposition faite par M. Benj.

Lenthier, secondé par M. Geo. Batchelor, qu'un vote de remerciements soit présenté aux officiers sortant de charge.

Après la prière, la Septième Convention de l'état de New-York est ajournée *sine die*.



par l'as-  
sés). Les  
station,  
dernier  
  
la hui-  
A. M.  
  
être re-  
  
saisantes  
sociétés  
titution.  
elle ces  
  
se faire  
10. Que  
es; 20.  
réunion  
membres  
ours au  
ment est  
  
, invité  
discours  
compa-  
n, MM.  
t H. A.  
résultats  
  
ranger,  
' l'Hon.  
vé de se  
circons-  
  
propose  
çais de  
Conyen-  
près des  
intérêts.  
  
sé sur le  
à l'im-  
ce, M.  
rte qua-  
  
Benj.

S U P P L E M E N T  
DE LA  
**CONVENTION D'ÉTAT**  
TENUE A ALBANY  
Le 4 et le 5 Aout 1884.

**APPENDICE A.**

*Discours prononcé le 4 Août 1884, par M. l'abbé Joseph Charrette, recteur de la Congrégation canadienne de Troy, N. Y., à la Convention Nationale des Canadiens-Français catholiques de l'Etat de New-York, tenue à Albany, N. Y.*

MESSIEURS, — Il y a quelques semaines, la ville de Montréal voyait accourir vers elle des milliers de ses enfants, partis de tous les points de la Province de Québec, de la Province d'Ontario, des Provinces Maritimes, du Nord, de l'Est et de l'Ouest des États-Unis. C'était la grande Convention des enfants du Canada français, venus dans la grande métropole pour affirmer la vitalité de notre race, faire mémoire des héros qui l'ont illustrée, et jeter les bases d'une organisation capable de conserver, unis au tronc de la nationalité, les rameaux multiples sortis de l'arbre vigoureux de la race canadienne-française.

La plupart des orateurs qui ont pris la parole dans ces grandes assises de notre nation, ont reconnu comme un fait providentiel éminemment avantageux à notre nationalité, celui de l'émigration de nos compatriotes aux États-Unis. Jusqu'ici on les avait considérés comme perdus pour la nationalité. La patrie les pleurait sans espoir de les retrouver jamais. Mais la Divine Providence veillait sur nous. Ce qui avait sauvé la colonie française du Canada au temps de la Cession, c'était le dévouement de son clergé qui était demeuré au milieu d'elle, refusant de repasser au pays de France, comme le faisait la plus grande partie de la noblesse ; ce qui a sauvé et sauvera ces nombreuses colonies canadiennes qui sont venues et viennent chaque jour se fixer dans cette grande République, c'est le clergé canadien qui a quitté volontairement son pays et vient se fixer sur la terre étrangère au milieu de ses compatriotes pour être la sauvegarde

de leur foi et de leur nationalité. S'il existe une différence entre le clergé actuel et celui du temps de la Cession, c'est que celui-ci est demeuré au milieu de son troupeau et que celui-là vient le trouver sur la terre étrangère.

Mais en quoi consiste la nationalité canadienne, quelle est son essence? car il faut avoir une idée exacte de ce beau mot qui a le privilège de faire battre les cœurs de plus de deux millions de Canadiens-Français répandus sur le sol américain? Autrement, comment pourrais-je remplir le rôle qu'on m'a confié, celui de vous dire les moyens d'assurer aux Canadiens-Français établis aux Etats-Unis, la vitalité domestique, sociale et religieuse? N'est-ce pas en effet une chose admise par tous que cette vitalité dépend du maintien de la nationalité canadienne-française et ensuite nous parlerons des moyens de la conserver dans notre vie domestique, sociale et religieuse.

10. Un des membres les plus éminents de l'épiscopat canadien, l'illustre évêque Laflèche, définissait ainsi notre nationalité, au Congrès de Montréal: "Les principes constitutifs de la nationalité canadienne-française, dit-il, sont la foi, la langue et les mœurs." La foi catholique, la langue française et les coutumes de la France chrétienne d'autrefois, tel est le patrimoine que nous ont légué nos Pères et que tout Canadien doit conserver dans son intégrité, sous peine de perdre sa nationalité.

Et parlons d'abord, messieurs, de la foi de nos ancêtres.

N'est-ce pas une idée de foi qui a présidé à l'établissement de la colonie? Jacques Cartier en mettant le pied sur ce sol qui devait désormais porter le nom de Nouvelle-France, y planta une croix au milieu de laquelle était un écusson avec trois fleurs de lys, et en prend solennellement possession au nom de Dieu et du Roi de France. Enumérant à François Ier les avantages immenses de sa nouvelle conquête, il les lui signalait comme donnant "espérance certaine de l'augmentation future de notre très sainte foi."

François Ier, frappé d'admiration sur tout ce que lui dit Cartier, décida de le renvoyer au pays du Canada avec un bon nombre de navires et d'hommes de toutes sortes d'arts et métiers, afin d'entrer plus avant dans ce pays, de converser avec leurs peuples et d'habiter avec eux et faire une chose agréable à Dieu, notre Créateur et notre Rédempteur, en procurant la glorification de son saint nom et l'augmentation de notre Mère la Sainte Eglise Catholique."

Voilà, messieurs, l'esprit qui animait Jacques Cartier et le grand roi qui l'envoyait à la découverte de ce pays qu'ils nommèrent la Nouvelle-France.

Et Champlain, et de Maisonneuve, quels nobles et grands catholiques que ces deux héros! Animés d'un patriotisme tout



chrétien, ils éliminent de la colonie naissante les Huguenots que l'on voulait y introduire. " Nos rois disait Champlain, ont arboré l'étendard de la croix dans ces lieux pour y planter la foi chrétienne. Et Louis XIII, François Ier, statue que la compagnie des Cent-Associés devrait peupler la colonie de naturels français catholiques.

Aussi, les nouveaux colons furent-ils des hommes d'une foi robuste et d'une grande pureté de mœurs. Ils venaient pour la plupart de cette Bretagne et de cette Normandie dont les fils devaient plus tard composer cette armée de géants qui, dans la Vendée, tinrent en échec les armées de la Révolution, commandées par Bonaparte. Champlain donnait le premier exemple de sa piété et de la vertu à ces vaillants colons.

Et que dirais-je de De Maisonneuve, le fondateur de Montréal qu'il baptisa du nom de Ville-Marie? La pureté angélique de ses mœurs et de ses éminentes vertus nous font espérer de le voir un jour revêtu de l'auréole des saints.

Le héros d'Oswego et de Carillon, le vaillant général marquis de Montcalm, ah! quelle noble et grande figure dans les annales de notre patrie! Eh bien! messieurs, voulez-vous avoir une idée de la trempe chrétienne de ce héros auquel l'Angleterre elle-même a rendu hommage? Lisez cette inscription qu'il plaça sur cette grande croix qu'il fit dresser sur le champ de bataille de Carillon, le lendemain de ce brillant fait d'armes, étant encore sous l'effet de ce que je puis appeler le délire de la victoire :

*Quid dux? quid miles? quid strata ingentia ligna?  
En signum? En victor? Deus hic, Deus ipse triumphat.*

C'est-à-dire: Ne vantez ni le chef ni les soldats, ni ces bois abattus: voici l'étendard! voici le vainqueur! c'est Dieu, oui c'est Dieu qui seul, ici, triomphe!

Ah! qu'il serait à souhaiter que tous ceux qui se piquent aujourd'hui de marcher à la tête de leurs compatriotes, se distinguassent aussi par la fermeté de leur foi et l'éclat de leurs vertus!

Messieurs, ce que j'ai dit suffit, je crois, pour vous convaincre que vos pères furent de grands chrétiens, et que l'idée qui a présidé à la fondation et au développement de la Nouvelle-France a été une idée chrétienne. Par conséquent, celui qui renie la foi de ses pères, qui fait partie de ces sociétés diaboliques dont le but est la destruction de notre foi, perd une partie essentielle de ce qui constitue notre nationalité, ce qui en est la base et la raison d'être, et il doit être regardé comme un faux frère.

10. Outre la foi, le Canadien a aussi reçu l'héritage de ses pères, la langue française, cette belle langue, la plus riche des langues modernes, celle que se glorifient de connaître et de parler tous ceux qui se distinguent dans le monde par le rang

et l'édi  
que le  
est la  
diplom  
port e  
tier; e  
les ch  
Et  
mond  
de la  
gue q  
milieu  
s'inst  
conse  
sillon  
tienne  
c'est l  
prince  
un sid  
elle p  
blime  
vre d  
ne ro  
Ma  
raison  
diens  
tre fo  
ment  
encor  
périe  
çais,  
apos  
M  
prog  
re au  
bien  
nous  
Elle  
au m  
prin  
lité  
la p  
que  
non  
unio  
rent  
qui

et l'éducation. La langue française est à la société civile ce que le latin est à la société ecclésiastique, de même que le latin est la langue officielle des nations civilisées; elle est la langue diplomatique. C'est par la langue latine que se mettent en rapport entre eux les chefs de l'Eglise dispersés dans le monde entier; c'est par la langue française que communiquent entre eux les chefs des nations.

Et nous qui avons reçu de nos pères cette langue officielle du monde civilisé, nous l'abandonnerions! nous rougirions même de la parler! nous lui préfererions une langue étrangère, langue qu'il est nécessaire, il est vrai, de connaître à raison du milieu où nous nous trouvons, mais qui n'a aucun titre pour s'installer au foyer domestique du Canadien-Français. Ah! conservons notre langue: c'est la langue des Bossuet, des Massillon, des Bourdaloue et de tous ces princes de la chaire chrétienne qui ont illustré l'Eglise dans ces derniers siècles; c'est la langue des Berryer, des Montalembert et de tous ces princes de la tribune dont l'éloquence sublime provoque depuis un siècle, l'admiration du monde. Cette langue française n'est-elle pas le véhicule de ce que la pensée humaine a de plus sublime? Ne nous a-t-elle pas donné les plus beaux chefs-d'œuvre de la poésie et de la littérature des peuples modernes? Ah! ne rougissons pas de notre langue. Loin de là, soyons-en fiers.

Mais le mérite intrinsèque de notre langue n'est pas la seule raison qui doit nous la faire conserver. Pour nous, Canadiens, la conservation de notre langue est la sauvegarde de notre foi. L'expérience a rendu ce fait évident. Et non seulement notre langue est la sauvegarde de notre foi, mais elle est encore celle de notre nationalité; car c'est aussi un fait que l'expérience a démontré, qu'un Canadien qui cesse de parler français, cesse d'être Canadien; il s'isole de ses compatriotes, il apostasie sa nationalité.

Messieurs, je crois qu'il faudrait être aveugle sur la marche progressive de la race française en Amérique pour ne pas croire au grand rôle qu'elle doit jouer un jour sur ce continent. Eh, bien! Messieurs, si l'on veut prendre part à ce rôle, il faut que nous, Canadiens des Etats-Unis, nous gardions notre langue. Elle seule nous empêchera de nous fusionner avec les éléments au milieu desquels nous nous trouvons. La langue est un des principaux caractères distinctifs des nationalités. Ces nationalités sont voulues de Dieu; elles entrent dans le plan divin. Et la preuve: ce qui s'est passé au pied de la tour de Babel, lorsque Dieu partagea la terre entre les enfants des hommes. L'union des peuples en une seule nationalité est une utopie; cette union n'est possible que sous le rapport spirituel, en faisant rentrer tous les peuples dans le sein de l'unité catholique, ce qui est la mission de l'Eglise. L'utopie est le rêve des sociétés

secrètes. Mais qu'elles le sachent, elles sont aujourd'hui à construire leur tour de Babel et Dieu n'est pas loin. Donc, Canadiens, si vous voulez garder votre nationalité, si vous voulez rester Canadiens et répondre à la mission que Dieu a donnée à la race latine sur ce continent, gardez votre langue, parlez français et faites-le parler à vos enfants; qu'aucune autre n'ait droit de domesticité dans votre maison.

30. En troisième lieu, ce qui constitue notre nationalité, ce sont nos mœurs, nos coutumes; ces mœurs et coutumes que nous ont léguées nos ancêtres. Messieurs, c'est un fait reconnu dans tous les pays, que la race française est la race sociale par excellence. C'est celle qui a le plus subi l'influence civilisatrice du christianisme. Allez, en effet, en Italie, allez en Espagne, ces pays si identifiés avec le catholicisme, vous serez frappés de voir combien les mœurs du peuple ont conservé de restes du paganisme; le brigandage et l'assassinat organisés y sont en permanence; et jusque dans les amusements publics, il y a des choses qui répugnent à la douceur et à la dignité des mœurs chrétiennes. La France, au contraire, en subissant l'influence de l'Eglise est devenue chrétienne non seulement dans sa foi, mais encore dans tout l'ensemble de ses mœurs qui se sont adoucies de rudes qu'elles étaient. L'hospitalité, la générosité, le dévouement et l'affabilité de nos Pères ne sont-ils pas proverbiaux? Pour moi, j'admire leur franche gaieté, contente du présent, peu soucieuse du lendemain, mais confiante en la Providence qui veille sur eux. J'admire la pureté de leurs mœurs et leurs vertus domestiques. Hélas! que la France moderne a dégénéré!

Oh! peuple canadien, puisses-tu conserver sur cette terre étrangère les mœurs de tes pères! Tu grandiras, tu te fortifieras, tu pousseras dans ce sol de profondes racines; et cette terre bientôt ne sera plus pour toi une terre étrangère; tu en auras pris possession paisiblement, tu t'y seras multiplié et tu auras reconquis ce qui autrefois faisait, en partie, l'héritage de tes pères.

La foi, la langue et les mœurs, voilà donc, messieurs, ce qui constitue l'essence de la nationalité canadienne-française. Voilà ce qu'il s'agit de conserver au milieu de nous. Mais par quels moyens atteindrons-nous ce but? c'est ce qui me reste à vous exposer.

20. Pour trouver ce qui peut sauvegarder notre nationalité, nous n'avons, messieurs, qu'à jeter les yeux sur le passé, qu'à étudier l'histoire de notre pays. Lors de la Cession, nos pères n'étaient que 60 à 70,000 et se trouvaient en face d'un vainqueur puissant, résolu de noyer dans les flots de l'immigration anglaise ce petit peuple vaincu, et de faire disparaître de ce pays conquis tout ce qui était français et catholique. Mais la

puisse  
tion  
dien  
être  
ferme  
de se  
Gr  
paste  
peupl  
aïeux  
Eh  
tional  
roissi  
tional  
lieu d  
quiet  
serva  
sente  
quand  
le feu  
de no  
prêtre  
d'être  
Aaron  
lone,  
le feu  
ment  
Dieu  
patric  
petits  
été g  
La  
messi  
entre  
l'églie  
nos v  
entre  
de se  
il pas  
après  
à la p  
velles  
turell  
Me  
fait t  
traire  
de le

puissante Angleterre avait compté sans cette forte organisation qu'on appelle le système paroissial. Le petit peuple canadien se trouvait tout organisé pour la lutte. Cette lutte devait être passive ; c'était une lutte de résistance et d'une résistance ferme et calme comme celle du rocher que la mer vient battre de ses flots écumants, mais qu'elle ne saurait ébranler.

Groupés autour du clocher paroissial, dociles à la voix du pasteur qui est l'ami le plus éclairé et le plus désintéressé du peuple dont il a été l'enfant avant d'en devenir le père, nos aïeux conservèrent leur foi, leur langue et leurs mœurs.

Eh bien ! messieurs, ce qui a été la sauvegarde de notre nationalité au Canada, le sera aux Etats-Unis. Le système paroissial : voilà notre force, et le plus ferme appui de notre nationalité. Dès que la paroisse canadienne est organisée au milieu de nos compatriotes, ne regardez plus l'avenir d'un œil inquiet ; la nationalité n'est plus en danger ; le prêtre veille à sa conservation. Ce prêtre, c'est la personnification de la patrie absente. On oublie presque qu'on est sur une terre étrangère quand on a au milieu de soi un prêtre canadien. Messieurs, si le feu sacré du patriotisme venait jamais à s'éteindre au milieu de nous, son dernier foyer, soyez-en sûrs, serait le cœur d'un prêtre. Et ce cœur serait comme ce puits où Israël, sur le point d'être traîné en captivité, avait enfoui le feu sacré donné à Aaron par Dieu lui-même. Au retour de la captivité de Babylone, Néhémie envoya les petits-fils de ceux qui avaient caché le feu sacré, le retirer du puits où il était depuis le commencement de la captivité. On n'en rapporta qu'un peu de bone que Dieu ralluma miraculeusement. Messieurs, si le feu sacré du patriotisme venait à cesser de briller au milieu de vous, vos petits-fils le retrouveraient dans le cœur d'un prêtre où il aurait été gardé pour qu'il réprît un jour une ardeur nouvelle !

La paroisse canadienne avec son prêtre canadien, voilà donc, messieurs, le premier moyen de maintenir notre nationalité, en entretenant le patriotisme. De plus, n'est-ce pas en venant à l'église que nos compatriotes dispersés et perdus au milieu de nos villes, se rencontrent, se voient, se parlent et contractent entre eux ces relations qui empêchent nos familles canadiennes de se fusionner avec les éléments étrangers ? Ne vous semble-t-il pas vous retrouver au Canada, le dimanche, lorsque avant ou après la grand-messe, vous voyez ces groupes nombreux formés à la porte de nos églises paroissiales, se communiquant les nouvelles de la semaine et donnant un libre cours à cette gaieté naturelle au Canadien ?

Messieurs, je vous avoue que pour ma part, ce spectacle me fait toujours plaisir ; il me fait penser au pays absent ; et contrairement à l'avis de quelques-uns peut-être, je regretterais de le voir disparaître. Nous nous singularisons par là, il est



vrai ; mais qu'importe la manière de faire des autres ! c'est dans nos coutumes à nous, et ici, surtout, cette coutume a ses avantages, comme je vous l'ai exposé il y a un instant.

Mais la paroisse canadienne avec un prêtre canadien, même très attaché à son pays et à la langue de son pays, ne pourrait cependant pas être une sauvegarde suffisante pour notre nationalité, s'il n'y avait pas à côté de l'église l'école canadienne. Pour nous, nos écoles paroissiales ne sont pas seulement nécessaires au point de vue de la foi, mais encore au point de vue de la nationalité. Messieurs, c'est en vain que nous multiplions nos églises canadiennes, si nous ne multiplions pas également nos écoles canadiennes ; car dans ces églises tôt ou tard il faudra parler l'anglais, sous peine de n'être pas compris de la masse des auditeurs. Et lorsque l'on parlera l'anglais dans ces églises, pourquoi y viendrait-on des extrémités de nos villes ! Pourquoi passerait-on à la porte des autres églises pour aller à une église qui se trouve à un mille ou plus de distance ? Veuillez m'en croire : on cessera bientôt de faire de longs trajets et l'on ira à l'église la plus prochaine où l'on a tout ce que l'on cherche dans l'église de sa nationalité, si l'on ne parle plus la langue nationale. On s'isolera de ses compatriotes et l'on ne tardera pas à oublier qu'on est Canadien et puis qu'on est catholique. Mais ayez vos écoles, et vos enfants conserveront leur langue ; ils grandiront à l'ombre du clocher paroissial, ils s'attacheront aux lieux où se sera écoulée leur enfance, ils aimeront cette église qui leur rappela tant de souvenirs, ils s'y trouveront chez eux et travailleront à sa prospérité. A l'école vos enfants se connaîtront, s'estimeront, contracteront ces liens d'amitié que le temps ne saurait effacer ; ils s'habitueront à n'avoir de relations sociales intimes qu'avec leurs compatriotes. Vos jeunes gens et vos jeunes filles, car il ne faut pas oublier que vos enfants grandissent, si vous l'oubliez, ils ne l'oublieraient pas eux, — vos jeunes gens et vos jeunes filles qui se seront connus dans leur enfance — et vous savez que l'écolier à le flair fin — sentiront peu à peu se réveiller chez eux une mutuelle sympathie et ils viendront un jour demander au curé de la paroisse de cimenter cette sympathie, et le patriotique curé sera content d'avoir fait un mariage purement canadien.

Mais si vos enfants fréquentent les écoles publiques, ils s'habituent aux rapports qu'ils ont avec les enfants d'autres nationalités. En grandissant, ils conservent ces rapports et de là de l'indifférence pour ce qui est Canadien, de là des mariages mixtes soit quant à la religion, soit quant à la nationalité ; et pour résultat presque inévitable, la perte pour nous de tous les enfants issus de ces mariages.

Le deuxième moyen donc de conserver notre nationalité, c'est-à-dire, notre foi, notre langue et nos mœurs, c'est d'avoir

nos  
A  
leur  
franç  
troisi  
ritag  
M  
sant  
vous  
patri  
qu'il  
notre  
seule  
fond  
Croix  
très  
ainsi  
race  
prom  
A l  
ans, v  
ressor  
jesté  
Di-u  
vos m  
pour  
écoles  
s'est  
nous  
avec l  
Soyon  
disaien  
Etran  
Etats  
déjà fl  
ques a  
nos é  
puiser  
qui for  
sieurs,  
auront  
tude, v



nos écoles canadiennes.

Alors, il sera facile au père et à la mère de famille de remplir leur tâche, celle de contribuer à la conservation de la langue française, en la faisant parler au foyer domestique; et c'est là le troisième moyen à notre disposition pour conserver le riche héritage que nous ont légué nos Pères.

Messieurs, laissez-moi conclure ce trop long discours en faisant appel à vos convictions patriotiques et religieuses pour vous engager à conserver sur cette terre étrangère le glorieux patrimoine de notre nationalité. Ne permettons pas, Messieurs, qu'il en soit retranché la moindre parcelle. Notre religion, notre langue et nos mœurs! que ce programme soit inscrit non seulement sur nos bannières, mais qu'il soit gravé au plus profond de nos cœurs. Comme nos Pères, arborons toujours la Croix aux côtés du drapeau national. C'est ainsi que nos ancêtres ont pris possession du sol de la Nouvelle-France, c'est ainsi qu'ils ont marché à la gloire et qu'ils ont constitué cette race forte et glorieuse à laquelle la divine Providence semble promettre un avenir des plus brillants.

A l'œuvre donc, Canadiens des Etats Unis! Depuis quinze ans, vous avez opéré des merveilles, si l'on tient compte de vos ressources, en élevant sur ce sol américain des temples à la Majesté de Dieu, où vous venez prier et entendre la parole de Dieu dans la langue que vous avez apprise sur les genoux de vos mères. Mais voici qu'une nouvelle ère vient de commencer pour nous; après avoir élevé des temples il faut bâtir des écoles. L'école est le pendant nécessaire de l'église. Déjà on s'est mis à l'œuvre, et quoique nous ne soyons que d'hier, nous rivalisons, cependant, et je puis dire avantageusement avec les congrégations d'autre origine qui nous ont précédés ici. Soyons fiers de ce que nous avons déjà fait; noblesse oblige! disaient nos ancêtres. Passé oblige! puis-je dire à mon tour. Etrangers qui visitez aujourd'hui nos paroisses canadiennes des Etats Unis, et qui admirez nos congrégations naissantes et déjà florissantes, si vous repassez au milieu de nous dans quelques années, vous verrez partout à côté de nos églises s'élever nos écoles canadiennes où une jeunesse nombreuse viendra puiser une instruction forte et solide et se former aux vertus qui font les bons citoyens et les bons chrétiens. Alors, Messieurs, nous pourrions compter sûrement sur l'avenir, car nous aurons assuré ce qui fait, en ce moment, l'objet de notre sollicitude, votre vitalité domestique, sociale et religieuse.

## APPENDICE B

*Discours prononcé par M. l'abbé F. X. Chagnon, recteur de la Congrégation canadienne de Champlain, N. Y., aux Conventions Nationales des Canadiens-Français catholiques, tenues à Albany le 4, le 5 et le 6 août 1884. (Ce remarquable discours a été commencé à la Convention d'Etat et terminé à la Convention Générale.)*

## LES CANADIENS-FRANÇAIS DE L'ÉTAT DE NEW-YORK.

*M. le Président.*—J'assiste pour la 7<sup>ème</sup> fois aux Conventions Nationales de l'Etat de New-York. C'est avec un sentiment difficile à exprimer que je vois cette présente réunion, nombreuse, et composée d'hommes honorables, instruits et remplis de patriotisme pour la grande cause que nous venons tous défendre ici. Le but de nos Conventions, MM. les délégués, est grand, important, rempli de responsabilités. Les fondateurs ont dû s'imposer de grands sacrifices pour parvenir aux résultats bienfaisants que nous constatons aujourd'hui. Ils ont combattu les préjugés populaires; ils ont dû combattre également l'apathie d'un grand nombre, et donner une direction sage, religieuse et vraiment nationale à ces assemblées populaires.

C'est au prix de sacrifices de temps et d'argent qu'ils ont pris en mains les intérêts de leurs compatriotes émigrés. Mais, grâce à Dieu, la Providence divine qui conduit les mouvements des peuples, a béni leurs efforts. Tout n'est pas fait, MM. Au contraire, il nous reste une tâche encore bien lourde! Par nos Conventions, nous avons bien fait pénétrer dans tous les centres canadiens de cet Etat, cette idée féconde: qu'il nous faut rester Canadiens-Français, catholiques, tout en demeurant loyaux sujets américains. Mais que deviendront ces nouvelles générations qui s'élèvent au milieu de nous? Ces enfants canadiens-français, issus de familles catholiques, conserveront-ils la Foi de leurs parents? Parleront-ils toujours la langue de leurs ancêtres? Voilà le problème immense que nous avons à résoudre! Voilà une question que nous devons étudier avec tout le respect et le patriotisme que nous pouvons trouver dans nos âmes!

La question est large, elle renferme en réalité, tout le programme national des Canadiens de ce pays. Je compte que je ne serai pas seul à la traiter. Je vois à mes côtés un bon nombre de compatriotes compétents; je vois de vieux vétérans de nos Conventions Nationales. J'ai raison d'espérer qu'ils compléteront ce que je vais entreprendre. M. le président, en préparant les considérations que je vais communiquer à cette assemblée, j'ai recueilli toutes les informations possibles sur la

situat  
Je m  
dre b  
10.  
liques  
20.  
30.  
bles r  
40  
moral  
50.  
de pr  
religi  
Poi  
consu  
statist  
burgh  
naires  
ma ré  
subdiv  
il y a  
âmes,  
vêque  
des m  
dix pr  
ment  
tous le  
sept o  
gieuse  
Sui  
il y a  
rents  
toute  
consta  
cause  
tants  
ramen  
leur la  
mières  
Pou  
douze  
parlan  
plus g  
les ass  
Voic  
avec ce  
popula

situation actuelle des Canadiens Français de l'état de New-York. Je me suis posé une série de questions auxquelles je vais répondre brièvement, mais avec ordre et sincérité.

10. Quel est le nombre actuel des Canadiens-Français catholiques dans l'Etat de New-York?

20. Depuis quel temps cette émigration est-elle commencée?

30. Quelles ont été, pour le plus grand nombre, les véritables raisons de cette émigration?

40. Quelle est aujourd'hui la véritable situation matérielle, morale et religieuse des Canadiens-Français de l'Etat?

50. Quelles sont les forces et quels sont les moyens capables de procurer à ces compatriotes la vitalité domestique, sociale et religieuse.

Pour répondre convenablement à la première question, j'ai consulté les recensements officiels de la nation; j'ai compilé les statistiques des divers rapports de la Convention de Plattsburgh; puis, j'ai consulté un bon nombre de prêtres missionnaires qui ont le soin spirituel de nos compatriotes. Et voici ma réponse: l'Etat de New-York est divisé en soixante comtés, subdivisés en 1000 ou 1200 *towns*. Pour les fins religieuses, il y a six diocèses catholiques romains, renfermant 1,425,000 âmes, soumises à l'autorité religieuse de six évêques, un archevêque et un cardinal; 1052 prêtres sont chargés de la desserte des missions. Sur ce nombre on compte aujourd'hui soixantedix prêtres canadiens ou français qui s'occupent plus spécialement des Canadiens. Il y a sûrement de nos compatriotes dans tous les comtés et toutes les *towns* de l'Etat. Un nombre de sept ou huit mille sont dispersés dans les congrégations religieuses de nationalités différentes.

Suivant l'opinion de plusieurs membres éminents du clergé, il y a bien dix à douze mille Canadiens ou descendants de parents canadiens qui ont abandonné leur Foi ou la pratique de toute religion. C'est une marge douloureuse que nous devons constater pour mieux exciter notre zèle au service de la grande cause que nous avons entreprise. Ce sont de malheureux enfants égarés que nous pouvons encore, pour un bon nombre, ramener au bercail par le ministère du missionnaire, parlant leur langue. Tous les jours, nous avons la preuve que les premières autorités religieuses comprennent ce besoin.

Pour le moment, il faut le déclarer avec douleur: ces dix à douze mille brebis égarées ne sont plus des Canadiens-Français, parlant la langue de leurs pères, ils s'en font gloire pour leur plus grande honte! Nous ne pouvons plus les représenter dans les assises de nos Conventions Nationales.

Voici les chiffres aussi exacts que possible que je soumets avec confiance à la Convention, comme représentant la véritable population canadienne-française de l'Etat de New-York.

En général, je donne le nombre moindre de chaque centre.

	FAMILLES.	AMES.	Mechanicsville et les envr.	100	500
Albany .....	180	1000	Moers Forks.....	350	1800
Altona.....	300	1550	Morrisville et les environs	100	500
Amsterdam.....	50	350	New-York.....	1200	7000
Ausable Forks.....	150	750	Norwood.....	50	250
Baldwinsville.....	150	750	Ogdensburgh.....	510	2 00
Bailston, etc.....	100	500	Olmsteadville et Missions...	300	500
Black Brook et Missions...	300	1810	Onondaga.....	200	1000
Brashers Missions.....	100	500	Oswego.....	400	2000
Brooklyn.....	300	1500	Plattsburgh.....	800	4500
Brushton.....	125	700	Port Henry.....	100	500
Buffalo.....	400	2000	Potsdam.....	100	500
Cap Vincent.....	100	500	Redford.....	550	3 00
Champlain.....	350	1820	Rochester.....	300	1500
Cherubusco.....	150	800	Rogersfield.....	300	1600
Clayton.....	200	1000	Rouses Point.....	100	500
Cohoes.....	1000	6000	Sandy Hill.....	180	9 0
Coopersville.....	200	1000	Saratoga.....	50	250
Constable.....	100	500	Schenectady.....	15	80
Constableville.....	150	750	Sciota et West Chazy.....	300	1600
Crown Point et Elizab. town	150	750	Syracuse.....	300	1600
Dannemora.....	200	1000	Titusville.....	75	400
Ellenburgh.....	250	1250	Trout River.....	150	750
E-sex.....	75	400	Troy Est.....	550	3000
Fort Covington.....	100	500	Troy Ouest.....	300	1600
Fort Edward et Fort Ann...	100	500	Union Villa e.....	75	400
Glens Falls.....	300	1800	Utica.....	150	750
Gouverneur.....	75	400	Watertown.....	200	1200
Greenbush.....	50	250	Waterville.....	150	750
Green Island.....	60	300	Whitehall.....	250	1250
Keeseville et Peru.....	350	1800	Wilsborough.....	50	250
Malone.....	550	3200			
Massena et Mission.....	200	1050	Total.....	14,900	80,000

Voilà, messieurs, le bilan de notre force numérique. C'est peu, me direz vous, à côté des cinq millions d'âmes appartenant à d'autres nationalités. C'est peu, si nous laissons ces 80,000 descendants Canadiens-Français s'assimiler à un peuple qui ne pourra jamais faire de nous que des citoyens médiocres ou nuisibles. Mais cette force sera grande pour le bien, féconde pour les œuvres sociales et religieuses, si elle demeure fidèle à sa mission; elle sera puissante par sa multiplication, si nous savons nous approprier, les qualités énergiques du caractère saxon, et conserver toujours nos mœurs pures, et notre foi religieuse. Notre histoire nationale nous a glorieusement enseigné ce que 60,000 âmes, courageusement unies dans une même pensée de foi et de dévouement, pouvaient accomplir dans l'espace d'un siècle! Réunissons nos forces par l'union et le sacrifice. Emparons-nous de suite, car le temps presse, des meilleurs moyens de protection, et l'avenir redira dans cinquante ans, ce que 80,000 Canadiens-Français de l'Etat de New-York ont fait depuis 1884.

Je passe à la deuxième question, M. le président. L'émigration canadienne dans cet Etat est-elle bien ancienne?

C'est un fait historique, admis de tous, que les premiers missionnaires du Canada et les découvreurs français furent les premiers à parcourir le territoire de l'Etat de New-York et y implanter la civilisation chrétienne. Nous avons des droits au sol que nous foulons, comme à la protection du drapeau étoilé! Il

y a d  
un m  
cette  
Fort  
cette  
vieu  
core  
citoy  
néra  
couv  
avec  
d'hui  
Nou  
O'  
émig  
York  
burg  
miss  
père  
V  
dirig  
ment  
PI  
nant  
tuné  
Buff  
cienn  
M  
patr  
le fa  
L  
terr  
Fran  
Croi  
déco  
amé  
hom  
fure  
Q  
malg  
sible  
sivé  
le fe  
nlm  
cain  
la pr  
C



entre.

100	500
350	1800
100	500
200	7000
50	250
150	2 000
100	500
200	1000
400	2000
800	4500
100	500
100	500
550	8 000
300	1500
300	1800
100	500
180	900
50	250
15	80
300	1000
300	1600
75	400
150	750
550	3000
300	1600
75	400
150	750
200	1200
150	750
250	1250
50	250

80,000

e. C'est  
apparte-  
sons ces  
un peu-  
médio-  
le bien,  
demeure  
lication,  
s du cas  
et notre  
ment en-  
dans une  
accomplir  
union et  
esse, des  
ans cin-  
de New-

émigra-

iers mis-  
t les pre-  
et y im-  
ta au sol  
étoilé ! Il

y a deux cent quarante ans, nous apprend, l'hon. F. Woods, un missionnaire français venait se réfugier à l'endroit précis où cette ville d'Albany est construite, et que l'on appelait alors Fort Orange. A la fondation de la première église catholique de cette ville nous voyions des Canadiens-Français agir comme vieux citoyens catholiques de ce pays. Pierre Morange est encore un Canadien-Français, marchand de grande réputation, et citoyen d'Albany, prenant une part active à la réception du général Lafayette. En 1609 le capitaine Samuel de Champlain découvrait le lac qui porte son nom, en même temps qu'il étudiait avec science un grand nombre de postes qui forment aujourd'hui le comté Clinton, le comté le plus canadien de tout l'Etat. Nous y sommes 22,000 âmes sur une population de 50,000.

C'est à l'époque malheureuse des troubles de 37-38, qu'une émigration plus forte, plus régulière forma les centres de New-York cité, d'Oswego, de Fort Convington, de Massena, Plattsburgh. Un petit groupe d'Acadiens avait déjà formé une petite mission religieuse sur les bords de la rivière Chazy, que les pères Jésuites du fort Laprairie visitaient annuellement.

Vers 1858 une autre émigration canadienne commença à se diriger vers Troy et Cohoes où elle forme aujourd'hui un élément qui est le cinquième de la population totale.

Plattsburgh, Ogdensburgh, Oswego, et les towns environnantes furent les principaux centres où se portèrent nos infortunés compatriotes, fuyant les forces et les tyrannies anglaises. Buffalo a également reçu une émigration canadienne très ancienne.

Maintenant, messieurs, vous direz que la plupart de nos compatriotes émigrés dans cet Etat avaient des motifs louables de le faire, c'est chose facile à démontrer.

Les premiers ne cherchaient qu'à découvrir de nouvelles terres afin d'ajouter de nouveaux fleurons à la couronne de France. Ils avaient pour compagnon le véritable soldat de la Croix, le missionnaire Récollet ou Jésuite, et leurs courses et découvertes seront toujours les plus belles pages de l'histoire américaine. Parkeman, malgré ses préjugés sectaires rend cet hommage à nos Pères, premiers pionniers de cet Etat, qu'ils furent les vrais civilisateurs de l'Amérique.

Que pensez-vous dire de la conduite des victimes de 37-38 malgré l'erreur de leur noble et généreuse résistance ; est-il possible de ne pas bénir la Providence, qui a fourni un refuge assuré à ces pauvres familles canadiennes fuyant devant le feu, le fer et la proscription. Honneur ! reconnaissance à ce magnanime, Martin Van Buren, président alors de la nation américaine, qui offrit à nos malheureux proscrits, le sol, l'industrie et la protection d'un peuple généreux !

Ceux de nos frères qui vinrent chercher la rémunération d'



travail dans les usines de Troy et Cohoes, doivent leur abandon de la Patrie à l'incurie des gouvernements d'alors qui s'épuisèrent dans des luttes stériles, au lieu de réunir leurs forces en faveur de la grande cause de la colonisation.

Sans doute, qu'il ne faut pas méconnaître que les vices de l'intempérance et du luxe ont chassé plus d'une famille canadienne de leurs fertiles terres pour en faire des esclaves du capitaliste américain : mais en vérité, qu'avons-nous fait en Canada pour les retenir? La presse d'alors, les orateurs publics, les gouvernements eux-mêmes, par leurs organes les plus autorisés, ne cessaient de jeter l'anathème à ces pauvres enfants de la Patrie qui ne fuyaient que devant la misère morale et matérielle. Ruinés par l'imprévoyance et le vice de son chef, combien de familles canadiennes n'ont-elles pas quitté leur cher Canada en versant des larmes amères! Tout était prévu, déterminé dans les desseins de Dieu! La Providence divine à su tirer le bien du mal. Jetons un voile d'oubli sur ces causes diverses et parfois malheureuses qui nous ont conduit sur cette terre libre des Etats-Unis, et travaillons à l'unisson à sauver du naufrage ce que le Seigneur a toujours béni : notre foi, notre langue, expression fidèle de nos croyances, et nos bonnes moeurs!...

La situation présente des Canadiens Français de l'Etat de New-York n'est pas enviable sous plus d'un rapport. En général nous sommes dominés et souvent exploités par l'habile et puissant capitaliste. Si on excepte les comtés Clinton, St Lawrence, Lewis et Oswego, où nous trouvons un bon nombre de fermiers canadiens relativement à l'aise, la masse des autres centres n'est encore qu'une pauvre classe de travailleurs.

La moralité des populations est certainement supérieure à celle de toutes les autres nationalités. Le plus grand malheur de notre élément c'est le manque d'instruction, source d'infériorité vis-à-vis la nation américaine. Les écoles publiques de ce pays, en outre de leurs dangers pour la morale et la Foi, sont aujourd'hui une faillite comme système d'enseignement, et notre population canadienne, plus que toutes les autres, a subi l'ignorance, source première de ses abaissements.

Notre situation religieuse s'est améliorée considérablement depuis dix ans. Nous avons soixante-dix prêtres missionnaires, canadiens français ou belges qui ravivent la Foi de nos compatriotes, les organisent en congrégations, bâtissent des églises, et leur rendent l'instruction religieuse plus facile, plus attrayante en leur communiquant dans la belle langue française. Mais vingt-cinq missionnaires canadiens de plus trouveraient dans notre Etat un grand bien spirituel à faire. Il ne se passe pas un mois sans que nous saluions l'arrivée parmi nous, d'un confrère venu du Canada. Dans le mois prochain, Mgr l'évê-

que  
uniqu

En  
chen

ce sc

nada

Evêc

louis

pour

Je

qu'in

si no

nadi

Ne

la Fe

entré

nos a

chrés

nous

Egli

ra'h

No

lité c

contr

Seign

heur

malh

conv

com

lois c

de vo

La

prati

luxe

dans

amb

MM.

No

recon

que n

de to

établ

publi

ble fi

role d

Ma

l'instr

que d'Ogdensburgh bénira trois jolies petites églises, destinées uniquement au service des Canadiens.

En général, nos compatriotes aiment leur église et s'attachent facilement à leurs prêtres. Ce qui les touche davantage, ce sont les cérémonies religieuses, comme on les faisait en Canada. Il y a des besoins bien grands que nos Seigneurs les Evêques comprennent parfaitement, mais qu'ils ne peuvent pas toujours satisfaire ; néanmoins, nous avons de belles espérances pour l'avenir, et des consolations actuelles.

Je m'aperçois, MM., que j'ai déjà été long. Je ne ferai qu'indiquer nos forces et les moyens que nous devons prendre si nous voulons procurer une plus forte vitalité à l'élément canadien des Etats-Unis.

Nos forces, nous les trouverons d'abord dans " ce signe de la Foi catholique que l'Eglise a déposé sur nos fronts à notre entrée dans le monde, et dans cette belle langue française que nos ancêtres ont déposée sur nos lèvres." Soyons franchement chrétiens et attachés à l'enseignement de l'Eglise de Dieu, et nous serons inébranlables comme le roc sur lequel repose cette Eglise divine ! Parlons français et toujours on nous distinguera honorablement parmi les autres nationalités !

Nous, Canadiens-Français, catholiques, nous aurons la vitalité domestique en portant le respect le plus grand possible à ce contrat conjugal, institué par Dieu, surnaturalisé par Notre-Seigneur Jesus-Christ, qui est devenu la base sacrée de tout bonheur domestique. Le divorce matrimonial a été inventé pour le malheur et châtement domestique des peuples corrompus ! Il ne convient nulle part au peuple canadien. En garde donc, chers compatriotes, contre cette erreur funeste, sanctionnée par les lois de ce pays ! Le divorce est une peste qui apportera au sein de vos familles la désolation religieuse et sociale.

La vitalité domestique, nous la trouverons encore dans la pratique de l'économie, éloignant de nous le vers rongeur du luxe et l'abrutissement de l'intempérance. Soyons prévoyants dans nos affaires de chaque jour ; ayons cette noble et légitime ambition de sortir de notre état d'infériorité. Et pourquoi pas, MM., n'avoir pas d'ambition ?

Nous avons l'intelligence, nous aimons le travail ; on nous reconnaît l'habileté dans toutes les industries ! D'où viens donc que nous ne pourrions pas parvenir, comme les représentants de tous les autres peuples, à commander le capital, à créer des établissements de commerce, à avoir notre part aux charges publiques ? Ah ! c'est que nous manquons souvent de cette noble fierté gauloise qui faisait à un roi de France cette belle parole devenue un axiome français : *tout est perdu hors l'honneur* !

Maintenant, comment aurons nous la vitalité sociale ? Par l'instruction générale de ces générations nombreuses qui s'élè-

vent dans nos familles canadiennes ! C'est l'école française, anglaise, et catholique qu'il nous faut ! Là, est tout le programme de notre amélioration sociale. Si nous ne mettons pas à cette question vitale, toute notre énergie et tout notre dévouement nous sommes perdus à la Foi et à tout espoir de progrès social ! Cette vérité importante est admise aujourd'hui par tout Canadien digne de ce nom ! Il faudrait tout un livre pour la développer convenablement. Prêchons la tous avec force. Dans une cause aussi sacrée, tout chrétien doit se faire apôtre ! Un troisième moyen, c'est de prendre une part plus active, plus consciencieuse, aux affaires, publiques de notre patrie d'adoption. La naturalisation dans cet état n'est pas un besoin considérable, vu que le grand nombre des nôtres sont citoyens par naissance en droits acquis depuis longtemps. En 1880, dans le comté Clinton, il n'y avait que 700 votants étrangers sur 13,000.

Instruisons-nous sur la valeur des partis politiques qui se disputent le pouvoir dans ce pays. Lisons les journaux, préféralement ceux publiés aux Etats-Unis ; formons, parmi nous des sociétés de bienfaisance, nationales, des clubs d'amusements honnêtes. C'est par là que nous nous connaissons davantage, et que nous apprendrons combien il est nécessaire de nous protéger. Les écoles du soir sont possibles dans tous les villages, et si les travailleurs savaient s'en servir, nous verrions bientôt un progrès social parmi eux.

Enfin MM., la vitalité religieuse, nous l'aurons toujours parmi les Canadiens émigrés tant que le bon prêtre canadien se trouvera au milieu d'eux, partageant leur vie, parlant leur langue, et les réchauffant sur le sein de leur mère divine, l'Eglise Catholique ! Il y a cependant, des dangers bien grands à éviter. Les mariages mixtes, la lecture des mauvais journaux et des livres hérétiques, la fréquentation des églises protestantes et surtout mes chers amis, l'affiliation à ces sociétés ténébreuses où l'on attire un trop grand nombre hélas ! de nos malheureux compatriotes. Défions-nous de cet étendard trompeur qu'on arbore sous nos yeux : on y inscrit " science et charité," et cependant c'est un signe de ralliement et de guerre contre les doctrines et les traditions de l'Eglise Catholique. Nous l'aurons cette vitalité religieuse en produisant des œuvres de charité. Nous l'aurons, si nous sommes catholiques pratiquants, mais non de ces catholiques libéraux, prétendant élargir les dogmes de l'Eglise, et adoucir la sévérité de ses règles de morale. Ceux là n'ont jamais apporté aucune force à l'Eglise catholique ; au contraire, ils deviennent bientôt matérialistes, ils tombent rapidement dans cette infidélité religieuse que nous voyons régner au milieu de nous pour la perte de la nation américaine.

Voilà nos forces nationales ; voilà quelques uns des dangers

qui n  
thol  
Co  
tradi

Disc  
Co  
A

Un  
des  
Cana  
Le  
la ba  
néral  
qu'el  
cong  
ment  
des c

Il a  
proje

Ap  
Cana  
par u  
de l'  
gue 1

M. 1

"  
souff  
cune  
nous  
ques  
boré  
sans  
n'es  
tout  
perç  
Mes  
quan  
rele  
don  
et  
hau  
dan  
dér  
seul  
nos  
et

qui menacent notre existence comme Canadiens-Français et catholiques.

Conservons notre Foi, notre langue, nos mœurs et nos belles traditions et l'avenir sera sûrement à nous.

## APPENDICE C

*Discours prononcé à la Septième Convention Nationale des Canadiens-Français catholiques, à Albany, par le Dr. J. L. Archambault de Cohoes.*

Une motion voulait renvoyer à la prochaine Convention le projet des *Constitution et Règlements des Conventions Nationales des Canadiens-Français catholiques de l'Etat de New-York.*

Le Dr. Archambault propose en amendement que, au moins, la base de cette Constitution et la déclaration, article 29 du plan général d'organisation, soient adoptées à cette Convention, pour qu'elles puissent devenir le guide et la règle de l'action future de nos congrès nationaux. Pour presser et obtenir l'adoption de l'amendement qu'il propose, M. le Dr. Archambault appuie cet amendement des considérations suivantes :

Il explique d'abord, en quelques mots, en quoi consiste la base du projet.

Après tout, dit-il, cette base peut se résumer en ceci : que les Canadiens de l'Etat de New-York en y adhérant se trouveront unis par un double lien ; un *lien religieux*, qui est la soumission aux lois de l'Eglise catholique ; et un *lien national*, qui est l'usage de la langue française, or :

*M. le Président,*

“ Messieurs, l'acceptation de cette partie de la constitution, ne souffre, il me semble, aucune discussion et ne laisse place à aucune hésitation. Il est évident qu'on ne peut se vanter, comme nous le faisons en toute occasion, d'être Canadiens et catholiques sans accepter d'être conséquents avec nous-mêmes d'abord, et sans reconnaître ensuite qu'en effet on ne peut être l'un sans l'autre. Qui dit *Canadien-Français* dit *Catholique* ; on n'est pas Canadien sans être catholique, et dans ce pays surtout, il est acquis à l'expérience que ceux des nôtres qui sont perdus pour la Foi sont perdus pour la nationalité. Et ce point, Messieurs, nous a été douloureusement démontré hier soir, quand le patriotique curé de Champlain, monsieur Chagnon, relevant la statistique des Canadiens de l'Etat de New-York et donnant par là, la preuve de recherches extrêmement laborieuses et d'un dévouement à nos intérêts, qu'on ne pourrait trop hautement apprécier—nous révéla que nous ne pouvons compter dans cet Etat que 69,000 Canadiens qui peuvent être considérés comme véritablement Canadiens, parce que ce nombre seul constitue les éléments dont sont formées nos paroisses et nos missions, les éléments qui tiennent à la langue, aux mœurs et aux institutions canadiennes-français, les éléments qui



conservent précieusement les traditions du passé et favorisent le développement de nos meilleures et seules aspirations. Et pendant, Messieurs, M. l'abbé Chagnon a le courage de nous le faire avvertir, car il a sondé la plaie, les Canadiens-Français de l'Etat se chiffrent par 80,000 ou 90,000, pour rester en deçà des plus justes limites—mais M. l'abbé Chagnon nous l'affirme, cette différence de 10,000 à 11,000 est perdue pour nous; ils ne reconnaissent plus et on ne peut plus les reconnaître Canadiens; en reniant leur foi, ils ont tout renié.

Il faut donc, messieurs, cette union de la foi et de notre langue pour conserver et affirmer notre nationalité.

Par cette affirmation nous donnerons immédiatement—je devrais dire, enfin—à nos Conventions le caractère qu'elles devraient avoir. Comme j'ai eu l'honneur de le faire remarquer l'an dernier à Plattsburgh, nos Conventions n'ayant pas adopté de constitution, ne pouvaient formellement établir leur caractère, ce qui pouvait être excusable. Ne datant que des six dernières années, il fallait tenir compte de leur jeunesse et admettre qu'elles s'étaient jusqu'alors traînées dans les langes de l'enfance; mais, messieurs, aujourd'hui qu'elles ont leurs 7 ans d'existence, n'est-il pas temps de les considérer comme arrivées ou comme arrivant à l'âge d'homme?—et quel homme voudrait passer pour n'avoir pas de caractère bon ou mauvais?—Ce caractère, messieurs, pour nos Conventions, ce caractère par lequel elles s'élèveront à l'âge de leur plein développement ou nous donneront la preuve qu'elles y sont arrivées, c'est une constitution; et j'ajoute, messieurs, si vous voulez que ce caractère soit ce qu'il doit être, arrivez y, obtenez le, donnez-vous le par l'adoption du projet, actuel de nos constitutions, ou du moins de leur base, qui en forme l'essence.

Mais il est, messieurs, d'autres raisons qui doivent presser cette adoption et qui la rendent urgente, c'est que, on nous accuse (et ce sont là des bruits et des insinuations qui courent la rue et qui travaillent nos populations, si déjà elles n'ont pas dans nos réunions publiques, des voix autorisées), on nous accuse de mêler trop de religion dans nos affaires, dans nos Conventions, etc., etc., comme si on pouvait avoir trop de religion ou trop de bonne santé!—et d'accorder trop de privilèges aux membres du clergé. On nous a dit, messieurs, que ces privilèges les rendraient trop forts, trop puissants; que nous accordions par là trop d'importance aux prêtres, qu'un jour pourraient venir où leurs intérêts seraient peut-être contraires aux nôtres. Peut-être! Grâce à Dieu, il ne doit pas y avoir de ces singulières ou subtiles distinctions entre les intérêts du clergé et des Canadiens laïques. Le clergé n'a d'intérêts que nos intérêts, mais nos intérêts bien entendus. Pour le vrai Canadien, la religion est la mère de toutes ses institutions, et

le p  
l'as  
acti  
Id  
nos  
sion  
si m  
don  
au r  
une  
" tr  
" to  
" se  
" m  
" à  
L  
deu  
nen  
plus  
" p  
rend  
nou  
idem  
de l  
nou  
nos  
cons  
qu  
les p  
serc  
misi  
mes  
soy  
dem  
pou  
bon  
vair  
flan  
nos  
con  
nat  
qua  
pèr  
cler  
gee  
F  
Il y



le prêtre, le protecteur naturel de tous ses intérêts. comme l'assistant le plus énergique et souvent le pourvoyeur le plus actif de tous ses besoins.

Ici, parmi nous, messieurs, aux Etats Unis,—comme parmi nos frères du Canada—“ il ne doit pas y avoir de funeste division entre ces deux éléments de notre société,” division qui est si manifeste et si déplorable ailleurs; la France, par exemple, dont toutes les nobles traditions tombent en ruine ou s'en vont au naufrage. Comme le disait ces jours derniers, au Canada, une des voix les plus habiles dans l'art de bien dire: “ le prêtre et le laïque ne sont pas deux lignes parallèles qui ne se touchent jamais sur la scène du monde. Ils marchent ensemble dans le chemin de la vie, la main dans la main, aimant à travailler ensemble au succès des entreprises chères à la nationalité et à la religion.”

L'union constante, messieurs, l'union indestructible de ces deux éléments, l'union—comme le disait encore le même éminent orateur, et je veux ici nommer l'un des supérieurs les plus distingués de nos collègues canadiens, M. l'abbé Ouellette—“ l'union dans la vérité qui rend libre et dans la charité qui rend fort ” nous permettra de résister aux forces lignées contre nous, force d'absorption, force d'assimilation, contre notre identité nationale, force de l'indifférence, de l'incrédulité, ou de la négation contre nos croyances religieuses. Cette union nous permettra de continuer au milieu de la société américaine nos développements pacifiques, d'acquérir un accroissement constant d'influence, et de faire par là même avancer les conquêtes de la civilisation chrétienne, dont nous nous affirmerons les pionniers avancés. Par cette union, messieurs, nous réaliserons le fameux *Gesta Dei per Francos*, qui a été la noble mission de nos prêtres sur ce continent. Mais encore une fois, messieurs, pour être dignes de cette mission providentielle, soyons pratiques, soyons conséquents, soyons religieux, et demeurons unis, unis à notre clergé; à notre clergé qui tient pour nous haut et ferme le flambeau de la vraie lumière et des bonnes et sûres doctrines, le flambeau de la Foi! et soyons convaincus que, seulement à la condition de nous éclairer à ce flambeau, nous obtiendrons “ de ne pas nous matérialiser dans nos mœurs, dans nos idées ou dans notre éducation,” et de conserver intacts et purs notre caractère et notre existence nationale, ce bien que nous devons avoir tant à cœur! Et quant à nos Conventions, messieurs, soyons sûrs qu'elle ne prospéreront qu'en autant que nous ne nous séparerons pas de notre clergé, que nous ne craignons pas d'y accorder trop de privilèges à nos prêtres et trop de place à notre religion.

Rappelons-nous ce que furent les premières Conventions?... Il y a sept ans, elles étaient prises d'une belle envie de trépas-

ser... Il y a six ans, notre première Convention d'Etat ne comptait que huit à dix personnes. Pourquoi? Parcequ'on avait perdu confiance dans le bien que les Conventions peuvent faire, parcequ'on réprouvait l'esprit qui les avait animées, les tendances qu'elles prenaient, etc.,... si bien que plusieurs âmes d'élites des esprits dirigeants parmi nos compatriotes des Etats-Unis, s'en retirèrent alors et ne voulurent jamais s'en occuper depuis.

Qui les a sauvées? —le clergé venant au secours de quelques hommes patriotiques —et à leur tête je veux ici lui en rendre hommage, le curé de Champlain, M. l'abbé Chagnon, ce prêtre patriote, que nous nous sommes plu à appeler le *Père de nos Conventions d'Etat*.

Le clergé a alors tranquillement inspiré confiance aux hommes de bonne volonté, aux éléments paisibles et bons, etc, etc. Et ceux-ci ont commencé à se laisser entraîner —puis, ils ont afflué. Ces assises en sont la preuve! —... Et maintenant que nos Conventions sont devenues fortes, qu'elles ont attiré l'attention, que bien dirigées elles produisent de bons fruits, nous trouverions gênante la présence de ceux qui ont assuré ces bons résultats?

Ah! Messieurs, si tels étaient nos projets, je vous l'affirme, nos Conventions auraient bientôt vécu. Et perdant leur caractère en perdant les gens de bien dont elles s'alimentent aujourd'hui, elles tomberaient avant longtemps dans les régions incolores d'une froide philanthropie, d'un *nationalisme* (si je puis m'exprimer ainsi) sans but comme sans caractère. Les adeptes de la raison pure, les avocats du progrès moderne, du *progrès nouveau* (suivant un mot célèbre de l'été dernier, auquel je veux plus loin revenir), les partisans du seul progrès matériel des peuples auraient beau jeu parmi nous. Vous auriez des Conventions sous le patronage, la tutelle et l'autorité de ces messieurs, et ce serait une triste substitution au patronage, à *l'autorité et à la tutelle du Pape et des Evêques* que nous recherchons aujourd'hui dans notre projet.

Alors, alors, quelles Conventions, Messieurs! Ah! Messieurs, empressez-vous de vous rendre aux objurgations que nous adresse notre Saint Père le Pape, Léon XIII dans l'Encyclique *Humanum Genus*, ce lumineux exposé d'une doctrine qui ne peut nous tromper. " Que les gens de bien s'unissent et forment une immense coalition, qui répondra par une défense énergique à la violente attaque et à la fédération criminelle de toutes les sociétés pernicieuses et occultes! " Or, Messieurs, pour correspondre à ce désir formel qui nous vient de la charité de Pierre, nos Conventions peuvent-elles mieux faire que d'entrer dans le mouvement qui va se faire pour la défense? *Formées dans le but*, disait le préambule du pamphlet publié par le *National*, dans le cours de l'année dernière, et destiné à sau-

ver  
form  
devo  
n'aff  
tren  
plén  
ble p  
du u  
tion  
de v  
affir  
gard  
"  
pas  
pour  
mais  
n'hé  
ense  
E  
beau  
les r  
que  
leur  
doiv  
cœu  
gion  
ques  
gion  
ne c  
dlen  
prin  
vent  
gara  
leur  
et s  
mén  
N  
firm  
don  
cher  
prot  
tion  
tout  
eng  
tain  
le b

ver de l'oubli des procédés de la Convention de Plattsburgh ; formées dans le but de faire comprendre à nos nationaux leurs devoirs de bons chrétiens et de bons citoyens, nos Conventions n'affirmeront-elles pas davantage cette noble mission, et n'entreront-elles pas d'une plus belle mesure dans la grandeur et la plénitude de leur rôle, en subissant, par l'adoption de l'admirable projet de constitution qui vous est soumis actuellement, ou du moins par l'adoption de la base de ce projet, la transformation qui les conduira. ( tout en conservant leur nom de *Conventions*, auquel nous tenons tous), qui les conduira, dis-je, à être de véritables Congrès catholiques—catholiques et canadiens—affirmant par là d'une manière indiscutable notre Foi, et sauvegardant notre nationalité !

“ Comme de juste, par cette action, nous ne manquerons pas de déplaire à ceux à qui la connaissance de ce projet ne pourra ni sourire ni convenir, bien qu'ils se disent catholiques, mais qui se refusent à être conséquents avec eux-mêmes et qui n'hésitent pas à se mettre en contradiction flagrante avec les enseignements et les prescriptions de leur Foi.

Et, certes, ils sont hommes de talent, ils ont reçu en partage beaucoup d'esprit, et ils vous parleront quelque part que vous les rencotriez, avec une éloquence dangereusement sympathique. Mais, messieurs, ces gens, quelque distingués que soit leur personnalité, n'ont ni les sentiments ni les principes qui doivent distinguer tous ceux qui ont vos intérêts nationaux à cœur. Quand ils vous affirment que nous mettons trop de religion dans nos affaires, que ce ne sont pas des Congrès catholiques qu'il nous faut (bien que sous un autre nom), que la religion a peu de chose à voir et à faire dans nos Conventions, ils ne comprennent pas quelle est notre mission, à nous, Canadiens, sur ce continent. Ils n'ont pas la moindre idée de nos principes vitaux qui font la force de notre race, qui seuls peuvent assurer notre avenir comme peuple, qui seuls peuvent garantir l'existence de nos Conventions, leur développement et leur rayonnement sur les éléments de notre nationalité groupés et surtout non encore groupés, que ce soit dans cet État ou même dans les autres États.

Nous n'avons pas à hésiter, Messieurs ; nous devons nous affirmer catholiques—et catholiques pratiquants ; nous devons donner à nos Conventions et à leurs débats une tournure franchement et formellement catholique ; car, par la Foi, et par sa profession haute et retentissante, nous conserverons notre nationalité, nous garderons notre langue, nous sauvegarderons toutes les institutions qui nous sont chères. Et puis en nous engageant dans cette voie, nous rassurerons les esprits incertains, nous encouragerons les faibles, et nous aurons peut-être le bonheur de ramener les dévoyés. Si nous ne le faisons pas,

Je le répète, Messieurs, nous ferons au contraire, l'affaire de ceux qui hélas ! parmi nous, n'ont ni nos principes, ni nos idées religieuses et sociales, ni nos ambitions, ni nos aspirations nationales—l'affaire des gens qui entendent l'économie politique et sociale et le gouvernement des affaires publiques à la façon des utilitaires et des gens qui se disent simplement des hommes d'affaires et qui se vantent d'ignorer soigneusement les questions de principes—l'affaire des gens qui entendent la moralisation des familles et des sociétés à la façon des philanthropes—l'affaire des gens qui entendent l'éducation de nos enfants par les *écoles publiques*, comme cela s'est dit à la Convention de Cohoes ; ces écoles suffisant, dans l'opinion de ce beau diseur, à tous les besoins de notre jeunesse, avec un peu de catéchisme, le dimanche, à l'église—l'affaire des gens qui sont en communauté d'idées de tendances et d'aspirations avec le correspondant qui disait, le 14 du mois d'août de l'année dernière (1883), dans le *Courrier des Etats-Unis*, en parlant de la Convention de Plattsburgh—un homme habile, celui-là ; une plume exercée et élégante!—“Après la messe a commencé la procession, dans laquelle on avait intercalé des chars allégoriques, etc, etc, etc. Le plus significatif était celui qui portait la *déesse de la liberté* assise au-dessus du globe pour *présider* à ses destinées, et ayant à ses pieds 38 jeunes filles représentant tant les Etats-Unis.

“Ce tableau symbolisait le *progrès humain s'accomplissant sous de nouveaux auspices*”. Je ne m'imagine pas que nos amis de Plattsburgh aient été flattés outre mesure de cette interprétation peu scrupuleuse donnée à leurs manifestations industrielles, artistiques ou patriotiques. La liberté présidant aux destinées du globe à titre de Divinité de l'heure présente ! et ce beau tableau, symbole du progrès humain, s'accomplissant sous de nouveaux auspices !! sous de nouveaux auspices !! Et quels sont donc ces *nouveaux auspices* sans lesquels le progrès humain contera peut-être le risque d'être entravé dans sa marche ? oh ! tout cela sent l'irrégion, l'incrédulité, l'impiété, que dis-je ? le matérialisme le plus pur ; tout cela sent “ces *canailles de doctrines*, suivant le mot de Lacordaire, répété par l'éminent penseur que je vous citais il y a quelques instants, qui sont destinées dans la pensée des loges maçonniques à *transformer* le monde. Ces doctrines, leurs adeptes les affichent partout, “dans leurs livres, dans leurs conférences publiques, dans leurs institutions dites philanthropiques,” dans leurs journaux et même vous les glissent, comme vous le voyez, dans de simples articles, dans d'inoffensifs rapports de fête populaire.

Pour nous donc, messieurs, la question doit être réglée. Prononçons-nous tellement catholiques dans nos Congrès, nos Conventions et leurs actions, dans nos manifestations, nos fêtes et

nos a  
sonne  
que c  
et ce  
l'Egli

No  
vaux  
discou  
M. le  
de MM  
re par  
Ces  
de la  
sait su  
se tro  
honori  
Ces ad  
Conve  
tion-G  
pas ex  
toisie,  
déléga  
Ces

Mr.  
United  
Genera  
through  
and g  
Mayor  
this O  
the ob  
import  
Not th  
neratio  
necess  
utilize  
citizen  
United  
the us  
in our  
Mayor  
will al



nos actes publics, comme dans nos actes privés, que personne ne s'y méprenne, et que nous soyions par tous acclamés, que ce soit avec faveur ou défaveur, pour ce que nous sommes et ce que nous devrions être : Canadiens et catholiques, soumis à l'Eglise et dirigés par ses infaillibles doctrines !

Nous croyons devoir terminer ce rapport des importants travaux de la Convention d'Albany en annexant aux minutes et discours déjà insérés, les deux adresses qui suivent : adresse à M. le Maire de la ville d'Albany par M. J. B. Seney, interprète de MM. les délégués ; et adresse-réponse faite au nom du Maire par son représentant, M. le *Surrogate Wood*.

Ces adresses, il est vrai, ont été prononcées à l'ouverture de la Convention Générale, parce que cette Convention faisait suite à la Convention d'Etat, et que les deux Conventions se trouvaient de la sorte reliées l'une à l'autre et également honorées des attentions du premier magistrat de la Capitale. Ces adresses couronnent donc aussi bien les délibérations de la Convention d'Etat qu'elles inaugurent les débats de la Convention Générale. Du reste, cette dernière Convention n'eût-elle pas existé, il est à présumer que Mr le Maire, dans sa courtoisie, serait venu tout de même souhaiter la bienvenue aux délégations.

Ces adresses sont naturellement en anglais.

## APPENDICE D

### ADRESSE DE M. SENEY.

Mr. Mayor: On behalf of the French Canadian people of the United States, here represented by their delegates in the third General Convention, I take great pleasure in thanking you, and through you the citizens of Albany, for the kindly disposition and general hospitality accorded us. We thank you, Mr. Mayor, for the encouragement given us in the organization of this Convention. We desire to say publicly, Mr. Mayor, that the object of our meetings is to discuss subjects of universal importance, and in which our people have a special interest. Not the least among them is the education of the growing generation. We also desire to impress upon our people the necessity of becoming citizens of the great republic, and to utilize the advantages and benefits to be derived from such citizenship ; to remind the great family of french people of the United States not to forget their mother country by allowing the use of their beautiful language to be neglected ; to inspire in our people a sacred respect for our religion ; because, Mr. Mayor, a people who loves the Creator and respects religion, will always be faithful and obedient citizens.. Such then, in



brief, is our mission, and again, I thank you, Mr. Mayor, for honoring us with your presence.

### APPENDIX E

#### REPONSE DE M. WOOD.

Gentlemen:—The mayor desired me to express his profound regrets for his inability to personally welcome you to our city. I shall ever esteem it a signal honor and delightful privilege to give you welcome in the name of the chief magistrate, and to assure you of the good will and high respect of all our citizens. Your countrymen have always been welcomed here, and their solid qualities of sobriety, prudence and energy have added to the welfare of our community—from the inborn promptings of the heart of this patriotic city they have had warm welcome here as children of the gallant race

“ Whose blood ran mingling in the fountain  
That gave our land its name.”

Two hundred and forty years ago an heroic missionary priest, Isaac Jogues, came from Orleans to plant the lilies of France and the Cross of the Crucified along the borders of the St Lawrence and in the valley of the Mohawk. He was taken captive by the fierce Hurons and, after a year of dreadful suffering, escaped to this very place, then called Fort Orange. The chroniclers tell us that the Dutch Protestant settlers here received the poor hunted French priest most cordially, treated him most humanely, and paid to his savage masters, who pursued him here, a heavy ransom rather than surrender him.

It will not, I trust, be deemed infelicitous to have made this passing allusion to that most gracious incident in our early history, and to say that for all the succeeding time it was the foretokening of that grave and honest welcome which true worth has always been accorded here. The first meeting called for the foundation of yonder St Mary's church was held in 1796, at the house of James Robichaux, a French gentleman, and he and Louis Lecoulteaux were two of the original trustees. About the same year, within a stone's throw, at a house in Chapel street, Talleyrand, safe from the storms at home, passed many happy days, and carried away with him grateful recollections of the refined hospitalities of the Schuylers and the Van Rensselaers. At the organ of old St. Mary's presided the French father of James F. Melne, whose eloquent pen has enriched our country's literature.

I have hung with delight on the accents of many a gray beard citizen in narrating the story of the loved Marquis de Lafayette sixty years ago. Nowhere in this five thousand miles of travel, as the guest of the nation, did he have heartier welcome than here.

The  
cing  
man w  
gonau  
rilled  
Ameri  
in part  
of the  
In th  
the La  
deaux,  
of grea  
blemish  
ving de  
honor  
French  
of the  
ned its  
vellous  
her fort  
queen,  
the nan  
never fr  
France  
In th  
singly c  
ain fas  
s with  
army I  
were in  
In th  
ode on  
he sea.  
Three  
Yorktov  
Simon v  
where t  
Cornwal  
What  
o re  
dge th  
e. W  
he sou  
timely  
orld?  
Here.  
om and

The people of Albany by pageant and *fete* and general rejoicing, showed their affection and gratitude for the noble Frenchman who, only nineteen years old, in his own ship, a very Argonaut of liberty, when the clouds hung lowest came and perilled life and fortune for us. Citizen at once of France and America, striving afterwards to obtain for France what his sword in part won for America, the engrafting in the fundamental law of the great guaranties of the freedom of the people.

In the European society, which played an important part in the Lafayette reception, was Peter Morange, a native of Bordeaux, who lived amongst us for half a century afterwards a life of great civic usefulness—a merchant of repute and most unblemished character, dying in “the odor of sanctity,” and leaving descendants whose gifts and accomplishments have added honor to an honored name. Within a decade a fair young French girl came among us seeking friend-ship and recognition of the great gifts of which she was the custodian. Albany opened its heart to Emma La Jeunesse, acknowledged her marvellous powers, gave her generous encouragements, and sent her forth to conquer the world of song,—and to-day a reigning queen,—in the crown she bears upon her radiant brow glitters the name of this old town. God grant that the Republic may never fail in gratitude for the unparalleled generosity which France showed us in our hour of trial.

In the very darkest days, when Washington almost despairingly determined to make a last desperate stand in the mountain fastnesses of Virginia, France sent Count Rochambeau to us with the great expeditionary corps—the very flower of her army B. Rthier, Pichegru, Count de Dillon, Prince de Broglie, were in the ranks and fighting for us.

In the early autumn of 1781 thirty six battle ships of France rode on the Chesapeake. As hope faded on the land it rose on the sea.

Three French commands stood victors with our forces at Yorktown, and the names of Rochambeau, Lafayette and Saint Simon will shine forever with the glories of that decisive field where the hopes of England went down forever with the flag of Cornwallis.

What place more fit than this, the oldest city of the Union, to recall these glorious chapters of our history; to re-acknowledge that everlasting debt of gratitude which we owe to France. What occasion more opportune than this Convention of the sons of France and the descendants of that brave and suitably unselfish people who gave Lafayette to us and to the world?

Here, then, we welcome you, and invoke the spirit of wisdom and harmony in your councils, feeling assured that all your

deliberations and actions will tend to elevate your instinctively true and high appreciation of that American citizenship which the generosity of your ancestors made certain and glorious for all of us.

At this very hour, and at Bedloe's island, in this very state, the corner stone is being laid, on which shall soon rest the mighty expression in bronze of Bartholdi the Frenchman—of the dreams of the patriots of France and America a hundred years ago—"Liberty Enlightening the World." In that holy light may all that is dark in the history of either land be hidden, and may all that is bright shine with increasing splendor forever and forever.

Inutile de dire les chaleureuses acclamations qui ont ponctué, pour ainsi parler, la plupart des paragraphes de ce magnifique discours.



Me

J. B. Sen  
David Pa  
Dr. J. L.

Rév. M.  
"  
"  
"

Ad  
Cal  
He  
An  
Tim

Jos

Mc  
Dr.  
C.  
Jos  
Ed  
Jos  
Dr.  
Jan  
Cha

## DELEGUES

# A la Septieme Convention d'Albany

## DELEGUES EX-OFFICIO

Messieurs les membres du Bureau d'Organisation

J. B. Seney, Président ; A. F. Rouleau, 1er Vice-Président  
David Paquette, 2ème Vice-Président ; Ed. A. Aubin, 3ème Vice-Président  
Dr. J. L. Archambault, Secrétaire ; John L. Manny, Assist.-Secrétaire

## Messieurs les membres du Clergé

Rév. M. Joseph Charette, Troy ; Rév. M. Louis Leduc, West Troy ;  
" " Alph. Villeneuve, Sandy-Hill ; " " Alph. Notebaert, Rochester  
" " Frédéric Tétrault, New-York ; " " F. X. Chagnon, Champlain ;  
" " M. L. A. Brosseau, West Chazy ; " " R. Lafort Sém. Prov. de Troy  
" " H. Gabriel, Supérieur du Séminaire de Troy.

## DELEGUES ACCREDITES

### Albany, N. Y.

Adolphe A. Picard,  
Callixte Picard,  
Hector Daignault,  
Antoine F. Larose,  
Timothée Vient.

J. B. Gervais,  
Joseph Barbeau,  
R. Desjardins,  
Eloi Corbin,

### East Albany, N. Y.

Joseph Bissonnette,

Joseph Favreau,

### Troy, N. Y.

Bernard St-Jean,  
Dr. H. Préfontaine,  
O. Drouin,  
Joa. Massé,  
Édouard Lemay,  
Joseph Benoit,  
Dr. Z. Rousseau,  
Jas. Félix,  
Isaac Houde,  
Chas. Bissonnette,

Médard Vaine,  
O. Roy,  
F. Martineau, ( d'Albany. )  
Chs. L. Robert,  
Aimé H. Lafebvre,  
John Benoit,  
Hercule Caron,  
John Gervais,  
P. B. Desrochers,



**West Troy, N. Y.**

Dr. O. Mallet,  
Alfred Pinonnault,  
Napoléon Geoffrion,

Honoré Goyette,  
J. B. Gauthier,  
S. Tétreault.

**Green Island, N. Y.**

Rigobert Dupuis,  
Fréd. Manny,  
Charles Goujer,  
Nap. Stebbins.

Onésime Michaud,  
Dolphis Gladus,  
R. Fortier,

**Cohoes, N. Y.**

Dr. G. U. Pelletier,  
Arthur Hébert,  
Pierre Dandurand,  
M. A. Granger,  
J. M. Verchèreau,  
Louis Boudrias, Dentiste.  
J. M. Authier, Ed. *La Patrie Nouvelle*.  
J. N. Charbonneau,  
Pierre Rousseau,  
Joseph Thuot,  
Calixte Fréjeau,  
C. O. Perrin.

Ephraïm Houle,  
Charles M. Nadeau,  
Joseph Melançon,  
Siméon Duquette,  
P. G. Falardeau, Avocat.  
Désiré Lavoine,  
Mathias Larouche,  
Louis Favreau, fls.  
Joseph Langlois,  
Louis Leduc,  
Joseph Morin.

**New-York, N. Y.**

A. M. Crouet, du *Canadien des Etats-Unis*.  
Sarony Lambert,  
J. E. Laviolette,  
G. W. Collins.

Geo. Batchelor,  
Etienne Lebel,  
L. J. B. Normandeau,  
Télesphore Chagnon.

**Rochester, N. Y.**

Joseph Lemieux

**Glens Falls, N. Y.**

Ed. Malotte,

J. Dupuis.

**Sandy Hill, N. Y.**

Félix Pilotte,  
Philippe Beaujac.  
J. B. Robillard,  
J. O. D. de Bondy,  
H. Tranquille,  
Louis Carpentier,  
Narcisse Cornélius,  
Gonz. Claudiche.

Aug. Bombardier,  
Alf. Boucher,  
Ch. B. Lefebvre,  
Eli Lefebvre,  
Hubert Sénécal,  
W. Pallin,  
Félix Poutre, Avocat.

**Fort Edward, N. Y.**

Joseph Terroult,  
E. Galais.

F. Alph, Ferris.

**Plattsburgh, N. Y.**

Antoine Pelletier,  
Alfred Gauthier,  
Pierre Sauvage,  
Ambroise Bousquet,  
Benj. Lenthier Edit. *Le National*.  
Joseph Galland.

Eusèbe Chauvin,  
Ed. Erno,  
William Syvestre,  
Z. Longtin,  
William Lamoy.

**Champlain, N. Y.**

Alexis Arnaud.

Morrisseville, N. Y.

Edouard Dupont.

Delegues Honoraires

---

Montreal, P. Q.

Hon. F. X. A. Trudel, Sén., et Dir. de *L'Etendard*

Edmond Lareau, Avocat et homme de lettres.

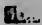
E. A. Martineau, Négociant,

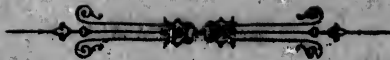
L. O. David, Horivain,

J. Ulric Emard, Avocat,

A. E. Poirier, Avocat.

Fall River, Mass.

E. A. Dubuque, Avocat. 





## TROISIEME CONVENTION GENERALE

— DES —

# CANADIENS-FRANCAIS DES ETATS-UNIS

— TENUE A —

**Albany, N. Y., le 5 et le 6 Aout, 1884.**

Plusieurs semaines avant la date de cette Convention, le Comité Exécutif nommé à la dernière Convention Générale des Canadiens-Français des Etats-Unis, tenue à Springfield, Mass., dans le mois d'Octobre, 1880, publia la proclamation suivante :

### *Canadiens-Français,*

En vertu des pouvoirs conférés aux membres du Comité Exécutif de la troisième Convention générale des Canadiens-Français des Etats-Unis, nous avons l'honneur de faire connaître à nos compatriotes, que l'ouverture de cette Convention aura lieu mardi, le 5 Aout 1884, à 1 heure p. m., à la Salle de Géologie.

Quoique de grands résultats aient couronné les travaux des Conventions précédentes, nous croyons cependant, qu'il est préférable, cette année, de ne vous soumettre qu'un programme restreint; ne renfermant que les questions les plus importantes du moment, afin de permettre aux délégués qui devront assister à cette Convention,

de les  
néces  
Pot  
tions  
naître  
un m  
à l'av  
prépa  
De  
les d  
répu  
n'avo  
droit  
en at  
Les  
10.  
franç  
arriv  
bient  
nos j  
de la  
et pr  
où n  
chrét  
sont.  
20.  
absol  
ter p  
30.  
pour  
qu'ils  
40.  
surer  
dont  
50.  
dard  
60.  
tholi  
celui  
En  
nous  
Les  
jours  
nous  
par le  
appel  
La  
10.  
20.  
admi  
30.  
ques,  
sociét  
Les  
leur  
group  
derni

de leur accorder, avant l'ouverture de ce Congrès, les considérations nécessaires.

Pour cette dernière raison, nous attirons l'attention des organisations qui doivent envoyer des délégués à cette Convention, de reconnaître l'importance qu'il y a de nommer leurs représentants au moins un mois avant l'ouverture de ce Congrès, afin qu'ils puissent étudier à l'avance les questions renfermées dans ce programme et être bien préparés à les traiter, à la Convention, avec connaissance de cause.

De plus, nous croyons qu'il est de la plus haute importance, que les délégués soient des citoyens du pays; car comment pouvons-nous répudier avec succès les injures lancées à notre peuple, si nous n'avons pas les éléments requis pour affermir et faire valoir nos droits? Nous croyons donc faire notre devoir envers nos compatriotes en attirant leur attention sur l'importance de cette question.

Les questions suivantes seront soumises pour discussion :

10. L'établissement d'écoles.—On ne saurait nier que sans l'école française et catholique, tout ce que nous avons créé depuis notre arrivée en ce pays, s'effondrera. Sans école française, nous perdrons bientôt notre belle langue; et nos sociétés nationales, de même que nos journaux français n'auraient plus leur raison d'être. Il est donc de la plus haute importance de fonder partout où la chose est possible et praticable, même au prix des plus grands sacrifices, des écoles où nos enfants pourront recevoir, non seulement, une éducation chrétienne, mais encore aussi, la connaissance des traditions qui sont la sauvegarde des peuples.

20. La Presse canadienne-française.—Reconnaissant la nécessité absolue de cette Presse parmi nous, quels moyens devons-nous adopter pour lui donner tout l'encouragement qu'elle mérite?

30. Naturalisation.—Quels sont les meilleurs moyens à prendre pour mieux faire comprendre à tous nos compatriotes l'importance qu'ils doivent apporter à la naturalisation?

40. L'émigration.—Quelles mesures devons-nous adopter pour assurer à nos compatriotes arrivant parmi nous, le support où l'appui dont ils ont besoin?

50. Drapeau.—Quel est celui qui doit être reconnu comme l'étendard du peuple canadien-français aux Etats-Unis?

60. Quels moyens devons-nous prendre pour assurer au clergé catholique, qui dessert les prisons d'Etat, un salaire proportionné à celui que reçoivent les ministres protestants?

Enfin, à cette Convention, on discutera s'il est de notre intérêt de nous mêler aux affaires politiques du pays.

Les RR. MM. du clergé catholique canadien-français ayant toujours accordé à nos Conventions un concours utile et bienveillant, nous comptons encore sur leur présence en cette circonstance comme par le passé, et en notre titre de Canadiens-Français, leur faisons un appel spécial de nous prêter tout l'encouragement possible.

La Convention sera composée :

10. Des membres du Comité Exécutif.

20. Des pasteurs de congrégations canadiennes-françaises qui seront admis ex-officio.

30. Des délégués de paroisses, associations littéraires ou dramatiques, nationales ou bienfaisantes, clubs et groupes organisés en société.

Les délégués devront être munis de lettres de créance établissant leur nomination. Chaque organisation, centre, société, club ou groupe, parlant la langue française, a droit à trois délégués; et ces derniers devront donner un rapport aussi exact que possible de la

le Co-  
ale des  
Mass.,  
vante :

xécutif  
ais des  
compa-  
li, le 5

s Con-  
érable,  
int; ne  
it, afin  
ention,



population canadienne de leur localité, du nombre de votants, de propriétés foncières et de la valeur de leur propriété.

L'œuvre de la Convention se terminera par une grande démonstration que nous nous efforcerons de rendre aussi intéressante que possible, et nous invitons tous les Canadiens-Français à venir l'honorer de leur présence.

Vu l'incertitude du climat, vers le milieu de septembre, (époque où devait avoir lieu la Convention) et afin d'assurer le succès de la célébration nationale qui devra couronner les travaux de ce Congrès, le Comité s'est permis de changer la date de l'ouverture.

En conclusion, compatriotes, nous regardons avec orgueil, les grands résultats accomplis par les Conventions précédentes et faisons un bienveillant appel à tous les cœurs patriotiques de venir par leurs représentants, faire une place honorable, à la troisième Convention générale, dans l'histoire de nos Conventions nationales. Venez, compatriotes, cimenter de nouveau l'union qui doit exister pour faire le bonheur et la gloire de nos nationaux.

Montrons aux différentes nationalités, au milieu desquelles nous vivons, par une nombreuse Convention et par la sagesse de nos délibérations, que nous sommes un peuple fidèle à notre foi et à nos principes.

Ayant accompli ce but, nous pouvons mettre, sous la vue de nos compatriotes, le résultat de nos travaux et retourner à nos foyers, avec la satisfaction que nous nous sommes efforcés de faire justice à l'importante charge, que nous avait imposée la Convention de Springfield, Mass.

F. X. MARTINEAU, Président,  
MEDARD VAINÉ, 1er Vice-Président,  
LEON GUAY, 2nd Vice-Président.  
LEON BOSSUE DIT LYONNAIS, Secrétaire,  
J.-BTE. SENEY, Assistant-Secrétaire,  
LEON LAMARRE, Trésorier,  
MICHEL FISET, Assistant-Trésorier.

N. B. Toutes correspondances devront être adressées au Secrétaire  
J. B. Seney, 24 Schuyler street, corner of South Pearl street, Albany,  
N. Y.



la  
Et  
ne  
Ne  
cu  
l'o  
la  
du  
m  
pr  
de  
po  
N  
G  
Ph  
cu  
th



## OUVERTURE DE LA CONVENTION.

---

MARDI, LE 5 AOUT, 1885.

---

### Première Seance.

Le 5 Août, vers deux heures de l'après-midi, les délégués à la troisième Convention générale des Canadiens-Français des Etats-Unis prennent place dans la salle de Géologie, que viennent de quitter les membres de la Convention de l'Etat de New-York.

M. Frank Martineau, d'Albany, président du Comité Exécutif, prend le fauteuil de la présidence, appelle l'assemblée à l'ordre et invite le Rév. M. F. X. Chagnon de Champlain à ouvrir la séance par la prière.

Immédiatement après la prière, M. J. Bte. Seney lit, au nom du président et des délégués de la Convention, une adresse du maire de la ville d'Albany, qui, en son absence, s'est fait représenter par l'hon. Francis Woods, *Surrogate*.

L'hon. F. Woods, répond à cette adresse au nom du maire de la ville, par un superbe discours. ( Pour l'adresse et la réponse, voir à l'appendice D. de la Convention de l'Etat de New-York de 1884. )

Sur motion de M. P. G. Falardeau secondé par M. J. B. Gervais, des remerciements sont votés par la Convention, à l'honorable F. Woods, pour ce magnifique discours qui est accueilli par les applaudissements et les acclamations les plus enthousiastes.

M. F. Woods, accompagné par M. Frank Martineau, président de la Convention et escorté par deux délégués, sort ensuite de la salle.

Le 1er Vice-Président, M. Médard Vaine, prend alors le fauteuil de la présidence, et sur motion de M. A. F. Rouleau, secondé par M. A. Lemay, un comité composé de MM. Benjamin Lenthier, propriétaire du *National*, J. L. Manny, de Troy, D. Ste Marie de Holyoke, et les RR. MM. F. X. Chagnon de Champlain et J. M. Gelot de Rutland est chargé de vérifier les lettres de créance des délégués.

Sur motion de M. Léon Guay, un comité composé des RR. MM. du clergé est prié d'élaborer un ordre du jour pour servir de guide à cette Convention.

Après la remise des lettres de créance, la séance est suspendue jusqu'à 4 heures afin de permettre aux comités nommés, d'établir la liste des délégués et de préparer l'ordre du jour.

A 4 heures, le président appelle l'assemblée à l'ordre et la séance est ouverte.

Le Comité chargé de vérifier les lettres de créance, présente son rapport sur lequel figurent les noms de 109 délégués, y compris ceux des représentants du Canada.

M. A. Lefebvre, secondé par M. J. Massé, propose aussitôt, que la délégation de la Société St Jean Baptiste nationale de Troy ne soit pas admise à siéger dans cette Convention.

En amendement à cette motion, il est immédiatement proposé par M. J. L. Manny, secondé par M. M. Ducharme que le rapport du Comité chargé de vérifier les lettres de créance, soit adopté tel que lu et que tous les délégués dont les noms sont inscrits sur la liste présentée par le Comité soient admis à siéger dans cette Convention. Adopté.

Sur motion de M. H. A. Dubuque, secondé par M. P. G. Falardeau, M. Benjamin Lenthier, du *National*, est élu secrétaire de la Convention en l'absence du secrétaire, M. Léon Bossue dit Lyonnais.

M. J. B. Seney est élu assistant-secrétaire de la Convention sur motion du Rév. M. F. X. Chagnon, secondé par M. A. M. Crouet.

Il est proposé par M. J. Massé, secondé par M. A. F. Rouleau, que les délégués aient le droit de ne parler seulement que deux fois sur la même question. Adopté.

Le Comité chargé d'élaborer un ordre du jour pour la troisième Convention Générale des Canadiens-Français des Etats-Unis, soumet le rapport suivant, qui est adopté sur motion de M. O. Michaud, secondé par M. E. Lebel.

*Ordre du Jour.*

- 1o. Ouverture des séances par la prière.

20  
30  
deut  
40  
50  
locali  
60  
matic  
70  
venti  
80  
tion  
90  
100  
II  
A D  
procé  
té.  
Su  
la Co  
tions  
La  
Bate  
les c  
chem  
bliqu  
'ens  
il a  
ville  
A  
par  
heur  
A  
tenil  
Rév  
S  
Lavi  
des  
S  
M.  
des  
S  
may  
réso  
vent

20. Appel des Officiers et Délégués de la Convention.

30. Lecture et approbation des minutes de la séance précédente.

40. Rapports des différents comités.

50. Rapports des délégués touchant les statistiques de leurs localités respectives.

60. Questions à discuter, selon l'ordre suivi dans la proclamation.

70. Choix de la localité où devra se tenir la prochaine Convention.

80. Election des Officiers du Comité Exécutif de l'organisation de la prochaine Convention.

90. Remarques générales.

100. Ajournement.

Il est proposé par M. P. G. Falardeau, secondé par M. H. A. Dubuque que la Convention se dispense de la lecture des procès-verbaux de la Convention de Springfield Mass. Adopté.

Sur motion de M. H. A. Dubuque, secondé par M. E. Lebel, la Convention procède immédiatement à la discussion des questions soumise dans la proclamation de cette Convention.

La question des écoles étant à l'ordre du jour, le Prof. G. Batchelor prend la parole; il recommande l'établissement d'écoles canadiennes-françaises où cela est possible; en cas d'empêchement matériels, il propose l'envoi des enfants aux écoles publiques, dans lesquelles, il prétend qu'il est possible d'obtenir l'enseignement du français pendant une heure par jour, comme il a réussi à l'obtenir lui-même dans 13 différentes écoles de la ville de New-York.

A la fin de ce discours, sur motion de M. A. Lemay secondé par M. L. J. B. Normandeau, la Convention s'ajourne à sept heures et demie du soir.

### Deuxième Seance.

A sept heures et demie, M. Frank Martineau prend le fauteuil de la présidence, appelle l'assemblée à l'ordre, et invite le Rév. M. J. M. Gelot à ouvrir la séance par la prière.

Sur proposition de M. Pierre Dandurand, secondé par M. Laviolette, la Convention se dispense de l'appel des officiers et des délégués.

Sur motion du Rév. M. J. B. St Onge secondé par le Rév. M. F. X. Chagnon, la Convention se dispense de la lecture des minutes de la séance précédente.

Sur motion du Rév. M. F. X. Chagnon secondé par M. A. Lemay, un comité de cinq membres est nommé pour élaborer des résolutions en rapport et en harmonie avec l'esprit de cette Convention, d'après les idées émises par les délégués au cours de la



discussion des sujets présentés à la Convention. Les RR. MM. F. X. Chagnon et J. M. Gelot, MM. le Dr Matte, J. L. Manny et A. M. Crouet composent ce comité.

La discussion au sujet des écoles se continue ensuite : M. P. Dandurand favorise l'établissement d'écoles paroissiales.

Le Rév. M. F. X. Chagnon invité à prendre la parole, dit entre autre chose, que pour établir des écoles paroissiales, il faut d'abord trois choses absolument essentielles ; premièrement, la permission et l'encouragement de l'évêque du diocèse ; deuxièmement, la bonne volonté des paroissiens et troisièmement, il faut que le prêtre s'impose beaucoup de sacrifices et de trouble ; avec cela, il croit que nous pouvons réussir à fonder de bonnes écoles françaises catholiques dans presque tous les centres canadiens. D'ailleurs, dit-il, c'est le devoir du clergé d'établir et de travailler à soutenir ces écoles et quand le prêtre veut, il réussit. Il connaît de nombreuses écoles paroissiales dont les commencements ont été très humbles et qui n'en sont pas moins aujourd'hui au niveau des meilleures.

Puis vient le Rév. M. Tétreau de New-York, qui explique comment sans ressources et sans appui, il a réussi à fonder dernièrement à New-York une école française qui recevra à la rentrée des classes plus de cent élèves. Il propose comme moyen pratique l'établissement d'une société modelée sur la Propagation de la Foi, qu'il appelle la propagation scolaire. Toute personne faisant partie de cette société paierait 50 cents par année. Les fonds seraient centralisés par un comité qui en ferait la répartition aux localités nécessiteuses. Les remarques du Rév. M. Tétreau sont accueillies avec beaucoup de faveur.

Le Rév. M. Notebaert de Rochester prend la parole et s'exprime avec beaucoup de bonheur. Il dit qu'il espère avec l'aide de son évêque, qui est le véritable et fidèle ami de l'éducation de la jeunesse, pouvoir établir à Rochester, avant l'ouverture de la prochaine Convention Nationale de l'Etat, une bonne école à côté de son église, il termine en invitant les délégués de la Convention à ne pas oublier de se rendre à Rochester l'an prochain à pareille date, afin d'y contempler ce qu'un prêtre, ayant à cœur l'éducation de la jeunesse peut accomplir, avec l'aide de son évêque et de bons et dévoués paroissiens.

Le Rév. L. A. Brosseau prend aussi la parole sur l'éducation ; il corrobore les idées émises par les orateurs qui l'ont précédé et dit qu'il espère pouvoir avant longtemps avoir une école à côté de l'église qu'il est à construire en ce moment.

A la suite de ces discours, sur motion de M. E. Lebel, secondé par M. T. S. Lambert, l'étude de cette importante question est renvoyée à un Comité composé des RR. MM. F.

Tétreau  
Matte  
Sur  
la Con

A 9  
de la p  
M. J.  
Sur  
Picard  
délégué  
Sur  
la lect  
Il es  
que M  
délégué  
Sur  
M. Po  
la Con  
Sur  
card ;  
l'Etat  
siéger  
La  
Unis,  
labora  
mont d  
honné  
leurs  
L'h  
réal,  
connat  
a fait  
de per  
publié  
Le  
le Pro  
la par  
sité d  
Cet  
sur m  
Vaine  
Le  
alors

Tétreault, F. X. Chagnon, J. M. Gelot et MM. A. Crouet, Dr Matte et J. L. Manny.

Sur motion de M. Léon Guay, secondé par M. Pierre Savage, la Convention s'ajourne à 9 heures mercredi matin.

## MERCREDI, LE 6 AOUT.

### Troisième Séance.

A 9 heures du matin, M. Frank Martineau prend le fauteuil de la présidence appelle l'assemblée à l'ordre et invite le Rév. M. J. Bte. St. Onge à ouvrir la séance par la prière.

Sur motion de M. L. J. B. Normandeau, secondé par M. C. Picard, la Convention se dispense de l'appel des officiers et des délégués.

Sur motion de M. Médard Vaine secondé par M. A. Gauthier, la lecture des minutes de la dernière séance est omise.

Il est proposé par M. Beauchemin secondé par M. Ducharme que MM. C. Bégih et C. Gagnon soient admis à siéger comme délégués dans cette Convention. Adopté.

Sur motion de M. Médard Vaine secondé par M. T. S. Lambert, M. Poirier de la ville de Montréal est admis comme délégué à la Convention.

Sur motion du Rév. F. X. Chagnon secondé par M. C. Picard, les membres du Comité Exécutif de la Convention de l'Etat de New York qui vient de se terminer sont admis à siéger comme délégués dans ce Congrès.

La question de la presse canadienne-française aux Etats-Unis, étant alors, à l'ordre du jour, M. H. A. Duouque, collaborateur du *Castor* de Fall River, s'élève en termes véhéments contre ce qu'il appelle la "concurrence déloyale et malhonnête" des feuilles canadiennes qui nous "inondent" de leurs éditions hebdomadaires à bas prix.

L'honorable F. X. Trudel, directeur de l'*Etendard* de Montréal, répond par un discours dans lequel, il déclare ne pas connaître les journaux de Montréal, auxquels l'orateur précédant a fait allusion, il ajoute, qu'il s'efforcera de retour au Canada, de persuader au public, que la lecture des journaux canadiens publiés aux Etats-Unis, est d'un intérêt majeur.

Le Rév. M. F. X. Chagnon, MM. L. O. David, A. M. Crouet, le Prof. G. Bucheler, Benjamin Lenthier, etc., prennent aussi la parole sur cette question, et démontrent clairement la nécessité d'encourager la presse canadienne française des Etats-Unis.

Cette discussion terminée, l'étude de la question est renvoyée, sur motion de M. Benjamin Lenthier secondé par M. Médard Vaine, au comité des résolutions.

Le président de la Convention, M. Frank Martineau, donne alors la parole à M. J. Bte. Seney, lequel annonce à l'assem-

blée, que le Gouverneur de l'Etat envoie une invitation aux délégués de visiter le Capitole. M. Benjamin Lenthier secondé par M. Médard Vaine, propose que la Convention accepte cette invitation.

Cette proposition soulève une forte discussion. MM. P. G. Falardeau et H. A. Dubuque s'opposent à cette visite, qui disent-ils, donnerait lieu à des commentaires favorables au parti démocrate.

Le Rév. F. X. Chagnon soutient que cette visite est une simple marque de courtoisie, et qu'il serait peu convenable de refuser l'invitation. Plusieurs délégués demandent tout aussitôt la parole et ne pouvant tous ensemble, se faire entendre au même instant, l'ajournement de la Convention étant proposé par M. Médard Vaine et secondé par M. Pierre Savage, la séance est levée et ajournée à deux heures de l'après midi.

Le président, M. F. Martineau invite tout aussitôt les délégués qui veulent aller visiter le Capitole à le suivre et 76 délégués s'y rendent et sont reçus par le Gouverneur Cleveland.

### Quatrieme Seance

A deux heures de l'après-midi, le président, M. F. Martineau, prend le fauteuil de la présidence, appelle l'assemblée à l'ordre et invite le Rév. M. F. X. Chagnon à ouvrir la séance par la prière.

Sur motion de M. P. G. Falardeau secondé par M. E. Lebel, la Convention se dispense de l'appel des Officiers et délégués.

Il est proposé par M. T. S. Lambert secondé par M. A. M. Crouet que la lecture des minutes de la dernière séance soit omise. Adopté.

La question de la naturalisation étant alors à l'ordre du jour, MM. H. A. Dubuque, P. G. Falardeau, J. M. Authier, le Rév. F. X. Chagnon etc. prennent la parole sur ce sujet. Tous s'accordent à reconnaître l'importance de la naturalisation, et l'étude de cette question est, sur motion du Rév. M. F. X. Chagnon, secondé par le Rév. M. Laplante, renvoyée au comité des résolutions.

Plusieurs délégués prennent la parole sur la question de l'émigration, et tous recommandent aux sociétés St Jean-Baptiste, nationales, de secours-mutuels & c., de s'unir entre elles autant que possible, pour donner aux nouveaux arrivants les renseignements et l'appui moral dont ils peuvent avoir besoin.

Après cette recommandation, cette question, sur motion de M. L. B. Normandeau, secondé par M. F. X. Chagnon est renvoyée au comité des résolutions.

La question du drapeau étant alors à l'ordre du jour, plusieurs personnes prennent la parole sur ce sujet.

M.  
peau a  
M.  
français  
sur le  
tinctif  
M.  
peau t  
Sur  
Rév. M  
née in  
quent,  
États-  
La c  
pour a  
dans le  
lui que  
jour,  
croit p  
tion, v  
de s'éc  
A. Du  
attirer  
Alor  
" S  
États-  
Pou  
testati  
que, s  
suivat  
" Il e  
çais de  
pays, r  
à l'un  
localité  
Les  
le prés  
de la  
des É  
M.  
quatri  
de Ne  
Le P  
propo  
tridma  
dans l  
Une  
partis

M. le Dr Préfontaine de Troy, propose l'adoption du drapeau américal.

M. T. S. Lambert réclame fortement l'adoption du drapeau français, comme marque d'origine, avec trois feuilles d'érable sur le fond blanc, en signe d'espérance et comme emblème distinctif de la nationalité canadienne.

M. H. A. Dubuque demande l'adoption pure du simple drapeau tricolore.

Sur proposition du Rév. M. F. X. Chagnon, secondé par le Rév. M. J. M. Gelot, la discussion de cette question est ajournée indéfiniment. Le drapeau français continue par conséquent, à être le seul reconnu par les Canadiens-Français des États-Unis.

La question se rapportant aux meilleurs moyens à prendre pour assurer au clergé catholique qui dessert les prisonniers dans les diverses prisons d'Etat, un salaire proportionné à celui que reçoivent les ministres protestants, étant à l'ordre du jour, M. B. Lenthier prend aussitôt la parole et dit qu'il ne croit point que cette question doive être traitée à cette Convention, vu qu'elle a été réglée durant le cours de l'année qui vient de s'écouler. En conséquence, il propose, secondé par M. H. A. Dubuque, qu'elle soit retranchée des questions qui doivent attirer l'attention des délégués à cette Convention. Adopté.

Alors, vient à l'ordre du jour la question suivante :

“ Serait-il avantageux pour les intérêts des Canadiens des États-Unis de se mêler aux affaires politiques du pays ? ”

Pour ne pas soulever de débats et provoquer certaines protestations qui auraient de fâcheux résultats, M. H. A. Dubuque, secondé par M. P. G. Falardeau présente la résolution suivante :

“ Il est résolu que cette Convention croit que les Canadiens-Français des États-Unis doivent prendre part aux affaires publiques du pays, mais qu'elle ne croit pas devoir faire une déclaration favorable à l'un ou à l'autre parti, laissant la question politique aux diverses localités suivant leurs intérêts respectifs. ”

Les sujets de discussion du programme étant alors épuisés, le président annonce que l'on doit procéder à choisir le siège de la prochaine Convention générale des Canadiens-Français des États Unis.

M. E. Lebel, secondé par M. T. S. Lambert propose, que la quatrième Convention Générale tienne ses assises dans la ville de New-York dans deux ans.

Le Rév. M. F. X. Chagnon, secondé par le Rév. M. J. M. Gelot, propose en amendement à la motion de M. E. Lebel que la quatrième Convention Générale tienne ses assises dans deux ans dans la ville de Rutland Vt.

Une forte discussion s'engage alors à ce sujet entre les deux partis, à laquelle plusieurs délégués prennent part, et finale-



ment le vote étant pris, Rutland est choisi par une forte majorité des délégués comme devant être le siège de la quatrième Convention Générale des Canadiens-Français des Etats Unis, qui aura lieu en 1886 à la date fixée par les membres du Comité Exécutif chargé de l'organiser.

Sur motion de M. H. A. Dubuque, secondé par M. J. M. Gelot, les Messieurs dont les noms suivent sont nommés à l'unanimité pour former le Comité Exécutif chargé d'organiser la prochaine Convention Générale: MM. A. Allaire, président; Et. Gosselin, 1er vice-président; Magloire Ducharme, 2ème vice-président; Louis Martel, 3ème vice-président; J. O. Vincent, secrétaire-archiviste; Auguste Cyr, 1er assistant-secrétaire; H. Branchaud, 2ème assistant-secrétaire et André Brodeur, trésorier.

Après l'élection de ce Comité, sur motion de M. L. J. B. Normandeau, secondé par le Rév. M. F. X. Chagnon, la Convention s'ajourne à 7½ heures.

### Cinquième Seance.

A sept heures et demie, le président, M. F. Martineau, appelle l'assemblée à l'ordre et invite le Rév. M. J. M. Gelot à ouvrir la séance par la prière.

Il est ensuite proposé par M. H. A. Dubuque, secondé par M. L. J. B. Normandeau, que la Convention se dispense de l'appel des officiers et des délégués, ainsi que de la lecture des minutes de la dernière séance. Adopté.

Les résolutions suivantes présentées par le Comité sont adoptées à l'unanimité sur motion de M. J. Bte. Seney, secondé par M. A. F. Rouleau:

“ Les représentants des Canadiens-Français réunis en Convention générale dans la ville d'Albany, affirment de nouveau leur attachement à la foi catholique, à leurs nobles traditions nationales, à leur langue maternelle et à tout ce qui constitue leur nationalité et au gouvernement de ce pays.

1o. Il est résolu que cette Convention reconnait une fois de plus la nécessité présente d'établir des écoles catholiques françaises dans tous les centres canadiens de ce pays,—et comme moyen pratique de les instituer immédiatement, qu'un Comité spécial soit formé aux fins d'établir la “ Propagation scolaire ”, reconnaissant par là que les sympathies et le concours efficace de NN. SS. les évêques, messieurs les prêtres canadiens et tous les membres appartenant aux différentes églises canadiennes, sont d'une absolue nécessité pour atteindre ce but.

“ 2o. Résolu que la bonne presse canadienne française mérite tout l'encouragement possible des Canadiens émigrés et que les moyens pratiques de la soutenir sont: 1o. De souscrire préférentiellement aux journaux canadiens-français publiés aux Etats-

Unis  
vance  
de ce  
venti

Etats  
centr  
qui le  
qu'il  
venti  
de pa

Sur  
rég en  
la qu  
Etats

1o.  
par tr  
2o.  
envoy  
remen  
vront  
3o.  
ou de  
délégu  
memb  
reunio  
du co  
l'ouve

1o.  
ventio  
deux  
donné  
Ces t  
titres  
2o.  
comm  
sembl  
3o.  
tion.

Su  
1. la  
Etats  
Géné

Unis qu'à ceux du Canada; 2o. De payer régulièrement, d'avance, les souscriptions à ces journaux et que: 3o. Les éditeurs de ces journaux s'entendent le plus tôt possible dans une Convention pour fixer une ligne de conduite uniforme.

“3o. Résolu que nous recommandons à nos compatriotes des Etats-Unis de former les clubs de naturalisation dans tous les centres canadiens, et de s'occuper sans cesse de cette question qui leur offre le moyen d'exercer les droits de citoyens mais qu'il est préférable que dans ces clubs comme dans nos Conventions nous fassions abstraction de toute question de politique de parti.

Signé: F. X. CHAGNON, *Ptre.*

A. M. CROUET.

J. L. MANNY,

J. GELOT, *Ptre.*

Sur motion de M. A. M. Crouet secondé par M. E. Lebel, le régime provisoire qui suit comme devant être applicable à la quatrième Convention générale des Canadiens-Français des Etats-Unis, qui aura lieu à Rutland, est adopté:

#### REGLEMENT PROVISOIRE.

##### *Délégués.*

1o. Les paroisses et congrégations auront droit d'être représentées par trois délégués.

2o. Les sociétés nationales, religieuses et de bienfaisance pourront envoyer trois délégués, à la condition que ces sociétés soient régulièrement incorporées ou possèdent une constitution. Les délégués devront appartenir à la localité dans laquelle ces sociétés ont leur siège.

3o. Les associations ou groupes, à l'exception des clubs politiques ou de naturalisation, pourront se faire également représenter par trois délégués, à condition: 1o. que ces sociétés se composent d'au moins 15 membres; 2o. qu'elles soient constituées trois mois avant la date de réunion de la Convention et qu'elles aient fait parvenir aux membres du comité exécutif leurs règlements quinze jours au moins avant l'ouverture de la dite Convention.

##### VERIFICATION DES LETTRES DE CREANCE.

1o. Dès que le président du Comité Exécutif aura déclaré la Convention ouverte, les délégués devront remettre au Secrétaire et aux deux assistants-secrétaires, les lettres de créance qui leur auront été données par leurs congrégations, sociétés, clubs ou groupes respectifs. Ces trois officiers n'auront pas le droit de discuter la validité des titres.

2o. Aussitôt la liste des délégués complétée, elle sera remise à une commission de vérification, composée de cinq membres élus par l'assemblée. (le vote devant se faire par assis et levés.)

3o. Les décisions de cette commission seront, en cas de contestation, soumises à l'assemblée qui statuera en dernier ressort.

Sur motion du Rév. M. F. X. Chagnon, secondé par M. E. Lebel. Il est résolu, que les journalistes canadiens français aux Etats-Unis, soient admis *ex-officio* aux futures Conventions Générales des Canadiens des Etats-Unis.

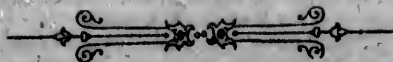
Sur motion du Rév. M. F. X. Chagnon secondé par le Rév. M. J. M. Gelot, il est résolu que les procès verbaux de cette Convention soient imprimés au *National* et qu'une copie en soit adressée à chacun des délégués.

Afin de payer les frais de l'impression de ces procès-verbaux le Rév. M. F. X. Chagnon, secondé par M. H. A. Dubuque, propose qu'une collecte soit faite parmi les délégués présents. Adopté.

Le Rév. M. F. X. Chagnon, passe le chapeau et la collecte donne la somme de \$17,15 qui est versée dans les mains de M. Benjamin Lenthier, propriétaire du *National*.

Sur motion du Rév. M. F. X. Chagnon, secondé par MM. H. A. Dubuque, P. G. Falardeau, A. M. Crouet &, des remerciements chaleureux sont votés aux officiers pour la manière habile et impartiale avec laquelle ils ont présidé la troisième Convention Générale; aux autorités et aux Canadiens de la ville d'Albany, pour la bonne hospitalité qu'ils ont accordée aux délégués de cette Convention, depuis qu'ils sont en cette ville; aux messieurs du Canada qui ont bien voulu venir honorer cette Convention de leur présence; aux journaux qui ont publié la proclamation de ce Congrès, enfin à tous ceux, qui d'une manière ou d'une autre ont contribué à assurer le succès de cette convention.

Les travaux de la Convention étant terminés; sur motion de M. P. G. Falardeau, secondé par le Prof. G. Batchelor, le président, M. F. Martineau, prononce l'ajournements *in die*.



au  
\$1  
ma  
ve  
ses  
qu  
ma  
et  
ter  
Ea

M.  
né  
co  
ont  
un

## SUPPLEMENT

— DE LA —

# Troisième Convention Générale

— DES —

## Canadiens-Français Catholiques

— DES ETATS-UNIS —

Tenue à Albany, le 5 et le 6 Aout, 1884.

### RAPPORTS ET STATISTIQUES

#### NEW-YORK.

L'Union canadienne-française de East Albany.

Cette société a été fondée le 4 septembre, 1883, elle compte aujourd'hui 35 membres actifs, qui paient une contribution de \$1.00 par quartier. Elle donne un bénéfice de \$3.00 par semaine. Les recettes de cette société depuis son organisation, à venir jusqu'au 1er juillet 1884, ont été de \$207.50. Les dépenses se sont élevées à la somme de \$107.80. Elle a en banque un montant de \$75.00 et le trésorier de l'Union a entre les mains la somme de \$24.70. La valeur des livres, Constitution et effets appartenant à cette société est de \$30.00. Nous ajouterons ici, que 40 familles canadiennes-françaises demeurent à East Albany.

La Société St. Vincent de Paul de Cohoes.

Cette société a été fondée le 27 décembre 1879, par le Rév. M. L. M. Dugast et agrégée le 24 avril 1882. Pendant l'année 1883, 65 membres ont été admis et 27 familles ont été secourues. Durant le cours de cette même année, les recettes ont été de \$401.46 et les dépenses de \$248.49 laissant en mains un surplus de \$186.84.



## Les Canadiens d'Albany.

Il y a dans la ville d'Albany et dans East Albany, qui est séparé de la capitale de l'Etat de New-York par la rivière Hudson, 155 familles canadiennes françaises, 16 propriétaires dont les biens-fonds valent chacun de \$1.000 à 45.000. La valeur totale des propriétés des Canadiens est de \$168.000. Ils possèdent une église catholique qui a actuellement pour pasteur le Rév. M. Huberdault.

Les Canadiens sont organisés en diverses sociétés, comme suit : La "société St Jean-Baptiste" fondée le 1er janvier 1868 est aujourd'hui dans un état très florissant. La "société de Secours mutuel," fondée en 1870, fait de grand progrès. La "société St Vincent de Paul" fondée le 29 juin 1879. L'"Union Canadienne de East Albany," fondée le 4 septembre 1883, est une association de bienfaisance qui fait honneur à nos compatriotes de cette localité. Le "Club dramatique," composé des jeunes gens canadiens d'Albany. La "Confrérie des Enfants de Marie," composée des jeunes demoiselles de cette congrégation et qui opère beaucoup de bien au sein de la jeunesse. La "société du Saint Rosaire," composée des dames de la paroisse. La "Confrérie des Enfants des Saints Anges," composée de jeunes filles de 10 à 15 ans. La "Confrérie des enfants du Saint Nom de Jésus," composée de jeunes enfants des deux sexes, qui n'ont pas encore atteint l'âge de 10 ans. L'"Ecole canadienne," fondée par le Rév. Père Lesage, en 1875, est dirigée maintenant par les RR. SS. Jésus-Marie et est dans un état de prospérité remarquable. L'établissement d'éducation de notre localité est fréquenté par 88 enfants qui y apprennent à connaître leur religion et les langues française et anglaise.

### La Société St Vincent de Paul d'Albany.

La société St Vincent de Paul d'Albany a été fondée le 29 juin 1879. Elle se compose d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier, d'un secrétaire et de 15 membres actifs. Les œuvres qu'elle a la mission d'accomplir sont d'un caractère purement charitable et consistent à visiter les pauvres et les malades de la paroisse et à leur donner des secours spirituels et corporels. Cette société est des plus recommandables et il serait à souhaiter qu'il y en eût une dans chacun des centres canadiens des Etats-Unis. Elle a opéré des prodiges et fait un bien considérable dans tous les pays du monde.

### La Société St Jean-Baptiste d'Albany.

La société St Jean-Baptiste d'Albany, a été fondée le 1er janvier 1868 et incorporée le 16 mars 1869. Le nombre de ses

membres, le 1er juillet 1884, était de 63. Le montant total des biens appartenant à cette association est de \$1,600. En juillet 1883, la société avait en banque une somme de \$368,97. Les recettes de l'année ont été de \$419,08 et les dépenses de \$507,85, réparties comme suit: pour bénéfices aux malades, 305; pour dépenses éventuelles, \$202,85; de sorte que la 1er juillet 1884, la société St Jean-Baptiste de la ville d'Albany, avait en banque la somme de \$281,20.

### Les Canadiens de Black Brook.

La population canadienne de cette localité est de 123 familles ou de 665 âmes. La plupart des Canadiens travaillent dans les riches mines de fer situées dans ces environs. Ils possèdent une jolie église, et ont pour pasteur le Rév. M. Charbonneau qui se dévoue pour le salut de leurs âmes. Le Rév. M. Charbonneau a aussi la desserte de deux autres missions, celle de Union Falls qui est purement irlandaise et celle de Bloomingdale qui compte 20 familles canadiennes.

### Les Canadiens de Cohoes.

La population canadienne-française de cette ville est d'environ 6000 âmes. Il y a une église canadienne et trois écoles paroissiales fréquentées par 800 enfants. La valeur de la propriété appartenant à la Congrégation canadienne, est de \$140,000, dont \$95,000 sont représentées par l'église et le presbytère et \$19,000 par le couvent. Cohoes compte plus de 800 votants. Plusieurs de nos compatriotes occupent des charges publiques importantes. Notre élément joue un rôle considérable dans la politique. Un grand nombre des nôtres ont très bien réussi dans le commerce. La valeur totale des biens-fonds qui sont la propriété des Canadiens de cette ville, est de \$243,000.

### La Société St Jean-Baptiste de Cohoes.

La société St Jean-Baptiste de Cohoes, N. Y., a été fondée le 2 juin 1868 et incorporée le 7 mars 1872. Ses fonds déposés dans une Banque d'Epargnes forment un montant de \$3041. Elle a des biens-meubles pour une valeur de \$950. L'élection de ses officiers a lieu une fois chaque année. Ses membres paient une contribution annuelle de \$5.00 et elle donne, chaque semaine, \$4.00 pour secourir ses membres qui ont besoin d'assistance. Les recettes de l'année ont été de \$779 et les dépenses de \$381. Au décès de l'un des membres de la société, chacun des confrères paie une piastre à la famille du défunt en

sus des cinquante piastres accordées par la Constitution. Cette association compte 125 membres actifs et 15 membres honoraires. Elle est dans un état très florissant et le nombre de ses membres s'accroît à chaque assemblée.

### L'Athénée Canadien de Cohoes.

Cette société destinée aux jeunes gens catholiques, parlant la langue française, a pour but, dans le sens le plus large, l'avancement social, moral et intellectuel de nos compatriotes. Elle travaille à établir parmi ses membres une harmonie parfaite, afin qu'ils se connaissent, s'instruisent et s'aident les uns les autres. La société s'engage à payer des allocations à ses membres malades et de verser entre les mains de la famille d'un membre défunt, une somme plus que suffisante pour subvenir aux frais des funérailles de tel membre, décédé. Cette association compte 56 membres. Ses salles situées au centre de la ville sont élégantes, spacieuses et offrent un agréable rendez-vous aux associés. Le club dramatique de l'Athénée canadien fournit tous les hivers aux membres, le moyen de s'amuser et de s'instruire en étudiant les chefs-d'œuvres de la littérature française et fournit au public canadien des représentations dramatiques qui sont toujours bien appréciées. Le cercle des débats de l'Athénée canadien sert à apprendre à ses membres, l'art si important de la déclamation et leur fait acquérir beaucoup de connaissances utiles; car de temps à autre, des lectures instructives et amusantes sont données et des orateurs distingués viennent honorer la société de leur présence et lui faire part de leurs connaissances.

### Congrégation de Glens Falls.

Glens Falls compte à peu près 275 à 300 familles canadiennes formant une population de 1800 à 2000 âmes. Il y a deux prêtres canadiens. Les propriétés de la congrégation sont comme suit: une église, une magnifique école en briques, un presbytère, une salle de réunion, une maison et un cimetière.

Il y a un bon nombre de nos compatriotes qui sont dans le commerce et qui ont réussi déjà à s'amasser une petite fortune. Les professions libérales et toutes les lignes d'industries sont représentées ou à peu près à Glens Falls. Plusieurs de nos compatriotes occupent des charges publiques. Il y a une école de paroisse où l'on enseigne l'anglais et le français. Les Canadiens, à quelques exceptions près, jouissent de l'estime de leurs concitoyens d'origine étrangère à la nôtre, et, presque tous sont citoyens du pays. Ils exercent aux polls une influence qui leur servirait s'ils étaient un peu plus unis. Les

trois quarts sont propriétaires. Il y a une fanfare canadienne qui promet beaucoup. La paroisse est desservie par le Rév. M. L. N. St Onge, assisté de son frère, le Rév. M. J. B. St Onge. L'église est insuffisante aujourd'hui, on espère de meilleurs jours afin de pouvoir la remplacer bientôt par une autre plus vaste et plus digne des sentiments religieux de la Congrégation.

### Le Club Lafayette de Troy.

Ce Club est composé de 40 membres et par sa Constitution, il ne peut en admettre un plus grand nombre. Il s'occupe à étudier des questions sociales et littéraires.

### La Société St Jean-Baptiste Nationale et Bienfaisante de Troy.

Cette société a été fondée le 1er mai 1870 et incorporée pendant le cours de la même année. Elle possède des effets pour une valeur de \$340 et a en banque un montant de \$876.86. Elle compte actuellement 84 membres actifs. A ses associés malades, elle paye un bénéfice de \$4 par semaine et advenant le décès de l'un des sociétaires, l'association verse entre les mains de la famille du défunt, la somme de \$140. La société est dans un état très prospère.

### Congrégation Canadienne de Syracuse.

La population canadienne-française de Syracuse est de 200 familles environ, ayant une belle église située dans un endroit des plus charmants de la ville. Cette église fut achetée, il y a 14 ans, d'une congrégation protestante et a eu successivement pour pasteurs, MM. les abbés Cuvillon, Robillard, Brouillette, Guay et Thibault, le recteur actuel. Les Canadiens-Français y jouissent d'une grande aisance, car tous ont des métiers et sont, à peu d'exceptions près, propriétaires de jolies résidences. Il y a une école canadienne-française établie depuis quelques années et fréquentée par un bon nombre d'enfants.

### Congrégation de Notre Dame de Malone.

Malone, village des plus gracieux, situé au nord de l'Etat de New-York, sur le chemin de fer Ogdenburgh à Rouses Point compte plus de 5,000 habitants. Au centre du village, en face d'un beau parc, s'élève, toute entourée d'érables, l'église canadienne, Notre Dame de Maloné. L'extérieur de cette église est bien simple, bien modeste, mais dès qu'on en franchit le



seuil, on est frappé de l'air de grandeur, de majesté religieuse qui y règne. On sent que c'est la maison de Di-u ; on se prosterne, on adore et on prie. Notre Dame de Malone n'est pas un monument, mais on peut la regarder comme un petit chef-d'œuvre d'art religieux. Malone possède deux sociétés de secours mutuels qui sont dans une situation prospère. Les Canadiens sont bien représentés dans les professions libérales, l'industrie, le commerce etc. ; un bon nombre sont propriétaires, et plusieurs même ont réussi à amasser de jolies petites fortunes.

### Congrégation Canadienne de Watertown.

La population canadienne de Watertown est de 120 familles environ. Il y a une quinzaine de familles à Rutland, et quelques familles à Evans Mills, Telt Mills, Leroyville et Black River. L'église de Notre Dame du Sacré Cœur, centre de l'archiconfrérie pour l'Amérique, est bâtie dans cette localité. Il y a aussi une église à Evans Mills. Une bonne partie des Canadiens ne parlent pas français dans leurs familles et les RR. PP. desservant cette congrégation sont souvent obligés d'instruire les enfants en anglais car ils ne savent nullement le français. Sous ce rapport, l'administration est assez difficile... Il y a des religieuses qui enseignent le français et l'anglais... La plupart des Canadiens travaillent dans les diverses manufactures de la ville.

### Congrégation de Gouverneur.

En 1850, il n'y avait que deux familles catholiques à Gouverneur. La congrégation de Gouverneur se compose maintenant de 68 familles. Sur ce nombre, il y a 42 familles canadiennes françaises. Les Canadiens sont, pour la plupart, employés à travailler dans les scieries. Ils parlent généralement l'anglais dans les familles, mais il faut espérer qu'ils se corrigeront de cette mauvaise habitude. En cela, ils ne feront que suivre les conseils que leur a donnés Mgr. Wadhams, lors de sa visite en cette localité. Monseigneur leur a fortement recommandé de parler français dans la famille, d'enseigner les prières en français, et de leur faire apprendre le catéchisme aussi en français. Puissent ces recommandations du premier pasteur du diocèse être suivies à la lettre, et la congrégation de Gouverneur sera bientôt une belle congrégation canadienne. A la congrégation de Gouverneur est attachée la desserte de Keene Station. Il y a dans cette mission 34 familles catholiques. Sur ce nombre il y a 19 familles canadiennes. Tous sont employés à travailler aux mines de la compagnie Rossie Iron Works. Ils ont une chapelle provisoire.

## Congrégation de Rogersfield.

La congrégation de Rogersfield, fondée en 1874, comprend aujourd'hui, environ trois cents familles canadiennes et une centaine de familles irlandaises. La première messe a été dite à Rogersfield par Mgr, Lorrain, Vic. Apost., de Pontiac, lorsqu'il n'était encore que curé de Redford. Il pouvait y avoir alors tout au plus une douzaine de maisons. Aujourd'hui, c'est le plus gros village du comté Clinton après Plattsburgh. Mgr. Lorrain ayant été appelé au poste de vicaire général du diocèse de Montréal, fut remplacé à Redford par M. Décaries, aujourd'hui curé des Tanneries. M. Décaries continua à desservir Rogersfield ; ce fut lui qui bâtit l'église. En 1881 Mgr l'évêque d'Ogdensburgh érigea Rogersfield en paroisse et le premier curé résident fut le Rév. M. Lecourt, le deuxième, le Rév. F. X. Lachance, et le troisième le Rév. L. B. Demers, le curé actuel. Les Canadiens qui habitent Rogersfield sont tous employés de la *Chateauguay Ore Bed Company* qui exploite les riches mines de fer situées dans cette partie des Adirondacks. La plupart sont mineurs, ce qui n'empêche pas qu'un certain nombre exercent différentes industries nécessitées par les besoins de la compagnie. Il n'y a pas encore d'école catholique quoique le besoin s'en fasse grandement sentir, mais il faut espérer que cette lacune sera comblée dès que l'église et le presbytère seront terminés. Le curé de Rogersfield dessert encore quelques autres postes de moindre importance tels que Bradley Pond, le *settlement 81*, la Junction etc., etc.

## Les Canadiens de Redford.

Il y a 550 familles canadiennes appartenant à la congrégation de Redford et 90 familles irlandaises desservies par le Rév. M. J. N. Beaudry. Un bon nombre sont propriétaires ou industriels, les autres sont journaliers, travaillant dans les mines, dans les forges ou préparant le charbon de bois pour les forges. Les propriétés de la congrégation sont comme suit : une jolie église en pierre, un presbytère, une belle maison d'école et un cimetière. L'école est sous l'habile direction des RR. SS. Marianites de Ste Croix qui y enseignent le français et l'anglais sur un pied d'égalité.

## Congrégation Canadienne de Whitehall.

La population canadienne de Whitehall est d'environ 1,000 âmes. Les propriétaires fonciers sont au nombre de 90. La population est stable mais n'augmente que très-peu. Il y a

deux sociétés de secours mutuels qui comptent environ 100 membres. La société St. Joseph fondée en 1878 a un avoir de près de \$400 en banque. La société St. Jean-Baptiste fondée en 1881 possède \$304 en banque. Toutes deux sont dans une excellente condition et tout en venant en aide à leurs membres respectifs, en temps de maladie, entretiennent le sentiment patriotique et religieux chez les Canadiens Français de Whitehall.

### Les Canadiens de Green Island.

La population canadienne française de cette localité est de 350 âmes réparties dans 80 familles. Le nombre des votants est de 95, celui des propriétaires 24. La plupart des Canadiens demeurant à Green Island sont des manœuvres qui travaillent aux fabriques de chars, de portes et de châssis et de poêles. Nous ne comptons que quatre de nos compatriotes dans le commerce. Nous n'avons ni église catholique, ni école française. La plupart de nos nationaux appartiennent à la Congrégation canadienne de Troy. Le besoin d'une école canadienne-française catholique se fait grandement sentir dans notre localité.

### Le Club Napoléon de Green Island

Ce Club a été fondé le 1er juillet 1883 et il compte actuellement 25 membres. Les recettes de l'année ont été de \$202.93 et les dépenses de \$96.07, de sorte qu'il reste en mains une balance de \$106.86. Cette société a été organisée dans un but national, littéraire et social. Nous désirons l'union de l'élément canadien résidant à Green Island. Les fonds du Club serviront à aider à bâtir une maison d'éducation pour la jeunesse canadienne.

### Congrégation de Keeseville.

La congrégation canadienne de Keeseville date du 23 octobre 1853. Elle se compose de 422 familles canadiennes. Environ 2.000 âmes, 1.400 communicants. Bonne église et maison sans dette, pas d'école catholique. La congrégation est prospère et les trois quarts des Canadiens ont des propriétés, etc.

### Congrégation Canadienne d'Ogdensburgh.

Cette congrégation est desservie par un prêtre canadien depuis 1859. Elle possède une jolie église et un beau presbytère. Les Canadiens d'Ogdensburgh font aussi de grands sacrifices pour leurs écoles qui sont fréquentées par au delà de 400 en-

fants.  
munis  
des v  
mais  
Saint  
200.

La  
savoie  
animé  
servie  
prison  
localité

Socié

Cet  
le m  
d'une  
améric  
delà d  
Elle c  
triotis

La  
une q  
300 fu  
pagné  
Dans  
se livr  
famille  
Bedfle  
mois.  
s'adou  
surtou  
nes do  
Oolose  
famille  
et qui  
de Syr  
Roche

fants. La population canadienne est de 2,769 dont 1,800 communiants. Le nombre des propriétaires est de 300, et le nombre des votants est de 500. Quelques-uns sont dans le commerce mais le grand nombre sont des journaliers. Il y a une société Saint Jean-Baptiste; le nombre des membres est au delà de 200. La société a un montant d'argent assez élevé en caisse.

### Dannemora.

La mission de Dannemora compte 200 familles catholiques, savoir : 142 familles canadiennes et 58 familles irlandaises toutes animées de bonnes dispositions. Cette congrégation est desservie par le Rév. M. G. Bélanger qui est aussi chapelain des prisonniers catholiques internés dans la prison d'Etat de cette localité.

### Société République Canadienne de Glens Falls, sous le patronage de Saint Jean-Baptiste.

Cette société fut établie le 1er avril 1869 et incorporée dans le mois de mars 1870. Elle possède une propriété foncière d'une grande valeur, une magnifique bannière, des drapeaux américains et français ainsi que des insignes, etc., valant au-delà de \$1,200, et de plus une jolie somme d'argent en banque. Elle compte 68 membres actifs tous animés de cet esprit de patriotisme qui caractérise et distingue les Canadiens-Français.

### Les Canadiens-Français d'Oswego.

La congrégation canadienne d'Oswego, a été établie il y a une quarantaine d'années. Elle se compose actuellement de 300 familles habitant la ville et de 50 familles habitant la campagne. Il y a une école dirigée par les Sœurs de Ste Anne. Dans le comté d'Oswego, il y a encore un groupe de Canadiens se livrant à l'agriculture. Ils sont au nombre d'une trentaine de familles, à environ 30 milles d'Oswego, dans la municipalité de Redfield et Boylston. Ils ont la visite du prêtre tous les deux mois. D'autres Canadiens sont dispersés dans tout le comté et s'adonnent à l'agriculture ou travaillent dans les manufactures, surtout à Fulton où l'on compte à peu près 60 familles canadiennes dont un bien petit nombre fréquentent l'église. A Mexico, Colosse et la Petite France, il y a un nombre considérable de familles françaises établies sur des terres depuis plusieurs années et qui vivent dans l'aisance. Elles sont desservies par un prêtre de Syracuse. Non loin d'Oswego, à Auburn, dans le diocèse de Rochester, il y a aussi une centaine de familles canadiennes.



## Les Canadiens-Français de Buffalo.

Il y a environ 150 familles canadiennes qui sont desservies à l'église St Pierre, spécialement bâtie pour la colonie française. Les parents des familles canadiennes parlent tous le français habituellement ; mais les jeunes gens au-dessous de 25 ans parlent l'anglais la plupart du temps, même dans leurs familles. Il y a une école catholique, à l'église St Pierre, où l'on enseigne le français ; mais comme les enfants n'ont pas l'habitude de parler cette langue, toutes les explications se donnent en anglais.

Le catéchisme est enseigné en français et en anglais, mais il n'y en a que peu qui l'apprennent en français. A l'église St Pierre, toutes les instructions se donnent en français ; mais elle est fréquentée surtout par les Français, bien qu'il y ait aussi un grand nombre de Canadiens. En général, les Canadiens travaillent dans les mines de fer et sur les chemins de fer. Il y a très peu de propriétaires parmi les Canadiens de Buffalo. Il y a une église française depuis quarante ans. La congrégation canadienne et française est desservie par le Rév. M. R. Faure D.D.

## L'Eglise Saint Patrice de Rouses Point.

Cette congrégation est d'environ 150 familles ; les deux tiers sont Canadiens-Français. La jeune génération canadienne parle très peu le français. Le pasteur de l'église est le Rév. M. J. T. Smith.

## L'Eglise Saint Joseph du Corbeau.

L'église Saint Joseph est la mère de tous les autres centres religieux du comté. Il y a aujourd'hui environ 160 familles ; la plupart sont des fermiers très à l'aise. Mais l'esprit de foi laisse beaucoup à désirer. Un certain nombre ont apostasié ; ceux qui ont conservé la foi parlent tous le français. Depuis quelques années le sentiment national se réveille beaucoup parmi ces vieilles familles canadiennes ; l'esprit religieux également y fait des progrès remarquables. Le Rév. P. A. A. Thomas est le pasteur actuel de cette congrégation.

## Congrégation Canadienne de Altona.

Il y a une église de la valeur de \$3,000. La population est de 500 familles ou 2,500 âmes, 150 propriétaires. Cinq ou six forges donnent du travail à plus de 300 hommes. Deux cents sont employés à la préparation du charbon de bois, nécessaire pour fondre le fer. La récolte la plus abondante et qui rap-

porte  
ou cin  
duran  
et Iro

Plu  
d'une  
près 4  
présen  
les RI  
congr  
n : ma  
beau  
ches e  
sieurs  
sociét  
nion d  
magni  
dirigé  
le fran  
rent a  
diffère  
très bi  
nadien  
et con  
tristes

Con

Le v  
La pop  
famille  
247 vo  
\$4,200  
en ont  
des pr  
suffisa  
magni  
000.  
pour i  
y ensei  
tières  
la cong  
ous ha

porte le plus d'argent est celle des bleuets du trop fameux Rock, ou cinq ou six cents familles viennent de tous côtés camper durant l'été. Il y a quatre à cinq cents votants. Alder Bend et Irona font partie de Altou.

### Congrégation Canadienne de Plattsbourg.

Plus de 760 familles canadiennes sont établies à Plattsburgh d'une manière permanente, donnant une population d'à peu près 4 000 âmes. L'ordre religieux des RR. PP. Oblats, représenté actuellement par le R. P. A. Amyot, supérieur, et les RR. PP. Petit et Marion, assistants, ont la desserte de la congrégation canadienne de cette localité. Les moyens de salut ne manquent pas à Plattsburgh; le service religieux se fait avec beaucoup de régularité: trois messes sont célébrées le dimanche et les cérémonies du culte sont des plus imposantes. Plusieurs sociétés fonctionnent très bien à Plattsburgh, ce sont: la société du St Rosaire, celle des Enfants de Marie, celle de l'Union de Prières et l'Association St Jean Baptiste. Il y a une magnifique église canadienne, un beau presbytère et un couvent dirigé par les RR. SS. d'Yoaville, où l'on enseigne la religion, le français, l'anglais, la musique, etc. Nos compatriotes figurent avantageusement dans les professions libérales et dans les différentes lignes du commerce et de l'industrie. Ils réussissent très bien et jouissent d'une influence marquée. Un journal canadien-français catholique, le *National*, est publié à Plattsburgh, et contribue pour beaucoup à l'avancement de nos compatriotes.

### Congrégation catholique des Canadiens-Français de Champlain.

Le village de Champlain est un centre canadien très ancien. La population actuelle de la congrégation catholique est: 344 familles; 1,920 âmes, 1,010 communicants; 143 propriétaires; 247 votants. L'an dernier, les catholiques de la town ont payé \$4,200 de taxes sur un montant de \$11,500. Les corporations en ont payé \$3,000. La congrégation de Champlain possède des propriétés qui lui ont coûté \$12,500. L'église est bien insuffisante pour les besoins du culte. Le presbytère est une magnifique maison en briques, à deux étages, qui a coûté \$6,000. Nous avons une école française depuis 18 ans. Elle a pour instituteur, l'habile professeur, Jos. St Maxens. On y enseigne les deux langues avec un égal soin et toutes les matières commerciales. Il y a huit ou dix familles irlandaises dans la congrégation; mais dans toutes les familles on parle le français habituellement. Il y a un médecin canadien et plusieurs

marchands canadiens qui réussissent très bien. Les différentes branches d'industries sont bien représentées à Champlain.

### Congrégation Canadienne de Sciota.

Les Canadiens possèdent une église et un petit presbytère, le tout évalué à \$3,500. Ils sont au nombre de 300 familles ou 1,500 âmes; 500 votants. Une grande manufacture de meubles donne de l'ouvrage à deux cents hommes. L'industrie de cercoles de tonneaux et de barils occupe au moins cent familles surtout pendant l'hiver.

### Congrégation Canadienne de West Chazy.

West Chazy est un joli petit village situé sur le chemin de fer D. & H. Canal Co. Il y a une église pour le service des Canadiens et des Irlandais. On compte environ 50 familles canadiennes.

### La Société de Secours mutuel de la ville d'Albany

Cette société fondée en janvier 1870, est un genre particulier d'assurance sur la vie, et est composée de Canadiens seulement. Elle compte 160 membres divisés en trois classes, comme suit; 67 hommes, 74 femmes et 19 enfants. Au décès d'un membre de la première classe, la société paie \$107,50; à celui d'un membre de la seconde classe, elle paie \$74,00; et à celui d'un membre de la troisième classe, elle paie \$39,25. Le remboursement, au moment de chaque décès, s'opère comme suit; les hommes paient \$1,00, les femmes, 50 centins et les enfants 25 centins. Depuis son organisation, cette société a payé la somme de \$1569. Le nombre des membres décédés depuis qu'elle existe a été de dix-huit. Cette association est dirigée par un Comité Exécutif composé de cinq officiers; un président, un vice-président, un secrétaire-archiviste, un secrétaire-financier et un trésorier. L'élection des officiers se fait au mois de janvier, chaque année.

### Congrégation Canadienne de Mooer's Forks.

La Congrégation canadienne de Mooer's Forks possède une église et un presbytère avec un lot de terre, le tout évalué à \$5,000. La population canadienne est de 400 familles ou 1,800 âmes. Six cents à peu près sont citoyens du pays. Deux cents sont propriétaires, les autres sont journaliers, gagnant leur vie surtout dans les scieries. Il n'y a pas d'école catholique. Mooer's Junction et Wood Falls font partie de Mooer's Forks.

## Le Club Démocratique Canadien d'Albany.

Ce club a été fondé en septembre 1876. Il compte aujourd'hui 78 membres. Depuis son organisation, les Canadiens-Français de cette ville tiennent beaucoup plus à devenir citoyens américains et à remplir fidèlement leurs devoirs d'électeurs. Il a un certain montant en caisse.

## Congrégation canadienne de West-Troy.

La population totale de West-Troy et de ses environs est de 15,000 âmes, comprenant 250 familles canadiennes-françaises, qui forment à peu près 1300 âmes. Parmi nos compatriotes, les propriétaires sont au nombre de 40 et leurs biens-fonds évalués à \$70,000. 27 se livrent à différents commerces qui leur rapportent de bons bénéfices; les autres gagnent honorablement leur vie comme artisans, dont la plupart travaillent le fer. D'après les registres officiels, les votants canadiens sont au nombre de 275. Il y a une association dite du Sacré-Cœur, dont le but est de fournir à ses membres défunts les moyens d'avoir des funérailles convenables, et d'aider les vivants de secours spirituels. Il y a aussi, pour les jeunes filles, une société d'enfants de Marie.

## MASSACHUSETTS.

### Fiskdale.

Ce village est situé à cinq milles à l'ouest de Southbridge et renferme une trentaine de familles canadiennes. Il y a deux églises catholiques; l'une pour les Irlandais et l'autre pour les Canadiens, qui sont desservis par le Rév. M. Brochu, curé de Southbridge.

### Ware.

Cette localité compte environ 100 familles canadiennes. Il y a deux églises, une pour les Canadiens et l'autre pour les Irlandais. La congrégation est desservie par les RR. MM. Sheehan et Beaudoin. Il y a aussi dans ce village plusieurs Canadiens qui réussissent très bien dans le commerce.

### Southbridge.

Ce village renferme une population de 9 à 10 mille âmes dont les deux tiers sont des Canadiens-Français. Le Rév. M. Brochu est le pasteur de cette congrégation. Il y a de plus un joli couvent, où plusieurs religieuses s'occupent de l'éducation de la jeunesse catholique.



## West Warren.

Ce village renferme environ 80 familles canadiennes. Il y a une église catholique pour l'usage des Canadiens et des Irlandais qui sont desservis par le même prêtre. Il y a 7 manufactures de coton. Plusieurs Canadiens réussissent très bien dans le commerce.

## Lowell.

Lowell est un des plus grands centres manufacturiers de la Nouvelle Angleterre. La population canadienne de cette ville est d'environ 12,000 âmes. La congrégation religieuse des RR. PP. Oblats a la desserte de cette congrégation. Il y a dans cette ville une magnifique église canadienne et de bonnes écoles, fréquentées par un grand nombre d'enfants, où l'on enseigne le français et l'anglais. La plupart des Canadiens de Lowell travaillent dans les différentes manufactures de la ville. Un certain nombre sont engagés dans le commerce et réussissent très bien. Il y a plusieurs sociétés canadiennes catholiques à Lowell qui sont dans un état de progrès et qui contribuent beaucoup à l'avancement de nos compatriotes. Les Canadiens figurent avantageusement dans les professions libérales et dans les différentes branches d'industries.

## Holyoke.

La population canadienne de cette ville est d'environ 6,000 âmes. Les Canadiens possèdent une magnifique église et de bonnes écoles où l'on enseigne le français et l'anglais. Cette congrégation est desservie par le Rév. M. Dufresne. Les professions libérales et les différentes branches d'industrie sont bien représentées à Holyoke. Un bon nombre de Canadiens sont engagés dans le commerce et réussissent très bien; plusieurs même ont réussi à amasser de jolies fortunes. En politique, les Canadiens exercent une grande influence. Il y a plusieurs sociétés qui sont dans un état florissant. Un journal canadien-français, le *Défenseur*, publié en cette ville, contribue beaucoup à l'avancement des Canadiens de Holyoke.

## North Adams.

Cette ville compte environ 350 familles canadiennes ou 1750 âmes. La plupart des Canadiens travaillent dans les manufactures de la localité. Le Rév. M. Crevier est le pasteur de cette congrégation. Il y a une école où l'on enseigne la religion, le français et l'anglais. Les professions libérales sont représentées. Il y a une société de secours mutuel qui fonctionne très bien et une falzare canadienne qui fait honneur à la ville.

fan  
ma  
ten  
qu  
la  
tue  
me  
par  
ses  
prié

C  
Ame  
Can  
Un j  
ple,

W  
velle  
Les  
vis p  
le sa  
gnifi  
a da  
qui f  
journ  
Cour  
buen  
ter.  
fense  
le pl  
diens  
sions  
tries.

Be  
mille

## Adams.

La population canadienne de cette localité est d'environ 350 familles ou 1750 âmes. Les Canadiens sont propriétaires d'un magnifique terrain situé dans le centre de la ville. Ils ont l'intention de bâtir une nouvelle église avant longtemps; celle qu'ils possèdent aujourd'hui est insuffisante pour les besoins de la congrégation. Il y a à Adams une société de secours mutuel qui fait un grand bien et une fanfare canadienne qui promet beaucoup. Le Rév. M. Charbonneau a la charge de cette paroisse. La plupart des Canadiens travaillent dans les diverses manufactures de la localité. Un certain nombre sont propriétaires et plusieurs sont engagés dans le commerce.

## Les Canadiens de Spencer.

Cette localité compte une population d'à peu près trois mille âmes, desservies par les RR MM. Beaven et Cona ty. Plusieurs Canadiens de cette localité ont été très favorisés de la fortune. Un journal hebdomadaire canadien-français, *Le Guide du Peuple*, est publié dans cette ville.

## Worcester.

Worcester est une des villes les plus considérables de la Nouvelle Angleterre; sa population est d'à peu près 80,000 âmes. Les Canadiens sont au nombre de 5,000 environ et sont desservis par le Rév. M. J. Brouillette, prêtre zélé qui se dévoue pour le salut de leurs âmes. Ils possèdent une jolie église et de magnifiques écoles où le français et l'anglais sont enseignés. Il y a dans cette localité plusieurs sociétés canadiennes catholiques qui font un grand bien et sont dans un état prospère. Deux journaux canadiens français catholiques, le *Travailleur* et le *Courrier* de Worcester, sont publiés dans cette ville; ils contribuent pour beaucoup à l'avancement des Canadiens de Worcester. Le *Travailleur*, rédigé par M. F. Gagnon, le vaillant défenseur des droits des Canadiens Français aux États-Unis, est le plus ancien journal de la Nouvelle Angleterre. Les Canadiens de Worcester occupent le premier rang dans les professions libérales, le commerce et les différentes branches d'industries.

## VERMONT.

### Bellows Falls.

Bellows Falls est un joli village qui renferme environ 40 familles canadiennes. Il y a une magnifique église qui, bien

qu'elle ne soit pas parachevée, présente un beau coup d'œil. Bientôt les Canadiens et les Irlandais catholiques de cette localité pourront s'y réunir pour y assister aux services divins qui seront célébrés par M. l'abbé Edouard Reynolds. Cette nouvelle église fera honneur aux Canadiens et Irlandais de Bellows Falls.

### Rutland.

Rutland est un des villages les plus beaux et les plus considérables de l'Etat du Vermont. La population canadienne de ce village est d'environ 275 familles ou 1,400 âmes. Il y a, dans cette localité, une église canadienne et une école paroissiale où l'on enseigne la religion, le français et l'anglais. Le Rév. M. Jérôme M. Gelot assisté par son frère, le Rév. M. Jean M. Gelot a la charge de cette paroisse. Il y a une société de Secours Mutuels qui fait beaucoup de bien dans la paroisse. Les professions libérales, les différentes branches d'industries etc. sont bien représentées. Plusieurs Canadiens sont engagés dans le commerce et réussissent très bien. La plupart de nos compatriotes travaillent dans les carrières de marbre de la localité et des environs. Center Rutland situé à deux milles de Rutland renferme environ une vingtaine de familles. West Rutland, qui est à quatre milles de Rutland compte une population de 175 familles canadiennes. Cette congrégation possède une jolie petite église et est desservi par le Rév. M. J. M. Gelot, curé de Rutland, qui a de plus la desserte des missions de Shrewsbury, Pittsfield, Bennington, etc., où l'on compte aussi plusieurs familles canadiennes.

### Winooski.

Cette localité compte à peu près 400 familles canadiennes qui sont desservies par le Rév. M. Audette. Il y a plusieurs sociétés de secours mutuels. La plupart des Canadiens travaillent dans les manufactures de Winooski et de Burlington. Les Canadiens possèdent une jolie église et un couvent où l'on enseigne le français et l'anglais. Un certain nombre sont engagés dans le commerce et réussissent très bien.

### Swanton.

Les Canadiens de cette localité sont au nombre de 300 familles environ. Ils possèdent une jolie église, une maison et une bonne école qui est sous la direction de Religieuses qui enseignent la religion, le français et l'anglais. Cette congrégation est desservi par le Rév. M. Cam.

## Burlington.

Burlington, situé sur les bords du lac Champlain est la ville la plus considérable de l'Etat du Vermont; sa population est de 14,000 âmes. Les Canadiens qui comptent environ 650 familles, pourront bientôt se glorifier de posséder la plus belle et la plus grande église canadienne de l'Etat du Vermont. Cette nouvelle église qui est bâtie en belles pierres, une fois terminée fera l'honneur des Canadiens de Burlington. Cette congrégation est desservie par le Rév. M. Cloarec. Il y a dans cette ville de magnifiques écoles où l'on enseigne la religion, le français et l'anglais. Deux sociétés de secours mutuels qui sont dans un état des plus prospères font un grand bien dans cette localité. Les professions libérales et les différentes branches d'industrie sont bien représentées.

Plusieurs Canadiens sont engagés dans le commerce et réussissent très bien. En politique ils exercent une influence remarquable.

## NEW-HAMPSHIRE.

### Les Canadiens de Lebanon.

La population canadienne-française de Lebanon est de 750 âmes réparties dans 140 familles, dont 90 demeurent dans les limites de ce centre et 50 dans le territoire qui lui est annexé. Sur cette population de 750 âmes, 250 demeurent dans l'annexe de Lebanon. Cette localité compte 85 votants; 60 d'entre eux demeurent dans Lebanon et 25 ont leur résidence dans l'annexe. 62 de nos compatriotes sont propriétaires de biens-fonds; 37 d'entre eux demeurent dans Lebanon et 25 appartiennent à l'annexe. La valeur de la propriété appartenant aux Canadiens est de \$110,000; dans Lebanon, cette valeur est de \$80,000 et dans l'annexe, de \$30,000.

### Les Canadiens de Manchester.

Manchester est une ville manufacturière renfermant une population de 36,000 âmes, dont le quart est composé de Canadiens. Sur ces 9,000 compatriotes, plusieurs exercent des fonctions assez importantes. Il y a deux églises catholiques avec 4 prêtres canadiens qui répondent aux besoins spirituels de nos compatriotes. Il y a aussi un couvent dirigé par les RR. SS. Jésus-Marie qui y cultivent le cœur et l'esprit de 500 enfants. Un couvent canadien sera encore en voie de construction prochainement. Nos compatriotes sont bien représentés dans les charges publiques, les professions libérales, l'industrie, le commerce, etc. Il y a 2 sociétés de secours mutuel, un club et cercle dra-



matique et littéraire, une société de tempérance, un corps de musique canadien, un club de naturalisation.

### Newmarket.

Cette localité renferme environ 15 familles canadiennes. Il y a une église pour les Canadiens et les Irlandais catholiques. Il y a aussi une société St Jean Baptiste qui est dans un état de prospérité.

### Rochester.

Ce centre renferme 150 familles canadiennes. Il y a une magnifique église pour nos compatriotes, qui a été construite sous la direction du pasteur de cette congrégation, le révd M. Lamy. Il y a aussi à Rochester une société St Jean Baptiste qui est dans un état très florissant.

### Great Falls.

Cette ville renferme environ 240 familles canadiennes. Il y a une magnifique église pour nos compatriotes. Cette église, bien qu'elle ne soit pas encore parachevée, a une bien belle apparence. Cette congrégation est desservie par M. l'abbé Demers. Il y a, à Great Falls, une société St Jean Baptiste et une société St Joseph et toutes deux sont établies sur des bases solides.

### Congrégation de Laconia.

Laconia renferme environ 75 familles canadiennes. Cette congrégation desservie par le révd. M. John Lambert, possède une jolie église catholique pour l'usage des Canadiens et des Irlandais et grâce au zèle et au dévouement de ce M. les offices religieux se font avec beaucoup de solennité et la prospérité règne sur une grande échelle. Il y a dans cette localité, un magnifique couvent catholique. Plusieurs de nos compatriotes sont propriétaires et semblent très bien réussir.

Les catholiques de Lake village, N. H. appartiennent à la congrégation de Laconia. Nos compatriotes de cette dernière localité, travaillent pour la plupart dans les différentes manufactures de l'endroit.

### Franklin et Franklin Falls

Ces localités renferment environ 45 familles canadiennes desservies par le Rév. M. F. Galvin. Tilton, situé à deux milles de Franklin Falls renferme environ quinze familles canadiennes qui sont desservies par le pasteur de Franklin.

## Concord.

Concord est la capitale du New-Hampshire. Il y a dans cette localité une magnifique église catholique et deux prêtres pour desservir cette congrégation. L'un d'entre eux est M. l'abbé J. E. Barry, grand-vicaire de ce diocèse. Nos compatriotes ont fondé une société St Jean Baptiste qui est aujourd'hui dans un état de prospérité. Cette société compte 70 membres. Concord est une jolie ville qui se distingue par l'activité de son commerce. Elle renferme la prison d'Etat, nouvel édifice érigé au prix de plusieurs mille piastres. Plusieurs de nos compatriotes sont propriétaires.

## Salmon Falls.

Ce centre renferme plusieurs familles canadiennes. Il y a une église catholique pour les Canadiens et les Irlandais. Deux prêtres desservent cette congrégation, l'un d'eux est Irlandais et l'autre Français.

## Dover.

Plusieurs familles canadiennes sont établies à Dover; elles sont desservies par le pasteur de la congrégation irlandaise catholique.

## Congrégation de Littleton.

Littleton est une congrégation qui renferme environ 75 familles canadiennes desservies par le Rév. M. Noiseux. Il y a, dans cette localité, une jolie église catholique, dans laquelle les offices religieux sont célébrés tous les dimanches. Plusieurs de nos compatriotes figurent dans les différentes lignes de commerce et paraissent assez bien réussir; 8 ou 10 des nôtres sont propriétaires.

## Keene.

Keene est une jolie petite ville bâtie sur un terrain horizontal qui offre un magnifique coup d'œil. On y compte environ 60 familles canadiennes qui paraissent vivre avec assez d'aisance. Il y a une jolie église catholique pour l'usage des Canadiens et des Irlandais. Il y deux prêtres canadiens et l'autre irlandais.

## Hinsdale et Ashuelot.

Hinsdale renferme 30 familles canadiennes qui sont desservies par le Rév. M. John T. Holahan, et grâce au dévoue-

ment de ce bon curé, cette localité va bientôt avoir une jolie église catholique. Ashuelot renferme environ 30 ou 40 familles canadiennes qui sont desservies par le pasteur de la congrégation catholique de Hinsdale. Il y a dans cette localité une jolie petite chapelle où les offices religieux sont célébrés tous les dimanches.

### Malborough.

Cette localité renferme environ 30 à 40 familles canadiennes, qui sont desservies par le curé de Keene. Ce petit village n'est situé qu'à quatre milles de Keene.



Tp

T

Fra  
Ben

ME

J. B  
Dav  
Dr J

ME

Dr 2  
Jose  
Dr 6

Rév

"

"

"

# DELEGUES

— A LA —

## Troisième Convention Générale des Canadiens

### DES ETATS-UNIS

Tenue à Albany, le 5 et le 6 Aout. 1884.

— ❖ —

#### Comité Exécutif de la Convention.

Frank Martineau, Président; Médard Vaino, Vice-Président;  
Benj. Lenthier, Secrétaire-Archiviste; J.-Bte. Seney, Assistant-Secrétaire;  
Léon Lamarre, Trésorier.

#### DELEGUES EX-OFFICIO.

##### MM. les Membres du Bureau d'Organisation de la Septième Convention de l'Etat de New-York.

J. B. Seney, Président; A. F. Rouleau, 1er Vice-Président;  
David Paquette, 2me Vice-Président; Ed. Aubin, 3me Vice-Président;  
Dr J. L. Archambault, Secrétaire; John L. Manny Ass. Secrétaire;

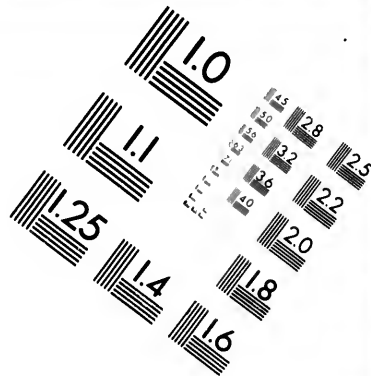
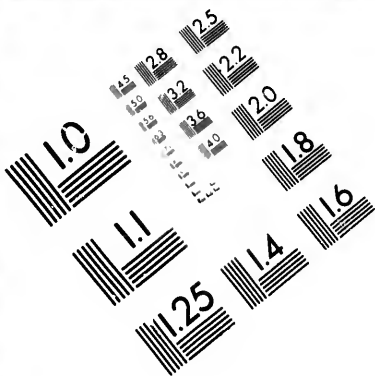
##### MM. les Officiers de la Septième Convention de l'Etat de New-York.

Dr Zotique Rousseau, Président; Etienne Lebel, 1er Vice-Président;  
Joseph Lemieux, 2me Vice-Président; Prof. J. O. D. de Bondy, Sec. Arch.;  
Dr G. Mallet, 1er Ass.-Secrétaire; Félix Poutré, 2me Secrétaire.

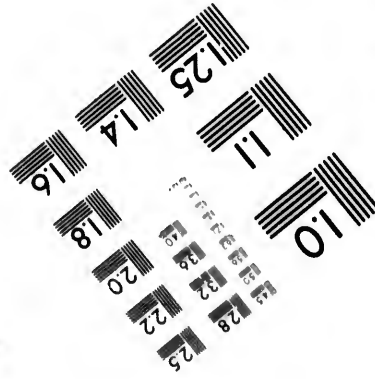
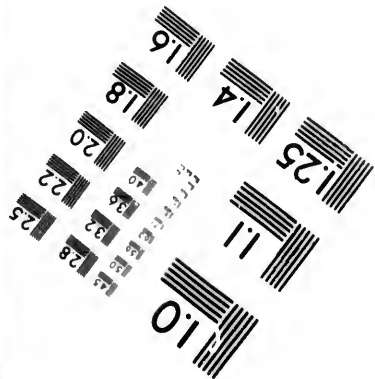
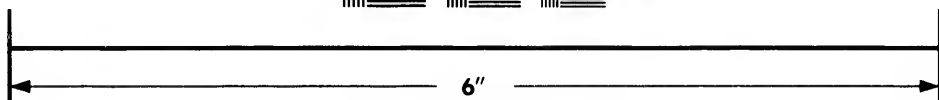
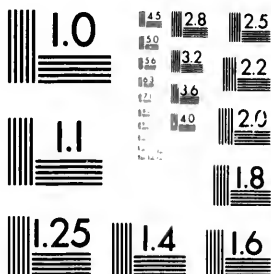
#### MM. les membres du Clergé.

Rév. M. Joseph Charette, Troy;	Rév. M. Louis Leduc, West Troy;
" " Alph. Notebaert, Rochester;	" " Frédéric Tétrault, New-York;
" " F. X. Chagnon, Champlain;	" " M. L. A. Brosseau, West Chazy;
" " B. Lafort, Sém. Prov. de Troy;	" " H. Gabriel, Sup. Sém. de Troy;
" " J. M. Gelot, Rutland, Vt.;	" " L. M. Laplante, Lebanon, N. H.





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

15  
28  
32  
36  
25  
22  
20  
8

10

## DELEGUES ACCREDITES.

### Albany, N. Y.

J. B. Gervais,  
Adolphe A. Picard,  
R. Desjardins,

Calixte Picard,  
Joseph Barbeau,  
A. Larose,  
Timothée Viens.

Onésime Michaud,  
Rector Daigneault,  
Eloi Corbin.

### East Albany, N. Y.

Joseph Bissonnette.

Joseph Favreau,

### Troy, N. Y.

John Benoit,  
Wilfred Laflamme,  
Chas. Bissonnette,  
Hercule Caron,  
Jas Félix,  
Aimé H. Lefebvre,  
Edouard St-Jean,  
O. Roy,  
Joseph Robidoux.

Dr Z. Rousseau,  
Léon Guay,  
P. B. Desrochers,  
Charles Pichette,  
John Gervais,  
Jos. Massé,  
Médard Vaine,  
C. Drouin,  
A. F. Rouleau.

John L. Manny,  
Alexandre Spénard,  
I. Houde,  
Joseph Benoit,  
Adolphe Lemay,  
Chs L. Robert,  
Dr H. Préfontaine,  
Francis Laoroux,

### West Troy, N. Y.

Napoléon Geoffrion,  
Fred. Guérin,

S. Tétrault,  
J. Bte Goyette,

J. B. Gauthier,  
Joseph Théroux.

### Green Island, N. Y.

Rigobert Dupuis,  
Dolphis Gladu,

Nap. Stebbins,  
Charles Goujer,

Fred. Manny,  
R. Fortier.

### Cohoes, N. Y.

Charles M. Nadeau,  
Joseph Desrosiers,  
M. A. Granger,  
P. G. Falardeau, Avocat,  
Pierre Rousseau,  
Louis Leduc,  
C. O. Perrin,

Joseph Vadeboncœur,  
Pierre Dandurand,  
Siméon Duquette,  
J. M. Authier,  
Joseph Langlois,  
Calixte Frégeau,  
Philippe Surprenant.

Zéphir Dandurand,  
Joseph Melançon,  
J. M. Verchereau,  
Desiré Lavoine,  
Joseph Thuot,  
Louis Favreau, fils.  
Joseph Bouchard.

### New-York, N. Y.

A. M. Crouet,  
Etienne Label,  
G. W. Collins,

Geo. Batchelor,  
J. E. Laviolette,  
Télesphore Chagnon.

Sarony Lambert,  
L. J. B. Normandeau.

### Rochester, N. Y.

Joseph Lemieux.

### Glens Falls, N. Y.

Dr. G. U. Pettler,

### Sandy Hill, N. Y.

Félix Pilote,  
Alf. Boucher,  
J. O. D. de Bondy,  
Louis Carpentier,  
W. Palin.

Aug. Bombardier,  
J. B. Robillard,  
Ella Lefebvre,  
Hubert Sénécal,  
Gonz. Claudiche,

Philippe Beaulac,  
C. B. Lefebvre,  
H. Tranquille,  
Narcisse Cornellier,  
Félix Poutre, Avo at.

### Fort Edward, N. Y.

Joseph Terrecault,

F. Alph. Perrin,

E. G. Galaise.

### Plattsburgh, N. Y.

Antoine Pelletier,  
Ed. Erno,  
Ambroise Bousquet,  
Wm Lamoy,

Eusèbe Chauvin,  
Pierre Sauvare,  
Z. Longtin,  
Joseph Gallaud,

Alfred Gauthier,  
Wm Sylvestre,  
B. Lenthier,  
Dr A. LaRoque.

**Champlain, N. Y.**

Alexis Arcand.

**Morrissonville, N. Y.**

Edouard Dupont.

**Moors Forks, N. Y.**

Hubert Isabelle.

**Rutland, Vt.**

Rév. J. M. Gelot,  
Magloire Ducharme,  
Louis Martel,

Auguste Cyr,  
André Brodeur,  
Louis Lapierre.

Ed. Gosselin.  
Pierre Poulin.

**Lewiston, Maine.**

Dr Matte.

**Holyoke, Mass.**

D. Ste-Marie,  
J. Beauchemin,

Léon Godère,  
J. M. Authier,

Louis S. Paquette,

**Fall River, Mass.**

H. A. Dubuque, Avocat.

**Southbridge, Mass.**

Clément Bégin.

M. Gagnon.

**Lebanon, N. H.**

Gédéon Benoit,

Rév. M. M. Laplante.

**Manchester, N. H.**

F. C. Méville,

F. X. Auger,

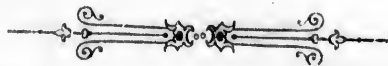
G. Grenier.

**DELEGUES HONORAIRES**

**Montreal, P. Q.**

Hon. F. X. A. Trudel, Sén., et Dir. de *L'Etendard*,  
Edmond Lareau, Avocat et homme de lettre<sup>s</sup>  
E. A. Martineau, Négociant,  
H. Charette.

L. O. David, Ecrivain,  
J. Ulric Émard, Avocat,  
A. E. Poirier, Avocat.



1  
C  
Y  
M  
V  
C  
N  
d  
s





## HUITIEME CONVENTION NATIONALE

— DES —

❧ CANADIENS-FRANCAIS CATHOLIQUES ❧

— DE —

## L'ETAT DE NEW-YORK

Tenue a Rochester, les 17 et 18 Aout, 1885.

Le 16 juillet 1885, le Bureau d'Organisation de la huitième Convention a adressé aux Canadiens-Français de l'Etat de New-York, la circulaire suivante :

Rochester, N. Y., 16 Juillet 1885.

*Messieurs,*

L'année dernière, à Albany, vous avez bien voulu nous honorer de votre confiance en désignant unanimement notre ville de Rochester, comme le point de ralliement des Canadiens-Français de l'Etat de New-York.

Heureux et fiers de répondre à notre mandat nous avons l'honneur de vous inviter aux assises de la huitième Convention Nationale qui auront lieu le 17 et le 18 Août prochain.

Sa Grandeur Monseigneur McQuaid Evêque de Rochester, voulant encourager notre œuvre nationale, nous a offert spontanément l'usage de sa belle Cathédrale et daignera recevoir officiellement Messieurs les Délégués. Un illustre Evêque du Canada viendra, par sa présence, relever l'éclat de la cérémonie.

Les Chevaliers de Saint Jean-Baptiste, en uniforme pour la première fois, formeront la garde d'honneur de leurs compatriotes en cette circonstance solennelle et qui fera époque dans les annales de l'œuvre de nos Conventions Nationales Catholiques.

Nous avons l'honneur, Messieurs, de soumettre à votre étude et à votre bienveillante considération le programme suivant:

1o. Uniformité d'enseignement dans les écoles primaires canadiennes-françaises.

2o. Adoption d'un recueil de chants français religieux et profanes.

3o. Projet de Constitution et de Règlements des Conventions Nationales des Canadiens-Français de l'Etat de New-York.

4o. Statistiques et renseignements sur les localités respectives.

De la discussion intelligente et pratique de ces questions si importantes dépend, en grande partie, la vitalité domestique, sociale et religieuse pour la nation canadienne. Répondez à l'appel en grand nombre. Venez, compatriotes, animés de cet esprit généreux et noble, qui inspire les grandes âmes et qui fait triompher de tous les obstacles quand il s'agit des intérêts sacrés de la Religion et de la Patrie.

Veuillez nous envoyer, si possible, avant la Convention, les auteurs classiques enseignés dans vos écoles respectives ainsi que ceux que vous pourriez juger plus utiles.

Nous ferons la même demande aux maisons d'éducation du Canada.

Recueillez autant que possible tous les chants français du Canada pour les soumettre au jugement du Comité qui sera appelé à décider sur cette matière éminemment importante.

1o. Les Congrégations ou paroisses, les sociétés religieuses pourront se faire représenter aux Conventions par trois délégués.

2o. Les sociétés nationales, bienfaisantes et secourables, incorporées ou possédant une constitution régulièrement établie, auront également droit à trois délégués, à condition que ces délégués soient choisis dans la localité où ces sociétés ont leur siège.

3o. Les cercles, clubs et organisations spéciales quelconques, pourront se faire représenter par trois délégués à condition; 1o. Que ces associations se composent d'au moins quinze membres. 2o. Que ces associations soient organisées trois mois avant la réunion de la Convention et qu'elles aient fait parvenir leurs règlements quinze jours au moins avant la date de l'ouverture de la dite Convention. Les Curés en charge de Canadiens-Français sont délégués de droit.

Si vous nous faites l'honneur de nous indiquer l'heure de votre arrivée et la Ligne de chemin de fer par laquelle vous venez, le Comité de Réception, que vous connaîtrez aux couleurs nationales, se fera un plaisir de vous recevoir à la gare.

Le "New Osburn House" vous donnera une pension excellente à raison de \$2,00 par jour. La Salle spacieuse de cet hôtel est mise à notre entière disposition pour nos séances. Nous organiserons une excursion à Niagara le 19 Août afin de procurer aux Messieurs Délégués et à leurs amis une magnifique occasion d'admirer la grandeur et la majesté des chûtes gigantesques du Niagara. Le train sera rendu à Rochester à temps pour les correspondances des différentes

ignes.  
à temp  
En a  
parmi  
gieuse  
sidéra

Prés  
1er  
2ém  
Secr  
Assi  
Le R  
écutif  
P. S  
voyer  
légués  
les Soc

Cet  
par ch  
suiver

Je.  
et Rég  
de l'Es  
d'orig  
ment  
cathol  
autre  
ces so  
nous y  
le Pap  
servic  
dans l

....

.....  
Parois  
organ  
Au Co  
Franc  
N

.....  
Monst  
délégu  
Canad  
en la

.....

.....  
N.  
Ploas



# Minutes et Procès-Verbaux des Deliberations.

LUNDI, 17 AOUT.

## Premiere Seance.

A 10 heures A. M. les délégués, réunis dans la salle de réception du "New-Osburn House," sont appelés à l'ordre par M. Louis Langie, 1er vice-président du bureau d'organisation de cette 8ème Convention. M. le vice président déclare la séance ouverte; et, cette formalité remplie, il invite M. l'abbé Faure, de Buffalo, à faire la prière.

Le Président nomme ensuite un comité pour recevoir les lettres de créance. MM. l'Abbé Notebaert et le Dr Cormier forment ce comité, auquel est adjoint, sur demande de M. l'abbé Notebaert, Monsieur J. B. Seney d'Albany.

Sur motion de M. le Dr. G. U. Pelletier de Cohoes, secondé par M. A. Lefebvre de Troy, ce comité est chargé non seulement de recevoir les lettres mais aussi d'en faire la vérification.

M. Lefebvre de Troy, secondé par M. Alfred Pinsonnault de West-Troy, fait motion qu'un comité de trois soit nommé pour rédiger un *ordre du jour*. (adoptée.)

Le Président nomme M. Lefebvre, M. l'abbé Charette et le Docteur Pelletier.

L'assemblée est alors suspendue jusqu'à 11 heures pour permettre aux délégués de déposer leurs lettres de créance, au bureau qui les reçoit de les vérifier, et au comité de l'ordre du jour de préparer son rapport.

À 11 a. m. M. Langie, 1er vice-président, au fauteuil, le Père Charette s'ouvre la séance par la prière.

Le comité des lettres fait son rapport et donne lecture des noms des délégués accrédités. Ce rapport est accepté sans discussion. M. le Président proclame alors la validité des délégations.

M. l'abbé Notebaert, secondé par M. P. B. Desrochers de Troy, fait motion que Messieurs les membres de la Convention viennent, à l'appel de leurs noms, recevoir leurs insignes à la tribune du président.

M. le président annonce qu'il s'agit maintenant de procéder à la formation du bureau de présidence et de direction de cette huitième Convention.

M.  
tion q  
charg  
et que  
l'unan  
lieu de  
M.  
M. A.  
Adopt  
M.  
pose q  
vice-p  
M.  
M. le  
M.  
Savare  
cheste  
M.  
" l'abl  
" re d  
le Dr  
" baer  
" pas  
" te-t  
" sent  
" nor  
" nais  
" vice  
" ter  
" dien  
applau  
nime d  
te la n  
Sur  
re, un  
Rivard  
duire  
M.  
nom d  
mes tr  
Apr  
M. Le  
officie  
" tale  
" ven



ELECTION DES OFFICIERS.

M. A. Lefebvre, secondé par M. H. Caron de Troy, fait motion que M. Louis Langie de Rochester, soit continué dans la charge qu'il remplit déjà avec tant d'honneur depuis le matin et que cette élection de M. Langie à la présidence, soit faite à l'unanimité. Cette motion de M. Lefebvre est adoptée au milieu des applaudissements les plus unanimes.

M. le Dr Pelletier, secondé par M. John Benoit, propose que M. Aimé Lefebvre de Troy soit nommé 1er vice-président. Adopté.

M. l'abbé Charrette, secondé par M. Elzéar Bouchard, propose que M. Joseph Lemieux de Rochester, soit nommé 2ème vice-président. Adopté.

M. J. B. Dussault, secondé par M. F. Rivard, propose que M. le Dr Pelletier de Cohoes soit élu secrétaire. Adopté.

M. Louis Geoffrion de West Troy, secondé par M. Pierre Savard de Rochester, propose que M. le Dr. Cormier de Rochester agisse comme assistant-secrétaire. Adopté.

M. le Dr Pelletier fait ici la proposition suivante : " que M. l'abbé Notebaert soit prié d'accepter la présidence honoraire de cette 8ème Convention." Motivant sa proposition, M. le Dr Pelletier dit " que sans la présence de M. l'abbé Notebaert à la tribune de la présidence, l'élection ne lui semblera pas complète. Inspirateur des travaux d'organisation, ajoute-t-il, M. l'abbé Notebaert a sa place marquée dans le présent bureau de direction. Sa nomination à la présidence honoraire, du reste, deviendrait l'expression de notre reconnaissance et de notre juste et très haute appréciation des services signalés que ce dévoué curé des Canadiens de Rochester a rendus à la Convention et par là même à la cause canadienne en général." Ces remarques sont accueillies par des applaudissements prolongés. Cédant au désir et au vœu unanime qu'exprime cette proposition, M. l'abbé Notebaert accepte la nomination et en remercie gracieusement l'assemblée.

Sur motion de M. J. B. Seney, secondé par M. l'abbé Faure, un comité composé de M. l'abbé Chagnon et de M. Frank Rivard de Rochester, est nommé par M. le président pour conduire à leurs sièges les officiers nouvellement élus.

M. le président, après installation, remercie l'assemblée au nom du bureau de direction. Il le fait brièvement mais en termes très heureux et très courtois.

Après les remarques du président, M. J. Benoit, secondé par M. Lemay fait motion que des remerciements soient votés aux officiers sortant de charge. " Ces Messieurs ont préparé avec talent et avec un rare dévouement les travaux de cette Convention, et ils ont fait aux délégués, à leur arrivée et depuis



“ leur séjour à Rochester, une réception et un accueil qui laisseront, dans la mémoire de ces derniers, la conviction que nos compatriotes de cette ville comptent à juste titre parmi les Canadiens les plus hospitaliers de ce pays.” Cette motion de M. Benoit est *enlevée*.

M. l'abbé Notebaert, secondé par M. J. B. Seney, fait motion que l'Hon. F. X. A. Trudel, sénateur et Directeur du journal *l'Etendard*, soit admis comme membre honoraire de cette Convention. Cette motion est adoptée au milieu d'unanimes et vifs applaudissements.

M. le président demande au comité de l'ordre du jour s'il est prêt à faire rapport. Le comité, par son secrétaire, soumet le rapport suivant :

*Ordre du Jour.*

- 1o. Ouverture des séances par la prière.
- 2o. Appel des officiers et des délégués.
- 3o. Lecture et approbation des minutes de la séance précédente.
- 4o. Rapports des comités.
- 5o. Discussion des questions portées au programme des études.
- 6o. Relation des différents délégués à la Convention.
- 7o. Choix de la localité où devra se tenir la 9ème Convention.
- 8o. Election des officiers du Bureau d'organisation de cette prochaine Convention.
- 9o. Prière et ajournement.

Cet ordre du jour est accepté sans discussion.

M. le président lève la séance.

**Seance de l'après-midi.**

A 2 hrs précises, assemblée appelée à l'ordre par M. le président Langie.

Prière par le Père Notebaert, avec invocation à Saint Jean-Baptiste, patron des Canadiens.

Lecture des minutes, qui sont adoptées sur motion de MM. Seney et Desrochers.

Le maire de la ville de Rochester, M. Parsons, est alors introduit à l'assemblée et, souhaitant à MM. les délégués, la bienvenue dans sa bonne ville de Rochester, il s'exprime en ces termes :

**ADRESSE DU MAIRE.**

**VISITING FRIENDS:**—It is in response to the kind invitation of the esteemed pastor of the french church of this city that I appear before you ; and I have frequently be called upon, during the time that I have served the people of Rochester as their executive, to speak, as now, words of welcome. I am al-

ways  
wer  
prof  
valia  
this  
bine  
we fe  
your  
Ca  
facts  
these  
a uni  
for a  
produ  
thing  
be at  
becom  
merit  
Fo  
in the  
lieve  
comm  
the U  
se wh  
when  
believ  
sentie  
socia  
Th  
body  
90,00  
and  
socia  
dence  
but s  
Perh  
your  
const  
to the  
organ  
strug  
noth  
baert  
tende  
milit  
of on  
and

ways glad to obey these calls, and to do what lies in my power to make the stay of those who visit us both pleasant and profitable. The noble work you essay to accomplish and the valiant deeds and heroic services rendered by your ancestors to this favored land, when it was struggling for liberty, all combine to remind us of our obligations to you and the pleasure we feel in the opportunity now presented us to contribute to your comfort and enjoyment.

Careful inquiry into the objects of this Convention disclose facts of a most praiseworthy character. Prominent among these is a study of the french language and an effort to secure a uniformity of its teaching in french schools, and to arrange for a collection of french musical compositions and the literary productions of home writers. Americans are to profit by these things, and their efforts to acquire a knowledge of french will be attended with greater success and the prospect of the same become materially enhanced as you yourselves prosper in your meritorious undertaking.

For one, I am glad that I am an american citizen, that I live in the land of the free and the home of the brave, and yet I believe in the preservation of the nationality of races. It is the commendable and natural desire of many who are residents of the United States. Our population is largely made up of those who have come from other lands, and so were our armies when victories were needed, and when victories were won. I believe in the study of all languages, particularly those so essential to Americans and which are calculated to build up our social system and to extend the cause of education.

The French-Canadians of the United States are a numerous body; they form about one-seventieth of our entire population; 90,000 of them reside in the State of New-York, and are good and valued citizens—frugal, honest and industrious, cheerful, social and engaging. That your ranks are increasing, is evidenced by the fact that your first Convention was composed of but seven delegates, now you are numbered among the eighties. Perhaps it would be interesting for you to learn something of your brethren in Rochester. Agreeably to that feature of our constitution which allows every one to worship God according to the dictates of his own conscience, they, many years ago, organized a church. I venture to say that for a long time it struggled for an existence. I remember its location, but knew nothing of its membership. I am told that when Father Notebaert came to Rochester, six years ago, about forty persons attended his first service; now, in their handsome little edifice he ministers to nearly or quite three hundred and fifty. Instead of one service on the Sabbath as formerly, he now has two, and next month, he will open a french school. Many ameri-

can residents of our city are applying to him for french instruction, and many, I predict, will be under obligation to him for a knowledge of that beautiful and useful language.

During the last three years, the french population of Rochester has increased from 1,000 to 1,300 souls, and we find among them doctors, lawyers, and many other professional as well as successful business men. But I shall weary you if I detain you longer. Let me conclude by saying that the Flower city, with its institutions of learning, with its nurseries and gardens of flowers, with its hospitable and generous people, and with all its varied attractions, opens wide to-day its gates and doors, and through me, its servant, bids you a most cordial welcome.

C'est là de l'hospitalité large, généreuse et gracieusement offerte, et une intelligence de l'action de nos Congrès et de nos aspirations, aussi remarquable et aussi sympathique que rarement rencontrée. M. l'abbé Notebaert et M. le Dr Pelletier remercient M. le Maire au nom des délégués de l'Etat de New-York, et l'honorable M. Trudel remplit cette mission au nom des autres délégations.

Les adresses terminées, trois petites demoiselles canadiennes, vêtues de blanc avec parements aux couleurs nationales, s'avancent jusqu'à l'estrade et présentent à M. le Maire Parsons un magnifique bouquet de fleurs naturelles.

Après la réception du Maire, les travaux réguliers de la Convention reprennent leur cours.

Nous en sommes au 5me article de l'ordre du jour: *discussion des questions portées au programme des Etudes.*

M. l'abbé Notebaert, qui se lève pour donner un aperçu général du programme, attire surtout l'attention des délégués sur les deux premières questions inscrites, à savoir: "l'uniformité d'enseignement" et "l'adoption de recueils de chants nationaux;" et pour donner au sujet les développements qu'il comporte, il entre dans les considérations suivantes:

*M. le Président et Messieurs les Délégués.*

Pour me rendre aux desirs du Bureau d'Organisation, j'ai accepté d'expliquer devant vous les articles du programme qui, dans quelques instants, seront l'objet de votre étude et de vos délibérations. A d'autres peut-être auraient pu revenir la tâche et l'honneur de remplir cette mission de la manière qu'il convient. Si j'ai accepté cette tâche délicate, c'est que je n'ai écouté que mon dévouement pour la cause canadienne. Je suis Belge, il est vrai, mais depuis longtemps le Belge n'est plus un étranger pour le Canadien. Oui, Messieurs, j'ai le cœur d'un Belge, mais si dans ce cœur il y avait une fibre qui ne battît à l'unisson avec la cause canadienne, je l'arracherais à l'instant.

I.  
dlen  
Ce  
usag  
l'ense  
La  
chos  
les d  
cher,  
dans  
nos é  
appa  
vues  
pas n  
capab  
et vig  
forts  
mais  
n'esti  
améri  
l'ense  
dévou  
jeune  
scien  
socié  
même  
dans  
voue  
fance  
d'app  
font  
vie d  
duira  
mouv  
mand  
évêq  
avec  
elles  
trouv  
zèle  
par e  
l'édu  
la vi  
L'  
Pens  
cupe  
Po

I. Uniformité d'enseignement dans les écoles primaires canadiennes-françaises.

Cette uniformité peut avoir pour objet : 1o. Les livres en usage dans les écoles ; et, 2o. la part à faire dans ces écoles à l'enseignement du français et de l'anglais.

La première de ces deux questions recevra, j'espère, et la chose me paraît assez facile, une solution satisfaisante pendant les débats de cette Convention. Mais, il n'y a pas à se le cacher, nous aurons toujours de grandes difficultés à surmonter dans la réalisation de nos desseins les plus louables tant que nos écoles ne seront pas mises sous la direction de professeurs appartenant à la même communauté religieuse. Bien que ces vues ne soient pas actuellement réalisables, nous n'en devons pas moins rechercher les méthodes les plus pratiques et les plus capables de fournir à l'âme de nos enfants, la nourriture saine et vigoureuse qui leur convient. Peut-être les fruits de nos efforts présents seront-ils lents à se produire, à se développer, mais nous aurons toujours obtenu un double résultat que je n'estime pas sans valeur. D'abord, nous prouverons au peuple américain que nous ne restons pas en arrière sur le terrain de l'enseignement, que nous nous comptons au nombre des amis dévoués de la diffusion de la science et de l'instruction de la jeunesse, pourvu que cette instruction marche en paix avec la science la plus nécessaire et la seule capable de maintenir la société sur des bases durables, la science de Dieu et de nous-mêmes.—Ensuite, nos débats sur cette question encourageront, dans leurs louables efforts, les personnes qui en religion dévouent leur existence à l'éducation et à l'instruction de l'enfance. Cela n'est que juste. Plus nous nous mettrons à même d'apprécier leurs travaux, plus elles feront avec amour ce qu'elles font par devoir ; la question d'instruction est une question de vie ou de mort. Si on la néglige ; si elle languit, elle ne produira aucun fruit. Mais si on travaille avec énergie à en promouvoir les intérêts, cette activité une fois bien dirigée ne peut manquer d'opérer des merveilles. Voyez le digne et illustre évêque McQuaid. Comparez le diocèse de Rochester en 1885 avec ce qu'il était en 1868. Voyez ses œuvres accomplies ; elles étonnent tous les États de notre grande république. Vous trouverez le secret de son succès écrit en lettres d'or dans son zèle infatigable pour la cause de l'instruction. C'est la cause par excellence ; ceux qui se rangent sous la bannière sacrée de l'éducation chrétienne cueilleront coup sur coup les lauriers de la victoire.

L'uniformité du programme aura pour objet de donner à l'enseignement du français la même place que celle que doit occuper dans nos écoles l'enseignement de la langue anglaise.

Pour obtenir cette uniformité, il faut éviter deux extrêmes



qui sont également nuisibles: des écoles canadiennes où l'on n'enseigne qu'un peu d'anglais; des écoles canadiennes où l'on enseigne qu'un peu de français. Messieurs, qui va décider cette question? Il faut se laisser guider par un patriotisme bien entendu, il faut à cet effet tenir compte, avant toutes choses, du milieu dans lequel nous vivons. Si dans nos écoles les maîtres s'attachent à enseigner les différentes matières en français exclusivement et ne donnent que peu de temps à l'étude de la langue anglaise, ou bien les parents s'abstiendront d'y envoyer leurs enfants, ou bien vous verrez les jeunes gens canadiens dans l'impossibilité de rivaliser avec les Américains de leur âge.

Il en résultera presque toujours un découragement fatal et au lieu de devenir la gloire de leur nation en montant l'échelle des positions sociales ils viendront forcément grossir les rangs des journaliers déjà trop nombreux parmi nous.

Si d'un autre côté vous faites de vos écoles canadiennes des salles où la langue française ne soit que tolérée, la nation canadienne disparaîtra bientôt avec la langue française et avec elle le dépôt sacré de la religion qui vous a été transmis par une nation de saints.

Cette question, telle que soumise à votre considération, est donc de la plus haute importance et requiert toute votre attention et vos plus sérieuses réflexions.

II. " Adoption d'un recueil de chants français religieux et profanes.

Nous avons tous éprouvé l'action enchanteresse de la musique sur nos cœurs. Combien de fois les accents religieux du chant divin ont élevé nos âmes vers Dieu. La musique est un charme secret qui captive le cœur; c'est l'expression la plus vive des sentiments de l'âme. Et quand à l'harmonie des sons vous ajoutez le charme de la langue maternelle, il y a quelque chose d'irrésistible. Apprenez à vos enfants des cantiques français qu'ils chanteront avant et après les offices; en bien des circonstances leurs voix innocentes arracheront des larmes de regret aux malheureux égarés: deviendront comme des gouttes de rosée céleste qui tomberont sur une âme desséchée et la feront épanouir à la grâce de Dieu comme la rose du matin ouvre ses feuilles incertaines aux rayons vivifiants de l'aurore.

Les chants profanes français comme nous les désirons ont un double avantage. D'abord, ils rendent la langue française plus agréable, plus attrayante. Ils prendront la place de ces chants, tristes productions de génies perdus, qui ne brûlent leur encens impur que devant l'idole du vice. Ensuite, un recueil judicieux de chants français ramènera chez nous ce besoin de la nature, la vie de famille. Quel bonheur si nous pouvions, par ce moyen, réunir les jeunes gens et les jeunes filles au-dessous du

toit p  
tions  
passé  
cimen  
où l'  
et ch

Tr  
qu'ap  
premi  
poitr  
Ense  
ce se  
rés à

II  
Nati  
New

Pa  
quell  
ce p  
neuv  
d'Al  
sieu  
donc  
qu'il  
impr

II  
men  
tive  
pra  
Et v  
men  
Can  
allie  
proc  
de  
pat  
che  
céd  
aus  
Pet  
nau  
nou  
son  
fait  
qu  
sag  
dev



toit paternel ! Nous n'aurions pas à déplorer ces tristes défections qui vont se multipliant. Les soirées de famille seraient un passe-temps d'honnêtes récréations où l'union des époux serait cimentée par l'amour filial; des moments agréables et précieux où l'esprit et le cœur se réchaufferaient au foyer de l'amitié vraie et chrétienne.

Travaillons à admettre partout le même recueil de chants et qu'après une chaude poignée de mains à nos Conventions, le premier salut soit un chant patriotique qui sortira de toutes les poitrines avec l'entrain dont les Canadiens seuls sont capables. Enseignons partout les mêmes chants aux enfants Canadiens, ce sera un lien d'union puissant qui nous ramènera en rangs serrés à l'ombre du drapeau de la religion et de la patrie.

III. Projet des Constitution et Règlements des Conventions Nationales des Canadiens-Français catholiques de l'Etat de New York.

Par suite de circonstances regrettables, mais à propos desquelles nous tenons à dégager absolument notre responsabilité, ce projet si savamment élaboré l'an dernier par le Père Villeneuve, curé de Sandy Hill, et présenté par lui à la Convention d'Albany, n'a pu être porté à temps à la connaissance de Messieurs les délégués à cette Convention. Le comité exécutif n'a donc pas pu, dans sa lettre-circulaire, exiger de ces messieurs, qu'ils se présentassent à nos présentes assises avec un mandat impératif à ce sujet.

Il est toutefois acquis que l'an dernier, à Albany, le sentiment catholique de la Convention a adopté la "base constitutive" de ce projet. Grâce à cette adoption, les *catholiques pratiquants* ont seuls droit de prendre part aux délibérations. Et voilà pourquoi, Messieurs, nous pouvons l'affirmer hautement et avec bonheur, nous nous trouvons ici au milieu de Canadiens véritablement canadiens, ayant en horreur le faux alliage, de Canadiens toujours heureux et toujours fiers de se proclamer les fils de Saint Louis. Oui, Messieurs, à cette base de nos constitutions nous devons aujourd'hui le concours sympathique et spontané de Sa Grandeur, Mgr l'Evêque de Rochester, qui agit envers nous avec une bienveillance sans précédent encore dans l'histoire de nos Conventions. A cette base aussi nous devons l'honneur que nous fait l'illustre Evêque de Peterboro, Mgr Jamot, en venant rehausser de sa présence l'inauguration de nos présentes assises, et cet honneur insigne nous devons ne jamais l'oublier. Mgr Jamot, n'écoutant que son patriotisme, a laissé ses occupations nombreuses, et s'est fait un plaisir de venir vers nous. Mais laissons à sa parole que vous entendrez ce soir, et dont nous admirerons tous la sage et vigoureuse éloquence, de nous enseigner la voie du devoir chrétien et du patriotisme bien entendu.

#### IV. Statistiques et renseignements sur les diverses localités

Ce sujet intéressant a été négligé l'an dernier, faute de temps. Espérons que cette fois-ci il nous sera donné d'entendre des rapports détaillés des différents centres canadiens de l'Etat. A cette narration prosaïque des faits qui constituent tout rapport s'ajoute cependant une éloquence muette qui finit par impressionner l'esprit. Nous nous racontons nos joies et nos peines, nos craintes et nos espérances, nos efforts et nos succès. Tout cela, Messieurs, nous éclaire, nous encourage, nous inspire, et nous aide en fin de compte à triompher des obstacles qui s'opposent au règne de la religion et au bien-être de la patrie.

M. l'abbé Notebaert est vivement félicité du brillant exposé qu'il vient de faire du programme des études en la passant en revue, mais surtout de ses vues sur la question des chants nationaux et sur celle de l'enseignement.

Cette dernière question continue d'occuper l'attention de l'assemblée.

M. l'abbé Charette de Troy, prenant la parole, exprime sur la matière des opinions qui peuvent se résumer à peu près comme suit : " que cet article du programme ayant trait à l'uniformité d'enseignement ne saurait s'interpréter dans le sens que lui donnent le laïcisme de nos jours, c'est-à-dire l'uniformité des livres imposés par un bureau quelconque. Une telle uniformité est en premier lieu impossible, et en second lieu, ne le fut-elle pas, elle ne saurait être désirable. Elle est impossible, d'abord parce qu'il n'y a ici aucune autorité pour l'imposer et que le corps qui voudrait s'arroger le droit de l'imposer, fût-ce une Convention, ne serait pas pris au sérieux ; puis nos communautés religieuses qui ont chacune leur méthode et leurs livres, pensez-vous qu'elles sacrifieront la méthode et les livres qu'elles préfèrent au caprice d'une commission quelconque ? Mais supposons que tout plie à la volonté des partisans de cette uniformité d'enseignement, qu'aurions nous gagné ? Un monopole qui enrayerait l'initiative et les efforts des communautés et des particuliers dans le perfectionnement des méthodes et des ouvrages les plus propres à faciliter l'enseignement. Une telle uniformité, fût-elle possible, ne serait donc pas désirable. Qu'il y ait uniformité dans l'enseignement et le choix des livres dans lesquels se fait l'enseignement religieux, je le comprends ; cette matière relevant de l'autorité religieuse peut devenir l'objet d'une règle disciplinaire ; et de fait elle l'est devenue, dans une certaine mesure, par l'introduction d'un nouveau catéchisme préparé par l'ordre des Pères du dernier Concile de Baltimore. Qu'il y ait uniformité dans les matières de cet enseignement et dans la classification des matières qui doivent s'enseigner les unes en français et les autres en anglais, je le comprends encoire, quoique cependant cela doive dépendre pas-

sab  
qu'  
pou  
pou  
si c  
pou  
des  
pra  
mes  
qui  
libr  
soit  
rait  
de t  
le p  
min  
usa  
con  
mèn  
pre  
qu'i  
phie  
ble  
voit  
moi  
rivi  
J  
Bal  
c'es  
fran  
cat  
me  
ver  
gra  
mo  
con  
qui  
plu  
M  
qu'  
lan  
à r  
sar  
nou  
ter  
All  
ne

sablement des lieux et des populations. Il est évident, en effet, qu'une instruction pour être pratique ne doit pas être la même pour une population agricole que pour une population ouvrière; pour une localité où les enfants quittent l'école à 12 ou 13 ans, si ce n'est pas avant, pour entrer dans une manufacture, que pour une localité où le grand nombre des enfants peuvent faire des études complètes. Notre système d'éducation pour être pratique ne doit pas tendre à faire de tous nos enfants des hommes de commerce. N'oublions pas que c'est le petit nombre qui doit entrer dans cette branche, dans une société bien équilibrée. Et vos filles, allez-vous leur donner une instruction qui soit la même que celle que vous donnez à vos garçons? Ce serait, à mon avis, une grave erreur. Chez elles beaucoup plus de français que d'anglais, mais assez d'anglais cependant pour le posséder bien. Mais que dans nos convents le français domine tellement que les jeunes filles apprennent à en faire un usage habituel dans leurs conversations. N'oubliez pas que la conservation de notre langue dépend de la femme qui, comme mère de famille, l'impose à vos enfants!—Aux petits enfants apprenez en français les premiers rudiments de l'arithmétique afin qu'ils puissent exprimer les nombres en cette langue. La géographie, si elle n'est pas enseignée en français—ce qui serait préférable si nous avions une traité adopté au besoin du pays—doit pouvoir être expliquée en français par les enfants, qui doivent au moins connaître en français les noms des pays, des villes, des rivières, etc., qu'ils ont appris en anglais.

Je vous parlais toute à l'heure du catéchisme du Concile de Baltimore. Permettez, Messieurs, que j'exprime ici un désir, c'est celui de voir ce catéchisme traduit immédiatement en français et introduit dans nos congrégations canadiennes. Ce catéchisme, Messieurs, ne nous fera pas oublier le "catéchisme de la Province de Québec" qui nous est cher; vous retrouverez en partie dans le nouveau auquel il a servi de base, un grand nombre de ses chapitres qui y sont reproduits mots pour mots. D'autres y sont refaits d'une manière plus claire, plus concise et plus complète; et enfin on y a ajouté des chapitres qui en font un cours élémentaire d'instructions religieuses des plus parfaits.

M. Charette est suivi de M. l'abbé Faure, curé de Buffalo, qui insiste principalement "sur la nécessité de bien soigner le langage et l'éducation française dans la famille et de chercher à rendre chers les usages et les traditions françaises en les faisant revivre, les perpétuant et les conservant pieusement entre nous.

Après M. l'abbé Faure, le Révérend M. Berkins, de Rochester, recommande à nos compatriotes de suivre l'exemple des Allemands de ce pays, gens essentiellement pratiques, qui tiennent à leur langue, au foyer de la famille, à l'église et à l'école,

mais qui, pour faire face aux exigences du milieu où ils vivent, donnent à l'étude de l'anglais les matières telles que l'histoire, l'arithmétique, & &... M. Ambroise Choquette, avocat de Rochester, fait aussi sur le sujet des remarques judicieuses et pleines de patriotisme.

L'honorable M. Trudel, vu l'heure avancée, ne veut se permettre que quelques réflexions. " Un peuple perd son caractère, s'il perd sa langue. Pour conserver sa langue, il faut l'école, il faut l'enseignement. Cet enseignement, en ce pays, doit être bien pondéré, de façon à donner à l'anglais la part qui lui revient. Mais que cette nécessité d'apprendre l'anglais pour rivaliser avec les autres ne fasse jamais perdre de vue la nécessité plus grande de savoir et de conserver sa langue. A aucun titre un Canadien-Français ne doit abandonner sa langue; elle est la plus belle langue parlée, et sur ce continent nouveau comme sur le vieux elle éveille le souvenir d'assez de gloires pour qu'on se fasse honneur de la conserver. Son étude est la meilleur gymnastique qu'on puisse imposer à l'intelligence de nos enfants. Riche, variée et compliquée, elle devient pour celui qui la possède, la pierre de touche du développement de ses facultés. L'esprit exercé à ce travail, qu'il aborde maintenant la langue anglaise, il l'apprendra mieux. Et si possible, ces deux langues, qu'il les étudie et les apprenne à perfection. Quel inappréciable avantage que de savoir deux langues, surtout les deux langues les plus répandues sur le globe! Et donc quel inappréciable avantage pour vous et pour vos enfants que ces écoles de paroisse, vos écoles des Etats-Unis, où des maîtres habiles s'efforcent de donner à vos enfants, et aussi parfait que possible, ce double enseignement! Ce double enseignement fait de votre enfant un homme double. Est-ce l'école publique américaine qui vous donne cela? Mais, ne l'oublions pas, que l'on apprenne le français d'abord, et l'anglais ensuite; car d'abord il faut savoir sa langue le mieux, pour n'être jamais tenté de l'oublier. L'avantage que donne sa langue au Canadien est incontestable. Elle lui vaut partout aux Etats-Unis, surtout dans le commerce, double chance d'emploi. Et ici relevons une erreur fort accréditée: que l'anglais est par sa netteté et sa concision la langue des affaires par excellence, la langue commerciale, et qu'elle sera bientôt la langue universelle, tandis que le français finira par ne devenir que la langue des savants, comme le grec, comme le latin. Or, c'est là un avancé que les faits démentent. Le français est en Europe l'idiome en usage dans les régions diplomatiques; il est aussi l'idiome le plus usité parmi les classes instruites, dans les relations du haut commerce, et dans le règlement de presque toute question d'affaires internationales. En Italie, en Suisse, en Allemagne, en Norvège, en Belgique-Hollande, en Austro-Hongrie, on parle le français



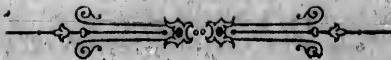
En Russie, les boutiques de commerce ont sur leurs affiches des inscriptions françaises. Et sans aller si loin, quel est le New-Yorkais, un peu voyageur, qui ne se plaint amèrement de ne pas savoir quelques mots de français? Quelle est la famille du haut monde américain de nos grandes villes qui de nos jours ne considère pas l'étude du français comme le couronnement et la preuve d'une éducation complète et pratique? Le français envahit donc, sans qu'il y paraisse encore trop, ce pays lui-même; et son usage va et ira de plus en plus se généralisant. Un jour viendra donc, et nous devons en entretenir le ferme espoir, que le français sera aussi parlé sur ce continent qu'il l'est en Europe. A nous, Canadiens, à voir à ce que cet espoir se réalise; à nous qui ne nous laissons jamais entourer et qui pénétrons partout; à nous qui, resserrés autrefois dans la Province de Québec, comptons maintenant au Nouveau-Brunswick, à la Nouvelle-Ecosse, au Nord-Ouest; à nous qui envahissons sûrement l'Ontario, la Province anglaise par excellence du "Dominion," et qui envahissons non moins sûrement et pacifiquement tous les Etats de la Nouvelle-Angleterre et grande partie de cet immense Etat de New-York, sans compter les pointes nombreuses que nous poussons vers les Etat de l'Ouest et la Louisiane où nous sommes depuis longtemps. A nous de bien apprendre d'abord notre langue à l'école, à nous ensuite de la parler, de la parler toujours, et par là d'en répandre et d'en forcer l'usage. Le jour où cette langue s'imposera à la société, au commerce, aux transactions et aux échanges de tous genres, c'est à nous qu'il faudra venir en demander l'enseignement, et nous serons dans un certain sens les maîtres de la situation. Et une preuve; déjà dans le commerce nos commis canadiens n'ont pas de rivaux, on les engage de préférence, on leur accorde de meilleurs salaires. Et pourquoi? parceque, par leur éducation double, ils rendent double service à leurs patrons, servent également pratiques de langue française et de langue anglaise. Laissez venir le jour—moins de vingt-cinq-ans peut-être—où les rapports commerciaux de continent à continent seront devenus plus directs, les moyens de transport et d'échange plus rapides et plus économiques, les distances en un mot effacées et les transactions faites presque comme de bouche à bouche, ne croyez-vous pas que ce continent, où notre influence se sera fait sentir et aura été grandissante, ne subira pas l'influence des habitudes et des usages transatlantiques? que pour tout dire en un mot, la langue française qui est là-bas la langue internationale ne deviendra pas la langue intercontinentale?

Adviennent ce fait, nos commis auront grandi; du comptoir ils seront montés aux bureaux de la comptabilité, de la correspondance et de l'administration; de simples employés, ils seront devenus chargés d'affaires, agents, associés tout à



l'heure, et bientôt propriétaires. Le capital des écus, voyez-vous, ne suffit pas à lui seul pour faire des affaires. Les fortunes se liquident vite avec ce seul capital. Il a besoin, pour réussir, de s'unir au capital de l'intelligence et de l'expérience et d'une forte éducation. A vous donc de bien développer l'intelligence de vos enfants, vous qui n'avez pas le capital des écus ; à vous de leur procurer, par la possession des deux langues les plus en usage, cette éducation éminemment pratique qui rend leurs services indispensables. C'est revenir à dire : dans vos écoles et par vos écoles, conservez votre langue, la belle langue française, tout en ne négligeant pas d'apprendre l'anglais, et les portes de l'avenir, d'un avenir heureux et prospère, sont ouvertes devant vous !—je disais plus haut que la langue française est en Europe la langue internationale. En effet, partout il faut du français ; sa connaissance est d'une nécessité absolue. Un commerçant, par exemple, qui ne le posséderait pas, serait condamné à une infériorité. Donc, sous peine de la même infériorité, le français s'imposera avant longtemps aux hommes d'affaires de ce pays dans leurs transactions avec les pays de l'ancien continent. Donc, pour nous, l'importance de le conserver, ce français, notre langue, et de le bien savoir !—M. Trudel relève encore, en terminant, l'erreur qu'il y aurait à croire que l'étude et l'usage de plusieurs langues nuisent aux progrès d'un enseignement pratique, aux facilités du commerce et à la prospérité d'un pays. "Pourquoi, dit-il, ne pourrions-nous pas, nous, Canadiens, mener de front l'enseignement et l'étude de deux langues, quand dans les corps diplomatiques de l'Europe vous voyez les familles posséder elles-mêmes et faire apprendre à leurs enfants au moins les langues des principales nations représentées, et quand vous voyez aussi dans les affaires, les négociants posséder parfaitement au moins quatre langues, et même sept comme en Autriche-Hongrie.

Après ces belles considérations de l'Hon. M. Trudel, qui est à maintes reprises chaleureusement applaudi—sur motion de M. J. B. Seney, secondé par M. Lemieux, M. le Président prononce l'ajournement.



LUNDI SOIR, DE 7 A 9 HEURES

## GRANDE RECEPTION

Des Delegates a la Cathedrale de Rochester, N. Y.

— PAR —

Mgr McQuaid, Ordinaire du Diocèse.

Nous empruntons au journal *L'Etendard*, le récit circonstancié et l'appréciation pathétique de cette splendide démonstration.

“ Ce soir, écrit M. le correspondant de *L'Etendard*, a eu lieu la grandiose manifestation que je vous annonçais ce matin, la réception officielle des délégués canadiens par Sa Grandeur Mgr l'Evêque catholique de Rochester. Le Maire de la ville, qui dès l'avant-midi était venu officiellement nous souhaiter la bienvenue et assister à la Convention, voulut tout de bon être de la fête et assister à toutes les manifestations. Dès les sept heures il était rendu à l'hôtel Osburn pour nous accompagner dans notre marche processionnelle jusqu'à la cathédrale.

“ Car c'est dans sa cathédrale même, entouré des principaux dignitaires de son clergé et ayant auprès de lui, comme son hôte par excellence, Mgr. Jamot, que Sa Grandeur Mgr. McQuaid, voulut bien recevoir les Canadiens.

### I

“ Il est difficile d'imaginer une démonstration plus imposante et parlant plus éloquemment aux cœurs canadiens.

“ Naturellement, ce n'était ni par le nombre, ni par l'éclat de la position sociale de nos compatriotes de là-bas que brillait cette touchante fête patriotique.

“ Le nombre des délégués s'élevait à moins de cinquante, et Rochester ne contient guère que deux cent cinquante à trois cents familles canadiennes régulièrement établies là.

“ Bien que toutes soient de la plus haute respectabilité et universellement aimées et honorées de leurs concitoyens de Rochester, la plupart d'entre elles appartiennent aux classes ouvrières, et leur fortune est, en général, très modeste.

“ C'est à peine si une douzaine comptent dans le monde de la finance et des classes dirigeantes, comme hommes de professions, négociants importants, grands propriétaires et capitalistes.

“ Mais, malgré cette infériorité au point de vue du nombre et de la fortune, les plus hautes autorités religieuses et civiques étaient là pour leur rendre hommage et témoigner en quelle haute estime ils sont tenus au milieu de l'un des plus intelligents et des plus riches groupes de population de l'Union Américaine.

II

“ La procession se forma, musique en tête, devant l'hôtel Osburn, sur les rives magnifiques de la célèbre rivière Genesée.

“ La société St Jean-Baptiste et plusieurs autres sociétés de bienfaisance de Rochester, ayant à leur tête de fort belles bannières et revêtues de très riches insignes, précédaient les membres du Congrès. Ces derniers, accompagnés du Maire et des notables, avaient pour escorte d'honneur les *Chevaliers catholiques de l'Ordre de St Jean-Baptiste*. Rien de plus beau et de plus imposant que ces ordres de chevalerie catholique, en costume brillant, portant l'épée et manœuvrant militairement, qui se forment par toute l'Union Américaine, et dont le but principal est de résister à l'action néfaste et anti-chrétienne de la franc-maçonnerie.

“ Leur tunique est noire et ressemble par la forme à celle des gardes nobles du Saint-Père. Ils portent le baudrier, les épaulettes, le ceinturon, le chapeau à claque, surmonté d'un énorme plumet blanc; de plus, les insignes particuliers de leur ordre. Le tout : épée, ceinturon, baudrier, insignes et chapeaux sont très riches et sont relevés de parements d'or.

“ Bien que leur commanderie soit de formation récente, tout le monde a admiré leur tournure militaire et la précision de leurs mouvements.

III

“ Arrivés à la cathédrale, Mgr l'Evêque de Rochester nous a accueillis avec les paroles de la plus extrême bienveillance. Sa Grandeur a autrefois fait une partie de son éducation au collège de Chambly et au Séminaire de Montréal où Elle a aussi complété ses études théologiques. C'est assez dire que Sa Grandeur parle le français avec facilité et même élégance. Elle ne peut se rappeler, sans une profonde émotion et sans un véritable bonheur, ses amis d'enfance et compagnons d'études dont un grand nombre occupent aujourd'hui, au Canada, les plus hautes positions sociales. Auzi, Monseigneur est-il heureux de reporter aujourd'hui, sur la portion de ses diocésains qu'il appelle *ses chers Canadiens*, toute l'affection qu'il a conçue pour ses amis du Canada, durant les plus belles années de son existence.

Voici comment le *Rochester Daily Union* résume le discours de bienvenue de Sa Grandeur :

DISCOURS DE SA GRANDEUR MGR. MCQUAID.

I see before me this evening delegates representing many French-Canadian societies from many parts of the country. It is not necessary for me to say they are welcome to our city, welcome to this cathedral and that they will be cordially treated

by the members of the local society. Rochester has the reputation of being a most hospitable city, and it will be hospitable to you. You are welcomed and encouraged by us that the work you propose to do may be well done.

I see before me this evening, representatives of a country and nationality not unknown to me, for long years ago I found my way to Canada that in her schools I might acquire a knowledge of those branches which are necessary to an aspirant to the priesthood. In those days there was not a catholic college in any state between Canada and Maryland. Singular though it may seem, I chose Canada and dwelt there among your people many years. I came from a country in which religion was only in its infancy. But in Canada all the surroundings were catholic, and my young eyes took in much that was beautiful and my heart was strengthened. You of another nationality and another country are not the only people to whom the doors of the american republic have been opened.

All are welcome to the country. Fifty years ago no man could have dreamed of the future that America has known. Not to man be the credit and honor given, but to God. You are not exceptional, but are only one of many people received here. We have here the Irish, English, Scotch, Germans, French, Italians and representatives of all other nations of Europe. They come to us from all the countries of the world and we are here solving great and important matters. History tells how armies have subdued countries and remaining in those countries, became citizens; but a civilized people taking possession of a country and throwing it open to the down-trodden of all nations has never before been known. You have not crossed the Atlantic, but you have come here from the northern boundary, from a country in which the customs and manners of the people here are unknown. You have come here with your language—no one objects, but take care that you do not cherish the delusion of changing the language of the country. The English language is the language of this country, and it is so deeply embedded that it cannot be done away with. It bids all other nationalities keep their own. It is afraid of none. But you, like others from foreign countries, would do well to impart a knowledge of your own beautiful language to your children. With all the power, enterprise and material prosperity of the country, the church has kept pace, and has partaken of the spirit of activity and welcomes all children to her altar and bids them cherish their native language. The people of your country are hospitable and virtuous. At short distances there are churches and schools. You were as one there—every one thinking as you think and praying as you pray. But here everything is different. You have left your country, your



people, churches, schools, homes and curate who administered to you in your youth, but you brought your faith with you to your new homes, and though you may dwell among people who do not think as you do, pray as you do, or believe as you do, still your faith remains with you.

The ways and methods of the people here are different from those of Canada. It has become a saying here that the people will pay for what they believe in, and our churches and schools are an illustration of this truth, as they have been established on this principle of voluntary contributions. We have a french congregation here. Order and obedience, peace and prosperity have ruled in that congregation as in the other congregations of french people throughout the state and country. As in business affairs, the family, municipal, state or federal government, there must be authority in the parish and it must be recognized. If this is disregarded you will have chaos and confusion. So far as I know the spirit of obedience to legitimate authority is recognized among the french congregations throughout the country. Heed my words when and wherever you would give ear to those who would lead you astray. Authority must be recognized in the church, which was not of man's making.

Faisant allusion aux affaires qui doivent être discutées par les délégués pendant cette session, l'évêque a dit que le point le plus important était l'éducation des enfants.

That has been your failing; you have not done as well in the way of education as you should, nor as well as the Irish or Germans. You have neglected this point. The atmosphere which you breathed in your native homes was catholic. It is not that way here. Look about you and see the Irish and Germans. They are building schools of their own although they are taxed for the support of the common schools. When at Baltimore, some time ago, a pamphlet containing a list of catholic schools in the United States was prepared, Rochester had credited to it ten schools in the eleven parishes. The parish which had no school was that of the french people. I, of course, knew they were excusable, but others did not and a bad impression was formed. Now, I am glad to say, there are twelve catholic schools in this city—one for each parish. Congregations should build their schools when they build their churches. Never mind grand and gorgeous churches and cathedrals unless you can build good schools alongside of them. If you intend to keep your children in the catholic Faith, you must educate them in it and you cannot do that unless you have catholic schools. In Canada they do not appreciate our efforts—but think them wholly unnecessary. If you forget everything else about Rochester, do not forget that I have warned you of the

dang  
scho  
En  
la fo  
de P  
N  
résu  
disc  
L'  
dicti  
légu

A  
Dam  
Mgr  
la M  
la C  
Ic

égli  
Cana  
statu

vena  
un é

atten  
inach  
prot  
lui a  
que

qui j  
faire  
grac

cet é  
la m  
nit t  
filles  
siens  
la pr  
fois  
l'éco  
Bour  
aux



danger in which you leave your children if you do not provide schools for them.

En terminant, Mgr McQuaid présenta aux délégués, et à la foule qui se pressait dans la cathédrale, Mgr Jamot, évêque de Peterboro.

Nous regrettons de ne pouvoir donner le texte ni même un résumé de son admirable allocution, les notes prises pendant ce discours ayant été malheureusement égarées.

L'importante cérémonie se termina par le Salut et la Bénédiction du Saint Sacrement ; puis la foule se dispersa et les délégués retournèrent à leur hôtel.

## MARDI, 18 AOUT.

A 1 heure, les délégués ont rendez-vous à l'Eglise de Notre-Dame des Victoires (Eglise des Canadiens de Rochester.) Mgr Jamot officie pontificalement et offre le Saint Sacrifice de la Messe pour attirer les bénédictions du ciel sur les travaux de la Convention.

Ici encore empruntons quelques détails à l'*Etendard*.

« Nos compatriotes, lui écrit son Directeur, possèdent une église très jolie et qui ferait honneur à n'importe quelle ville du Canada. Elle est d'architecture byzantine et ornée de belles statues et de très jolies peintures à fresques.

« Le presbytère et les dépendances curiales y sont très convenables. Elles vont former, avec l'école récemment achetée, un établissement tout à fait remarquable.

« Cette école, autrefois une écurie, s'élève sur une propriété appartenant à l'église, propriété réputée jusqu'à ces derniers temps inachetable ; aussi monsieur le Curé considérait-il comme une protection visible de Notre-Dame des Victoires ( l'entreprise lui avait été spécialement vouée aux exercices du *Mois de Mai* ) que cet immeuble ait pu à la fin être acheté. Les propriétaires, qui jusque là demandaient un prix très élevé, se décidèrent à faire une réduction inespérée à la nouvelle que la transaction, grâce à un généreux protecteur, se ferait au comptant.

« Or il y avait sur l'immeuble une écurie à deux étages ; c'est cet édifice ( que les délégués visitent avec intérêt au sortir de la messe ) qui, restauré avec talent et à fort bon marché, fournit trois vastes pièces ; deux pour les écoles des garçons et des filles respectivement, la troisième pour la réunion des paroissiens et des Sociétés. C'est cette écurie qui aura donc servi à la première école française de Rochester. — Voilà déjà plusieurs fois que se reproduit ce fait significatif de l'inauguration de l'école catholique dans une étable. Notre immortelle Marguerite Bourgeoise n'a-t-elle pas inauguré son enseignement chrétien aux filles de Montréal dans une pauvre étable ? Quels rappro-

chements émouvants avec les commencements de l'œuvre divine de Bethléem ! ”

## MARDI, 2<sup>me</sup> Jour.

*Séance du matin.*

A 10 heures, assemblée appelée à l'ordre par M. le Président Langie.

Prière par le Rév. M. Berkins.

Appel des membres

A ce moment Mgr Jamot entre dans la salle des délibérations, escorté des membres du clergé.

M. le Président, suspendant l'ordre du jour, prie M. le Dr Archambault de se faire l'interprète des membres de la Convention, en souhaitant la bienvenue à Sa Grandeur. Bien que pris à l'improviste, M. le docteur trouva dans son patriotisme et dans la solennité même de la circonstance de très belles inspirations. Voici son discours :

*Monseigneur,*

“ Comme je me lève pour obéir à M. le Président de cette Convention, et me faire auprès de Votre Grandeur l'interprète de MM. les délégués, je vois en exergue sur la draperie qui s'étend entre ces deux colonnes devant moi “ Soyez les bienvenus. ” Ah ! Monseigneur, *Soyez le bienvenu !* voilà bien le mot de la circonstance. Oui, soyez le bienvenu parmi nous !

“ Heureux nous étions tous de vous entendre hier soir à la cathédrale de Rochester, d'entendre une parole française retentir, pour la première fois sans doute, dans cette enceinte où ne s'entendent jamais que les accents de la langue de Shakespeare, d'O'Connell et de Washington Irving. Ce matin encore, Monseigneur, nous nous portions avec empressement à la messe pontificale que Votre Grandeur daignait célébrer pour la délégation à l'Eglise canadienne de cette ville. Mais, Monseigneur, toute cette satisfaction s'efface devant l'émotion qui s'est emparée de toute cette assemblée, quand, il y a quelques instants, Votre Grandeur est apparue au milieu de nous. C'est que, Monseigneur, votre présence ici à cette séance, votre présence presque inespérée et certainement inattendue à notre Convention, a une signification à part et nous devient le témoignage le plus précieux que nous puissions ambitionner.

“ Quand nous sommes entrés en session ce matin, le temps était sombre, le ciel couvert ; puis, le soleil a percé les nuages, et tout a resplendi. N'est-ce pas là une image assez fidèle et assez saisissante ? Nos Conventions, Monseigneur, ont été assez longtemps obscures, leurs débats difficiles, leurs asises peu fréquentées. Puis, elles ont grandi ; elles ont acquis, en

se d  
Mal  
voir  
jusc  
Aus  
le ra  
chau  
de n  
mer  
men  
faver  
faire  
“  
là ba  
terne  
vie,  
notre  
ser s  
ici, à  
conse  
leurs  
metta  
leurs  
geme  
patri  
dit q  
ne vo  
“  
soit d  
Conv  
saint  
adres  
de l'E  
ronne  
rivat  
toute  
admin  
fête e  
la ter  
“  
que v  
nous,  
désiro  
l'enco  
hatto  
action  
bonne

se développant, de l'importance et un certain retentissement. Mais à nos débats actuels était réservé l'insigne honneur de voir un Evêque pousser l'intérêt et pousser la condescendance jusqu'au point de venir parmi nous s'asseoir en nos conseils. Aussi votre présence, Monseigneur, nous semble-t-elle comme le rayon de soleil qui perce enfin le nuage et enveloppe de sa chaude et vivifiante lumière toute cette patriotique entreprise de nos Conventions. Permettez-nous donc de vous en exprimer toute notre reconnaissance. Permettez-nous non seulement de vous dire combien nous savons apprécier cette grande faveur, mais de vous dire aussi les motifs que nous avons de le faire.

Et d'abord, Monseigneur, vous venez de loin. Vous avez là bas un vaste territoire à administrer. Votre sollicitude paternelle embrasse des intérêts sans nombre et veut que votre vie, comme votre temps, ne vous appartienne pas. Cependant notre appel vous est parvenu, et vous n'avez pas voulu le laisser sans réponse. Vous vous êtes représenté qu'il y aurait ici, à Rochester en congrès, des Canadiens qui s'efforçaient de conserver purs et intacts, sur la terre étrangère, la foi de leurs pères et leurs traditions nationales : que ces Canadiens mettaient au service de cette cause patriotique les travaux de leurs Conventions ; vous avez pensé qu'une parole d'encouragement, tombant surtout de la bouche d'un Evêque de la mère-patrie, leur ferait du bien, un bien immense ; et vous vous êtes dit que vous leur feriez une part de ce temps et de cette vie qui ne vous appartient pas—et vous êtes venu !

Et puis, Monseigneur, c'est la première fois qu'il nous soit donné ce bonheur de voir un Evêque franchir le seuil de nos Conventions. En 1882, à Cohoes, Mgr Lafèche, le grand et saint évêque de Trois-Rivières, écoutant la prière qui lui était adressée, vint couronner le grand mouvement national, dont l'Est de l'Etat fut alors le témoin. C'est à dessein que je dis couronner ; car les circonstances voulurent que Mgr Lafèche n'arrivât que le soir même de la clôture de la convention ; à temps toutefois pour rehausser de sa présence et des accents de son admirable éloquence la grande fête populaire du lendemain ; fête canadienne sans contredit la plus belle qui se soit vue sur la terre étrangère.

Cette année, les circonstances plus favorables permettent que vous, Monseigneur, vous veniez vous asseoir au lieu de nous, et apporter à nos travaux qui commencent, et que nous désirons tant mener à bonne fin, sinon la sanction, du moins l'encouragement qui vivifie et l'approbation qui protège ; approbation de nos efforts dans le passé, encouragement dans notre action future. Nos Conventions ont donné la mesure de notre bonne volonté et de nos bonnes dispositions. Elles ont recher-

ché, à travers les tâtonnements inévitables, le meilleur chemin à suivre, le vrai chemin. Ce chemin n'était pas sans difficultés ni sans obstacles. Nous acquérons aujourd'hui plus que jamais la confiance que nous allons sans dévier, et que l'œuvre à laquelle nous travaillons est une bonne œuvre, une œuvre utile, une œuvre nécessaire. Merci donc encore une fois, Monseigneur, de cette inappréciable adhésion que vous nous donnez et du haut encouragement qui en est la suite.

“ Mais, Monseigneur, ce n'est pas tout de vous remercier et de nous féliciter de l'honneur que vous nous faites. Il nous faut nous montrer dignes de cet encouragement, et il nous faudra dans l'avenir donner la preuve que notre gratitude n'est pas lettre morte et que notre reconnaissance n'est pas une reconnaissance stérile. Et cette preuve, nous la donnerons, Monseigneur, en redoublant l'effort de notre bonne volonté, en continuant de nous inspirer dans nos débats de principes véritablement chrétiens, et en recherchant toujours, dans les mesures que nous adopterons pour l'avancement moral comme pour le progrès matériel de nos compatriotes, l'accomplissement des vues de l'Eglise et du St Siège sur la société et sur les peuples catholiques. Dans ce but nous ne cesserons d'être attentifs à la voix toujours paternelle de nos Evêques, et nous serons comme aujourd'hui fermement résolus à ne jamais faire que des Conventions qui donnent large place à notre clergé, guide si éclairé et si patriotique !

Certes, nous pouvons le reconnaître avec une légitime satisfaction ; nos Conventions nationales sont ce que notre clergé les a faites. Sans la participation active des prêtres canadiens de cet Etat, et sans la sage direction qu'ils ont imprimée à leur mouvement, nos Conventions n'existeraient plus. Je me plains, Monseigneur, en votre présence, à rendre ce témoignage à notre clergé, et surtout, et plus qu'à tout autre, au vaillant curé de Champlain, M. l'abbé Chagnon. Ce zélé missionnaire a été l'apôtre de la cause nationale dans l'Etat de New-York ; aussi a-t-il mérité dans cet Etat d'être appelé le “ Père de nos Conventions. ” Si nos Conventions sont devenues si importantes et si elles ont fixé l'attention, nous le devons surtout à son infatigable dévouement, à son esprit d'initiative, à son courage que rien n'a rebuté, à cette disposition particulière de son talent qui lui fait saisir le côté pratique de toute question, à ses recherches consciencieuses, à ses travaux incessants.

“ De même, Monseigneur, si cette huitième Convention se tient dans cette ville de Rochester ; si nous lui avons permis de s'en venir vers ces groupes de l'Ouest, dont, hélas ! nous n'entendons guère parler là-bas ; et si les questions soumises à notre étude forment un programme si important et sur lequel est ramonée d'une manière toute particulière la question si vitale pour



nous de nos écoles, nous le devons à un autre prêtre, au Père Notebaert, curé des Canadiens de Rochester. Comme vous, Mgr étranger à nos foyers, mais non à notre race, Belge de naissance, mais Français par l'éducation, M. l'abbé Notebaert a pour nous le cœur d'un Canadien ; et je veux affirmer ici que depuis les années que je m'occupe de nos Conventions je n'ai pas encore senti dans nos assemblées la pulsation d'un cœur plus patriotique, d'un cœur plus dévoué à la cause canadienne !

“ Avec de tels hommes à notre tête—et notre clergé est tout un—nos Conventions, Monseigneur, n'iront-elles pas leur chemin ? Nous en entretenons le ferme espoir. Oui, nous espérons rester dignes dans l'avenir du haut encouragement que nous recevons cette année, et de vous Monseigneur, et certes, ne l'oublions pas, de Mgr McQuaid, Ordinaire de ce diocèse. C'est, en effet, un événement d'une importance non ordinaire, et qui ne manquera pas d'avoir du retentissement et de faire époque dans l'histoire de nos Conventions, que cette réception officielle offerte hier soir à nos délégations par un évêque étranger à notre nationalité. Ah ! c'est qu'il n'y a pas d'étrangers dans l'Eglise catholique, et que nos évêques trouvent en eux un cœur de père pour tous les peuples confiés à leur sollicitude. Sa Grandeur a ouvert toutes grandes les portes de sa Cathédrale pour nous recevoir, et nous faisant l'accueil le plus sympathique, elle s'est servi pour nous de termes que personne ne voudra oublier, et que la presse, je le vois avec bonheur, a eu le soin d'enregistrer. Cette allocution peut se résumer en ceci : que Sa Grandeur comprend nos aspirations, connaît nos travaux et encourage nos efforts, nos efforts surtout pour conserver notre langue et par là notre identité. Remarquons, entre autres, ces paroles très significatives : “ The english language “ is the language of this country..., but you would do well to “ impart a knowledge of your own beautiful language to your “ children. The church welcomes all children to her altar and “ bids them cherish their native language.”... Mais cette *belle langue* ne peut se conserver que par nos écoles... et cet argument nous ramène au programme et aux travaux que nous avons interrompus, Monseigneur, pour vous souhaiter la bienvenue. Disons-le donc une fois encore en votre présence, Monseigneur ; nous qui vivons en ce pays, qui nous y sommes établis ou par choix ou par nécessité, nous voulons et nous entendons être de loyaux citoyens américains, parlant dans les affaires et dans la société la langue de notre patrie d'adoption ; mais conservant dans nos familles, à notre foyer, nos usages, notre langue et notre foi, en un mot restant Canadiens-français et catholiques ! ”

Mgr Jamot répondit à cette adresse dans les termes qui suivent : Les pensées que Sa Grandeur développe ici donnent une idée du sermon remarquable entendu à la cathédrale et que



nous avons regretté plus haut de ne pouvoir enregistrer.

“ Messieurs, ” a-t-il dit, “ je dois d'abord exprimer ma reconnaissance et à Monseigneur de Rochester pour la bienveillante hospitalité dont nous sommes l'objet et à vous tous pour les témoignages si flatteurs que vous me prodiguez. Comme vous, enfant de la vieille France, votre compatriote par la foi, la langue, le sentiment national et habitant depuis si longtemps le sol canadien, je ne saurais ne pas me considérer comme l'un des vôtres. Depuis que je suis sur ce sol d'Amérique, j'ai appris à connaître et à aimer cette bonne province de Québec qui est pour la plupart d'entre vous le sol natal, qui pour vous tous est la mère patrie. J'ai appris à admirer ses grandes et belles institutions catholiques et à apprécier la foi de ces enfants.

“ Eh bien ! Depuis que je vous connais, je m'efforce de vous suivre dans la voie de vos grandes œuvres religieuses et nationales ; quand vous marchez vite, je tâche de marcher vite ; quand vous courez, je cours et je tâche d'aller aussi vite que vous.

“ Tous ensemble, nous devons rester fidèles à ces deux choses si bien faites pour marcher ensemble : notre foi de catholiques, notre patriotisme de Canadiens-français. Cette fidélité au sentiment national ne vous empêche pas d'être fidèles aux lois et aux institutions de la grande République sous le drapeau de laquelle vous vivez.

“ Car l'un des premiers devoirs du citoyen c'est l'allégeance fidèle et loyale au gouvernement du pays qu'il habite. La République des Etats-Unis accorde à votre religion, à votre vie sociale justice et protection ; il n'est que trop juste qu'en retour vous soyez fidèles aux lois de cette République et loyaux à son gouvernement.

“ Ce n'est pas sans un dessein marqué et bien évident que la Divine Providence vous a mis sur ce sol de la grande république des Etats-Unis. En plusieurs endroits de son territoire, vous formez le noyau le plus considérable de la population catholique. Vos églises, vos institutions catholiques sont des foyers de doctrine d'où jaillissent sur les pays environnants les lumières de la vérité catholique.

“ Soyez donc fidèles à votre religion, d'abord pour assurer votre bonheur et celui de vos enfants durant toute l'éternité ; ensuite, pour remplir le rôle religieux et social qui vous est providentiellement dévolu sur cette terre d'Amérique, à l'instar du rôle que remplit autrefois la France notre vieille mère-patrie. Soyez aussi fidèles à votre langue ; car pour vous, pour vos chers enfants surtout, la conservation de la langue, c'est la conservation de votre foi catholique dans toute son intégrité. Certes ! cette belle langue française que nous avons appris à parler sur les genoux de nos mères, elle mérite bien que nous

lui soyons fidèles !

“ La langue française n'est-elle pas, à plus de titre que toute autre, la langue universelle ? Allez dans toutes les parties du monde et vous trouverez du français partout. Avec la langue française, vous ne serez, pour ainsi dire, étranger nulle part. L'on peut dire encore aujourd'hui comme au grand siècle de Louis XIV : La langue française c'est la langue du monde civilisé.

“ Que la langue française soit autant que possible enseignée partout ; qu'elle soit surtout la langue de vos relations de famille, la langue du foyer domestique, la langue dans laquelle vous devez être heureux de louer Dieu et de le prier.

“ N'imitiez pas les exemples ridicules de ceux qui changent leurs noms de famille. On me rapporte une foule d'exemples de cette funeste pratique. Bien souvent, depuis que je vis au sein d'une population anglaise, on a insisté auprès de moi, sinon pour me faire changer mon nom, du moins pour m'en faire modifier l'orthographe de façon à lui donner une tournure un peu plus anglaise, en ajoutant un m, par exemple, et en modifiant la terminaison. Je veux, ai-je constamment répondu, écrire mon nom comme l'écrivait mon père, comme l'écrivait mon grand-père.

“ Un homme honnête et honorable n'a aucune raison de changer son nom. Il doit être fier de le porter, il doit s'efforcer de l'honorer par une vie sans tache, par des services à sa patrie ; mais il doit le garder intact ; c'est l'une des parties les plus chères de l'héritage de ses pères.

“ Mais toutefois, le point essentiel, c'est de conserver sa religion. Allons à l'église canadienne-française ; louons Dieu, confessons nous en langue française quand cela se peut, mais servons Dieu toujours, partout, dans toutes les circonstances ! Quand cela ne se peut pas, de faire notre religion en français, allons également à la messe, confessons-nous en langue anglaise. Il faut avant tout et pardessus tout louer Dieu et le servir. Encore une fois, c'est l'essentiel, en quelque langue que ce soit.

“ Vous êtes bien partagés sous ce rapport ; vous avez un vénérable Evêque qui vous comble de sollicitude et vous traite comme des enfants chéris ; vous avez de vénérables curés qui se dévouent pour votre salut et vous donnent, dans votre langue, le pain de la parole divine. Quel remarquable progrès partout ! et comme le catholicisme se développe à notre bénéfice, tant sur le sol de cette grande République que sur le territoire canadien ! Partout surgissent de nouvelles paroisses ; partout se forment de nouveaux diocèses ! Partout l'église et l'école catholique s'élèvent pour vous donner toutes les facilités possibles d'apprendre votre religion et de la pratiquer. Aidez de toutes vos forces, secondez de toute la puissance de votre

énergie et de tout le zèle dont vous êtes capables ce développement de vos institutions religieuses, les efforts de dévouement de vos bons prêtres.

“ Je vous recommande l'école et l'école surtout ! car c'est elle qui assurera le salut de vos chers enfants. Usez pour le bien, pour le triomphe de la vérité, de la liberté que l'on professe dans ce pays d'assurer à tout citoyen.

“ Aimez la liberté pour le bien ; mais défiez-vous de cette liberté funeste qui mène au mal, à l'indifférence, à l'irrégion. Ne respirez pas trop cet air d'indépendance absolue qui trop souvent, hélas ! vous inspire de vous affranchir de toute loi du devoir, de toute contrainte, du joug de Jésus-Christ. Repoussez énergiquement cet esprit libéral qui est une hérésie, qui est condamné par l'Eglise, qui n'est pas conforme à l'enseignement de cette bonne mère, de cette suprême gardienne de nos âmes. Ah ! Gardez-vous bien de cet esprit funeste.

“ Croyez-le bien : le bon Canadien est catholique, catholique comme ses pères, catholique pratiquant.

“ Ne vous faites pas illusion : rien ne saurait suppléer à l'honneur, à la gloire suprême d'être fidèle à sa foi, d'être fidèle à son Dieu. Quelque succès que l'on puisse avoir dans le monde, il n'en est pas qui puisse compenser la foi perdue, la pratique de ses devoirs négligés.

“ Rien ne sonne mal comme l'épithète d'irrégion. Eussiez-vous toutes les gloires humaines, cela ne saurait compenser le déshonneur qui s'attache au nom du catholique de qui l'on dit : “ *Il ne va pas à la messe !* ”

“ Un Canadien-français, de qui l'on dirait qu'il ne fait pas sa religion, qu'il ne va pas à la messe ! Un Canadien-français, fils de parents catholiques, qui se ferait protestant ! ! !

“ Je disais tantôt qu'il ne fallait pas changer son nom ! Eh bien, je fais une exception et je dis à tout Canadien qui serait assez malheureux pour renier sa foi, pour se faire protestant : Oh ! de grâce ! changez votre nom ! défigurez-le autant que possible ; prenez un nom anglais, allemand, chinois même, afin que le noble nom de votre père ne serve pas à indiquer votre apostasie ! Changez votre nom pour effacer toute trace de la trahison que vous avez commise envers votre Dieu, envers votre patrie !

“ Malgré la somme de liberté dont vous jouissez, les impôts payés par vous à l'Etat, vont au soutien des écoles communes ; c'est une grave injustice. Vous auriez droit à recevoir de l'Etat, au bénéfice de vos écoles catholiques, l'équivalent de l'impôt que vous payez.

“ Mais vous êtes, sous ce rapport, dans la même position que les Irlandais et les Allemands catholiques. Eux comme nous se voient obligés de soutenir leurs écoles de leurs propres deniers, après avoir payé à l'Etat une somme qui serait suffisante-

pour  
“  
souti  
de v  
“  
meill  
Aprè  
tario  
rée d  
majo  
“  
mém  
rité  
rées  
“  
Peni  
“  
cette  
de R  
salut  
com  
soin  
doit  
voir  
tion  
“  
occu  
cond  
vous  
et en  
de b  
de v  
M  
droit  
lequ  
R  
créte  
tes s  
O  
pren  
M  
puis  
nos  
Curé  
trois  
sulta  
L

pour pourvoir à leur maintien.

“ Eh bien, faites comme eux et pourvoyez généreusement au soutien de bonnes écoles catholiques, afin de sauvegarder la foi de vos enfants.

“ Sous ce rapport, les catholiques du Canada sont dans une meilleure position que vous. Eux ont leurs écoles séparées. Après des années de luttes, les catholiques de la province d'Ontario, ont réussi à faire reconnaître ce principe de l'école séparée catholique, subventionnée par l'Etat dans une province en majorité protestante.

“ Et chose remarquable, voilà que maintenant les protestants, même dans Ontario, sont devenus en certains endroits la minorité et sont bien aise de bénéficier du principe des écoles séparées d'abord avoué par les catholiques seuls.

“ Il en est ainsi, je l'ai constaté moi-même, entr'autres à Penitengushing, où la majorité est catholique.

“ Soutenez avec efficacité l'école catholique. Rappelez-vous cette vérité remarquable énoncée hier au soir par Mgr. l'évêque de Rochester, savoir, que dans l'intérêt de votre foi et pour le salut de vos enfants, l'instituteur catholique doit être payé comme le prêtre. Son enseignement, vos enfants en ont besoin comme de l'enseignement du prêtre. L'école catholique doit aller avec l'église et les raisons d'élever l'une et de pourvoir à son soutien sont les mêmes que de pourvoir à l'édification et au maintien de l'autre.

“ Réaliser ce noble but : tel est l'objet des constantes préoccupations et de la sollicitude pastorale de vos prêtres. Secondez-les de toutes vos forces dans les efforts qu'ils font pour vous procurer les inestimables avantages de l'école catholique et en le faisant vous servez, comme de bons chrétiens, comme de bons citoyens les intérêts de votre nationalité, comme ceux de votre religion.”

Mgr Jamot a une éloquence chaude, pénétrante et qui va droit au cœur. Il serait difficile de rendre l'enthousiasme avec lequel ses bonnes paroles et ses sages conseils furent accueillis.

Reprenant l'ordre du jour, M. le Président demande au Secrétaire lecture des minutes de la dernière séance. Ces minutes sont lues et adoptées.

Ordre du jour :—Continuation de la discussion sur l'article premier : “ uniformité d'enseignement.”

M. l'abbé Chagnon commence à expliquer qu'il y a “ trois puissances qui concourent à l'établissement et au maintien de nos écoles paroissiales : la sanction de l'Evêque, l'action du Curé et la co-opération des paroissiens ; que si l'une de ces trois forces fait défaut, il est impossible d'arriver à aucun résultat efficace et pratique”....

L'heure avancée oblige M. l'abbé à remettre la suite de son



discours à la prochaine séance ; et pour abrégé les procédés, l'assemblée, au lieu d'être ajournée, est simplement suspendue sur motion du Dr Archambault, secondé par M. Benoit.

## MARDI APRES-MIDI.

### *Reprise des travaux.*

A deux heures et demie.

Vice-Président, Aimé Lefebvre au fauteuil.

Prière par le Rév. Père Anger d'Oswego.

La parole est à M. l'abbé Chagnon.

“ Il faut donc l'association d'une triple puissance pour assurer le succès de nos écoles. Que l'Evêque, le Curé et les Paroissiens s'entendent et travaillent en harmonie, et dans les plus petits centres vous pouvez avoir des écoles. Enlevez, au contraire, l'une de ces forces, et cela vous explique pourquoi dans certains centres, même considérables, vous ne voyez pas d'écoles canadiennes....

“ Maintenant, que tous vos efforts tendent à établir des écoles de religieux et de religieuses. Ces corps enseignants, quel que soit le mérite des précepteurs laïques, sont plus compétents, et l'entretien de leurs écoles vous coûte moins cher ; l'expérience le prouve. Ce qui ne veut pas dire toutefois qu'il faille lésiner ; non, non, au contraire. Payez bien vos instituteurs. Vous n'avez pas de profession qui mérite aussi bien ses honoraires, et qui les gagne plus rudement.

“ Quels que soient vos maîtres, laïques ou congréganistes, tenez bien à ce qu'ils fassent large part à l'enseignement religieux. Vous n'inculquerez jamais trop la connaissance des préceptes de notre sainte religion à l'intelligence de vos enfants ; que cette connaissance s'acquière par les sens comme par la lettre, par les yeux comme par le cœur ; que le crucifix se voie au fond des salles, que des images saintes décorent les murs, que les livres en usage rappellent les vérités de la religion tout en enseignant à lire et à écrire. Tous les jours le catéchisme ; toutes les semaines visite des écoles par le curé, pour qu'il fasse connaissance intime avec son jeune troupeau ; et dans ces visites qu'il explique lui-même les leçons religieuses apprises pendant la semaine. Quelle belle uniformité que celle-là, et quelle uniformité pratique !. Au sujet des livres, établissez juste équilibre entre l'enseignement de l'anglais et du français, suivant l'âge et suivant le sexe et suivant les classes de l'avancement des élèves. Donnez à l'anglais le commerce....

“ On oublie trop l'enseignement de l'histoire du Canada. Un peuple ne connaissant pas son histoire ne peut perpétuer son existence. Le meilleur précis de l'histoire du Canada, et le plus pratique à ses yeux, est l'histoire de Myers, traduite comme

second  
histo  
auter  
enfan  
tien  
lui...

un p  
tous  
las !  
notre  
prote  
de C  
la vie

Il  
sinon  
Chag  
Ap

prene  
argu  
après  
pas é  
main  
des,  
thod  
systè  
trop  
vers  
doctr  
qu'ap  
ces d  
tion  
cent

résol  
millie  
et R  
des f  
leur  
tienn  
ment  
de p  
diqu  
nous  
adop  
yeux  
à ce



second livre. En deuxième année, leçons par cœur de la même histoire... En anglais, l'histoire des Etats-Unis de Hazard, auteur catholique, excellent abrégé... Pour les tout jeunes enfants l'ancien abécédaire, puis plus tard le Devoir du chrétien, préférables aux livres de Montpetit... question jugée pour lui...

“ Un dernier mot ; quel que limités que soient les moyens, un prêtre peut toujours obtenir son école. Comme de juste, toujours de l'obstacle et toujours de la lutte ; 1o. Souvent, hélas ! contre l'apathie, l'indifférence ou le mauvais vouloir des nôtres, et 2o. dans certaines localités contre le fanatisme des protestants ; témoin, l'émouvante histoire de l'école canadienne de Champlain... Mais ici le succès a dépassé les espérances ; la victoire à qui sait combattre !

Il est entendu que ce n'est là qu'une analyse très succincte sinon très incomplète, des magnifiques remarques de M. l'abbé Chagnon

Après le Rév. M. Chagnon, le Dr Archambeault de Cohoes, prend la parole et répète sous une autre forme plusieurs des arguments exposés par M. l'abbé Charette à la séance de lundi après-midi... “ que par *uniformité d'enseignement* il ne doit pas être donné à entendre que nous désirons prendre en nos mains l'éducation de la jeunesse... ramasser toutes les méthodes, les jeter au creuset, et revenir avec un plan, avec une méthode unique... ériger l'enseignement en système et établir ce système par tout l'Etat, l'imposer, le faire loi. Ce serait là une trop débonnaire application de l'idée révolutionnaire, un renversement trop absolu des principes d'ordre naturel et de la doctrine chrétienne. C'est au père de famille et à l'église qu'appartient essentiellement l'éducation de la jeunesse, et à ces deux pouvoirs seuls. A eux de choisir le genre d'éducation et la méthode à suivre ; et non à l'Etat, ni à un bureau central, créature de cet Etat ou d'une Convention quelconque.

“ Heureusement que cette question n'est pas plus faite à résoudre en fait qu'en droit. D'abord, nous avons, établies au milieu de nous, plusieurs communautés enseignantes (Religieuses et Religieuses), à part d'un grand nombre d'écoles tenues par des instituteurs laïques. Ces maisons et ces écoles ont chacune leur méthode ; et remarquons que les communautés surtout tiennent à leur système d'enseignement, l'estiment naturellement le meilleur et fondent sur lui leurs chances de succès et de patronage, leur réputation. Bien, vont-elles, toutes, abdiquer leur méthode pour adopter la nôtre, supposant que nous en ayons une que nous estimions sans pareille, ou pour adopter une méthode rivale, qui n'aura d'autre mérite à leurs yeux que d'avoir réuni nos suffrages. Certes ce serait attribuer à ces institutions une abnégation et un esprit de sacrifice plus

qu'héroïques ; et ce serait, avouons-le, de notre jugement, notre discernement et nos capacités une confiance à la Proudhon.— Alors tournons la difficulté, et n'admettons par tout l'Etat qu'une seule communauté, et congédions et excluons toutes les autres. Oh ! mais quelle est la communauté qui pourra fournir assez de sujets pour toutes les demandes ? Et puis n'est-ce pas un peu gêner la liberté des communautés et des paroisses ? Qui peut défendre à telle institution de venir s'implanter en tel endroit, de fonder dans telle ville, avec la permission de l'Ordinaire, une maison supérieure sous tous les rapports ? Qui peut l'en congédier, si elle y est déjà ? Qui peut empêcher les citoyens d'y envoyer leurs enfants ?—Enfin, comment s'accommoderaient de ce procédé un peu leste les idées et les coutumes de ce pays ?...

“ Mais pour le besoin de la thèse, nous concédons que ce projet est réalisable ; vous le réalisez ; où en êtes-vous ? Vous avez réussi à créer un monopole. Est-ce là un résultat bien désirable ? L'expérience vous a-t-elle appris que le monopole favorisât beaucoup le progrès, l'avancement, le perfectionnement, et cela dans les études comme en toute autre chose ?— Le monopole tue ou rend stationnaire. De la rivalité naît l'émulation ; et de l'émulation, le désir, le besoin, la nécessité d'améliorer et de transformer constamment les méthodes, et de les faire tendre et si possible atteindre à la perfection. Supposez qu'il y a vingt ans un système uniforme d'enseignement eût été imposé, des livres eussent été choisis, mis en usage et déclarés le dernier mot de la perfection dans chaque branche d'enseignement. D'abord semblable affirmation paraîtrait bien amusante ; et cependant ces livres seraient encore aujourd'hui en usage, ils feraient règle et loi ; et si vous les vouliez changer, on aurait droit de vous répondre : “ N'y touchez pas ! ces livres sont ici de par l'ordre de la Convention enseignante (!), et cette Convention nous a enseigné il y a vingt ans qu'il ne pouvait y avoir rien de mieux. Et puis y toucher serait contraire à l'uniformité d'enseignement. 1o. Ce raisonnement vous fait sourire ; il vous semble absurde, et pourtant c'est l'argument qu'on aurait droit de vous servir dans vingt ans, si nous nous arrêtons aujourd'hui à envisager cette question au point de vue de nos modernes chercheurs de toutes sortes d'uniformité, grands adeptes des principes révolutionnaires.—Messieurs, je vous demande pardon d'insister sur ce point, et de m'exposer en le faisant à des redites. Ces considérations, peu nécessaires pour vous qui savez mieux, ne sont peut-être pas sans à propos. Bien que nous sachions entre nous de quelle manière entendre ces mots “ uniformité d'enseignement ; ” bien que nous sachions de quelle manière les entendaient les membres du Comité d'Organisation lorsqu'ils ont sous cette forme inscrit la question au

progra  
par M  
tribuna  
niform  
que e  
savons  
lons d  
à nos  
tions.  
bonne  
princip  
garer

“ C  
pour n  
catholi  
l'école  
sariat  
l'école  
s'appli  
langu  
point  
frança  
donné  
prendre  
gue, e  
appren  
origin  
rester  
succès  
vaux  
public  
es dou  
grette  
qui pe  
il y a  
part  
donno  
diffère  
comm  
d'histe  
esis,  
Canad  
faiso  
ne le  
l'ense  
soit a  
fait e

124

programme—et leurs vues nous ont été éloquemment exposées par M. l'abbé Notebaert dans des entretiens privés et ici à cette tribune ;—bien que nous soyons tous unanimes sur le genre d'uniformité que nous recherchons ; il est bon de bannir l'équivoque et de ne pas laisser prise à la critique malveillante. Or nous savons tous si elle est généralement bien à l'affût ! Nous voulons des écoles pour notre jeunesse, et par ces écoles conserver à nos compatriotes émigrés leur foi, leur langue et leurs traditions. Il nous faut donc de bonnes écoles, et pour avoir de bonnes écoles établir et respecter en ce qui les concerne les principes, et ne les pas dépasser. Par là nous éviterons d'égayer l'opinion de faux courants d'idées et d'impressions...

“ Ce que nous voulons, je le répète après tant d'autres—mais pour moi cette répétition n'est pas sans agrément—c'est l'école catholique et c'est l'école nationale ; l'école paroissiale, et non l'école d'une corporation quelconque, non l'école d'un commissariat laïque incorporé ou non incorporé ; l'école de la paroisse, l'école de l'église—école catholique par excellence, et école où s'applique dans un juste et sage équilibre l'enseignement des langues française et anglaise. Et c'est ici, Messieurs, le seul point de controverse : la part exacte à faire à l'anglais et au français dans nos écoles et dans nos programmes d'étude, étant donnée notre position particulière en ce pays. Il nous faut apprendre la langue du pays, et il nous faut conserver notre langue, et si nous avons les talents, et le temps, et les moyens, apprendre parfaitement l'une et l'autre langues. Fiers de notre origine, glorieux et amoureux de nos traditions, nous voulons rester français ; ambitieux de parvenir et avides de légitimes succès de ce monde, nous devons nous montrer les heureux rivaux des peuples divers qui s'agitent au sein de cette vaste République et lutter avec eux à armes égales. A nous de résoudre ce double problème par nos écoles et dans nos écoles !.., Je regrette de ne pas avoir en matière d'éducation cette compétence qui permet d'établir les nuances et de préciser les détails ; mais il y a dans tout ce sujet une vue d'ensemble qui me frappe. A part l'étude de la grammaire, qui est la clef de tout langage, donnons à l'enseignement de l'anglais toutes les matières indifférentes, l'arithmétique, la tenue des livres, les classes de commerce et d'affaires, la géographie, et même les notions d'histoire générale des peuples. Mais réservons pour le français, l'enseignement religieux, le catéchisme et l'histoire du Canada—(*religion et patrie* dans la langue maternelle !) et faisons bonne place à celle-ci. Comment aimer son pays, si on ne le connaît... Et encore donnons une attention spéciale à l'enseignement de la grammaire française et que chaque précepte soit appuyé de bonnes leçons d'analyse. Celui à qui on a bien fait comprendre le génie de sa langue, l'aimera ; il aimera,

parcequ'il comprend—et celui qui aime, vous savez, n'oublie pas l...

“ Pour terminer, je veux rappeler à votre attention, Messieurs, le vœu émis hier par le digne et savant curé de Troy, M. l'abbé Charette. Ce vœu est plein d'actualité, et sa réalisation serait à mes yeux l'œuvre la plus méritoire que pourrait accomplir cette huitième Convention. M. Charette a fait remarquer que le dernier Concile de Baltimore a préparé, adopté et publié un *petit catéchisme* destiné à remplacer pour les populations de langue anglaise tous les catéchismes jusqu'ici en usage. Ce catéchisme, ajoutait-il, est admirable de concision, de précision, de clarté, de simplicité, et il joint à toutes ces qualités celle d'être l'exposé de doctrine le plus complet que nous possédions. Ce catéchisme va donc créer chez ceux qui parlent l'anglais, sur les notions premières et essentielles de la religion, une grande uniformité d'enseignement. Pourquoi ce catéchisme ne serait-il pas immédiatement traduit en français? et pourquoi cette Convention n'assumerait-elle pas cette tâche? Traduit, ce catéchisme deviendrait la règle uniforme de l'enseignement religieux dans nos écoles comme dans les écoles anglaises catholiques; et la traduction française pouvant être demandée et au besoin être mise en regard de la version anglaise, cela aplanirait maintes difficultés semées sur le chemin du professeur et de l'élève; quand ce dernier, par exemple, entre à l'école lisant déjà l'anglais, mais ne possédant aucune notion de sa langue maternelle. Je me joins donc à M. l'abbé Charette pour prier cette assemblée de passer une résolution par laquelle un comité de un ou de plusieurs sera formé et recevra pour mission de s'occuper de cette traduction sous le plus bref délai. Que ce vœu se réalise, et je le répète, cette huitième Convention n'eût-elle à son crédit, n'eût-elle comme résultat de ses travaux que cette œuvre éminemment pratique, son mérite serait assez grand, et elle n'aurait aucun titre de gloire à envier aux Conventions qui l'ont précédée et à celles qui lui feront suite.”

A la conclusion de ces remarques du Dr Archambault, M. le Vice-Président Aimé Lefebvre quitte le fauteuil et félicite l'assemblée de la tournure sérieuse autant qu'intéressante qu'ont prise les délibérations. M. Lefebvre fait lui-même sur le sujet à l'ordre du jour plusieurs réflexions très pratiques, et il termine en suggérant la formation de sociétés scolaires.

M. le Dr Archambault réplique immédiatement que ces sociétés ou *commissions scolaires* sont toutes trouvées. “ N'avons-nous pas, en effet, dans chaque paroisse le *Corps des syndics*, composé de l'Evêque, du curé et de deux paroissiens? L'Evêque et le curé qui ont mission et compétence pour le choix des professeurs et la direction de l'enseignement, et les

syndics  
cière.

possible  
dont de  
les!”

M. l'  
vient a  
import  
tousjour  
nos éco  
charges  
l'item d

de reve  
quête s  
primèr  
rait per  
“ quète  
durant  
çons et  
avec un

Veuille  
agée; r  
accueil  
probat

Plus

Entr

été l'an  
des tra  
devait  
qu'il y  
la foi r  
nous m  
d'hui n  
fruit de

M.

regrett  
canadi

M. l'  
simplif  
fiçais  
Chagno  
tenir P

“ Un  
des par  
faut, l'  
ce n'est  
pourtar



syndics qui leur viennent en aide dans l'administration financière. Cette commission offre aux intéressés toutes les garanties possibles. L'église est du reste la vraie et seule corporation, dont doivent relever nos écoles, qui sont des écoles paroissiales !”

M. l'abbé Notebaert, ayant hier traité le sujet au mérite, en vient aujourd'hui à une question de détail qui n'est pas sans importance ; c'est la question financière avec laquelle il faut toujours compter. “ Il faut, dit-il, de l'argent pour soutenir nos écoles, où le prendrons nous ! Nos fabriques ont de lourdes charges ; nous ne pouvons pas rejeter sur leur budget ordinaire l'item des dépenses des écoles. Recherchons d'autres sources de revenu. Un moyen simple et pratique serait d'établir une quête spéciale pendant la grand'messe. Cette quête ne supprimerait pas la quête ordinaire ; elle en serait distincte, se ferait pendant une autre partie de l'office, et porterait le nom de “ quête des écoles.” Cette quête serait faite par l'élève qui durant la semaine, aurait été le plus méritant, et chez les garçons et chez les filles. Ces enfants passeraient dans les allées avec une boîte portant pour inscription les paroles suivantes : *Veuillez donner pour votre école !* On refuse une personne âgée ; mais qui refuserait un enfant ? ” ... Cette suggestion est accueillie dans l'auditoire par les marques d'une très vive approbation.

Plusieurs autres délégués parlent sur la question.

Entr'autres, M. Lemieux de Rochester qui se “ félicite d'avoir été l'an dernier délégué à Albany. C'est en devenant témoin des travaux de cette Convention qu'il a mieux compris ce qu'on devait espérer de l'avenir des Canadiens aux Etats-Unis, et ce qu'il y avait à faire pour conserver chez eux l'esprit national et la foi religieuse. Aussi, de retour à Rochester, nous sommes nous mis courageusement et ardemment à l'œuvre, et aujourd'hui nous pouvons montrer à nos hôtes une école naissante, fruit de nos efforts. ”

M. Benjamin Lenthier, éditeur-proprétaire du *National*, regrette de ne pouvoir pas en dire autant de Plattsburgh, centre canadien le plus peuplé de l'Etat après Cohoes.

M. Lenthier parle longuement sur les moyens à prendre pour simplifier le mode d'enseignement dans les écoles canadiennes-françaises. Il abonde dans le sens des remarques de M. l'abbé Chagnon..., “ qu'il faut trois puissances pour fonder et maintenir l'école paroissiale.... ”

“ Un évêque bien disposé, un curé plein de dévouement, et des paroissiens zélés ; et que l'une de ces puissances faisant défaut, l'école catholique n'est plus possible. Chez nous, certes, ce n'est pas le zèle de la population qui laisse à désirer. Et pourtant, Plattsburgh, qui n'a pas la réputation de ne savoir



pas donner l'exemple et pousser de l'avant quand il s'agit de patriotisme et de nos intérêts nationaux; Plattsburgh est encore à attendre son école canadienne-française catholique pour les jeunes garçons. Quant aux jeunes filles, elles reçoivent à notre couvent une excellente éducation. Il est vraiment regrettable que là comme ailleurs, qu'à Plattsburgh comme dans bien d'autres centres, où nos compatriotes sont au nombre de plusieurs cents et même de plusieurs mille, on n'ait pas encore pu réussir à établir des écoles canadiennes françaises catholiques. Il y a vraiment négligence quelque part. Secouons donc cette apathie qui nous dévore, qui nous enveloppe et qui finira par nous rendre inhabiles à opérer le bien et à rechercher l'utile. Il est grand temps de songer à établir dans tous les centres et sans tarder, des écoles spéciales pour nos compatriotes, si nous ne voulons pas que, dans ce pays, nos nationaux fassent de notre langue maternelle un dialecte presque incompréhensible, et si nous avons à cœur de demeurer fermement attachés à notre foi."

Ces paroles de M. Lenthier, paroles pleines de feu, mais pleines aussi de discrétion, son apostrophe finale surtout, donnent la note du sentiment général de l'assemblée et sont reçues avec une faveur non équivoque.

La discussion sur la question des écoles étant épuisée; M. le Dr Archambeault, secondé par M. Lenthier propose qu'une commission soit nommée pour rédiger sous forme de vœux l'action de cette Convention sur la question de l'enseignement. Cette proposition est adoptée.

M. le Président appelle à former cette commission les Révds MM. Notebaert, Charette et Chagnon, avec pouvoir discrétionnaire pour ces MM. de s'adjointre d'autres membres.

#### ORDRE DU JOUR.

Suite du programme des Etudes.

2me question:—*Recueils de Chants.*

Le Rév. M. Chagnon doute que cette question puisse être l'objet d'une grande sollicitude par la raison qu'il sera difficile de réunir des recueils supérieurs à ceux déjà existants. "En effet, comme chants religieux, nous avons le recueil fait par les frères des écoles chrétiennes; nous avons le recueil les "chants sacrés;" et puis les "choix de cantiques de Lambillotte, d'Etchevery, de Giély, etc. Comme chants profanes, nous avons de nombreux recueils, "le chansonnier des écoles" de Boucher, le "chansonnier des collègues" imprimé à l'*Abeille* de Québec, les "chansons populaires" de M. Ernest Gagnon, feu l'abbé Bédard de Fall River avait aussi, si je ne me trompe, collectionné de nombreux chants, surtout montagnards, etc. Pourrions-nous mieux faire que de nous attacher simplement à populariser ces différents recueils?"

M. le  
nombre  
doit ten  
aussi p  
cher; q  
les recu  
nos éco  
les chan  
n'est p  
à créer  
au con  
tous ces  
plus co  
encore  
l'adopti  
qui y es  
surtout  
nationa  
question  
que l'ac  
commis  
et fasse  
chants  
fait lous  
l'abbé M  
"Le  
caractè  
pas émic  
ne relig  
server l  
reux n'e  
bli, à fa  
crés, to  
tre jeun  
roissé n  
ces vieu  
ces rom  
ler les o  
muse pe  
avons l'  
surtout  
anglaise  
par la d  
guère pl  
N'y a-t  
plus à r  
gais, s

M. le Dr Archambault reprend que nous avons en effet de nombreux recueils, mais qu'il y a une considération dont on doit tenir compte; que si ces recueils sont nombreux, ils sont aussi pour la plupart volumineux, et conséquemment coûtent cher; qu'ils conviennent alors, par exemple en ce qui concerne les recueils religieux, plutôt aux maîtrises de nos églises qu'à nos écoles et à nos associations de jeunes gens. Ensuite tous les chants inscrits ne sont pas à la portée du grand nombre. Ce n'est pas que, dans son opinion, il faille chercher à innover ou à créer des manuels de chants et d'airs tout-à-fait nouveaux; au contraire il s'agira plutôt, lui semble-t-il, de se servir de tous ces recueils et d'en extraire les chants les plus faciles, les plus connus ou les plus à la portée d'être appris. On peut encore ajouter que, au point de vue surtout des chants profanes, l'adoption d'un recueil uniforme tendrait à populariser les chants qui y seraient contenus; et comme ces chants devraient être surtout des chants nationaux, ce serait là de notre part œuvre nationale, entreprise patriotique. Toutefois il admet que cette question n'a pas de solution définitive à recevoir aujourd'hui, et que l'action de cette Convention doit se borner à nommer une commission qui s'occupe de cette matière, prépare des recueils et fasse rapport à nos prochaines assises. "Recueillir les chants de la Nation, poursuit-il, est une idée, un projet tout-à-fait louable et dont je veux vivement féliciter le promoteur, M. l'abbé Notebaert.

"Le chant est à la conservation de la langue, de la foi et du caractère national une aide très puissante. Qui ne se laisse pas émouvoir par les accents de l'hymne nationale et de l'hymne religieuse? Et à part cette intention première d'aider à conserver la foi et d'alimenter le patriotisme, quel but très généreux n'est-ce pas de contribuer pour notre part à sauver de l'oubli, à faire revivre et à remettre à la mode tous ces chants sacrés, tous ces vieux cantiques que nous avons appris dans notre jeune âge, que l'on chantait autrefois à l'église de la paroisse natale, à l'école, au collège et dans les congrégations; et ces vieux airs, et ces vieilles chansons, et ces vieux refrains, et ces romances simples et naïves, qui étaient à proprement parler les chants du foyer, les chants du peuple, les airs nationaux; muse populaire qui faisait les délices de nos pères et que nous avons l'immense tort de laisser aller en désuétude. En ce pays surtout nos salons canadiens sont inondés par la chansonnette anglaise, qui ne nous dit rien, et par l'air d'opéra français ou par la deuxième romance en vogue à Paris, qui ne nous disent guère plus ou qui sont peu scrupuleux de ce qu'ils nous disent. N'y a-t-il pas à réagir contre cet envahissement? N'y a-t-il plus à retrouver parmi nous ces bonnes soirées d'autrefois si gaies, si entraînantes, si absolument françaises—et si chan-

tantes?

“ C'est à dessein, Messieurs, que j'insiste sur les vieux cantiques et sur les vieilles chansons. sur tous ces airs connus, aimés et que nous ne pouvons entendre sans qu'ils nous reviennent tout entier avec un parfum et une saveur de la patrie. La commission que nous allons nommer devra, il me semble, s'occuper surtout de recueillir et de recoller ces airs, et en les réunissant de les mettre à la portée de tous et d'en faire revivre l'usage. C'est pour le peuple, pour nos enfants et pour nous que cette commission travaillera, et non pour le monde des artistes et des *dilettanti*; ceux-là sauront toujours à quelle source s'inspirer, et à quel plat se servir !

“ La commission divisera ses recherches et ses travaux en deux grandes classes; chants religieux et chants profanes. Je me permettrai de suggérer une subdivision pour ces derniers; chants pour nos écoles et chants pour nos salons. Nous aurons de la sorte trois recueils; un recueil uniforme de chants sacrés et deux recueils de chants profanes— le tout en français et avec musique notée, au moins l'air sinon la partition.

“ Le choix des chants sacrés n'offrira probablement pas grand embarras. Il s'agira, je le répète, de collectionner dans les recueils que nous possédons déjà et qui sont nombreux et variés, les airs déjà bien connus du peuple et ceux qui sont peu ou point connus ont le mérite d'être beaux et d'être très simples. Le rascollement de nos chants et airs profanes offrira plus de difficulté: certains airs entreront bien dans le “chansonnier du jeune âge”, mais les paroles exigeront qu'ils soient portés à la “ Muse de nos salons ”.

Cette *Muse toute nationale* méritera, espérons-le, d'allier de compagnie avec les *chansons populaires* de M. Ernest Gagnon, au grand profit de nos soirées canadiennes! Aux jeunes elles apprendront, aux vieillards elles rappelleront les traditions que personne de nous n'a droit d'ignorer ou d'oublier. Mais, Messieurs, votre comité sera éclairé. Vous nommerez pour en faire partie des personnes dont les connaissances musicales sont connues, dont le goût est sûr, plein de discernement et de discrétion, et, ajoutons le, dont l'expérience en ces matières saura tenir compte non seulement du goût artistique, mais aussi du goût populaire et cette tâche sera menée à bonne fin. ”

M. l'abbé Notebaert espère que cette commission sera formée et qu'elle poussera ses travaux avec vigueur. Il est à sa connaissance personnelle que Mgr de Regge de l'évêché de Rochester pourrait venir en aide à cette commission, et lui passer de nombreuses collections de chants. Mgr de Regge est un amateur et un connaisseur; il a donc une très grande expérience de ces matières, et cette expérience, il serait très heureux de la mettre au service d'une si bonne cause.

L'orateur revient et insiste sur ce qu'il a dit à la séance d'ouverture—“ que la musique et le chant ont un grand empire sur les cœurs... que cet empire s'exerce d'une manière plus absolue et plus invincible quand les sentiments, que le chant exprime, sont rendus dans la langue que parle la foule des auditeurs. Ce serait donc une invitation à la piété des fidèles et une manière de rendre le culte plus attrayant que de commencer et de terminer les offices divins par des hymnes et des cantiques chantés en langue française. Et ce serait une manière de faire sentir aux paroissiens que dans cette église l'on est et l'on reste français ; que dans cette église on conserve avec un soin jaloux le caractère national ; que dans cette église on aime à se souvenir que, après la foi, le bien le plus précieux qu'on ait apporté de la patrie, c'est la langue maternelle et que de ce bien on doit hommage à Dieu !!

“ Ces chants religieux français, entendus tous les dimanches à l'église, développeront dans l'esprit de la population le sentiment de l'obligation morale dans laquelle se trouve tout Canadien de faire usage de la langue française, et dans la famille dans ses rapports intimes, et dans la société dans ses rapports journaliers avec ses compatriotes et même avec tous ceux qui peuvent comprendre sa langue.

“ Et puis comme l'on chante français à l'église, on voudra chanter français à la maison, dans les réunions de famille et dans les réunions d'amis ; on trouvera cela naturel, et beau, et de bon goût. Si nous avons de bons recueils de chants profanes, ces chants deviendront vite en honneur, vite populaires. Mais que ces chants soient bien choisis, et qu'ils conviennent à nos gens, soit qu'ils éveillent chez les jeunes la fibre patriotique, soit chez les plus âgés les souvenirs bénis d'un autre âge... Ces chants seront un signe de ralliement. Ils contribueront à former la vie du foyer, à la conserver ou à la faire revivre. Ils la rendront certainement plus agréable et plus attrayante. Ils feront rechercher les soirées de telle et telle famille, où l'on s'amuse si bien, et où l'on chante et ne parle que français... Ils contribueront donc à répandre et à populariser l'usage de la langue française ; ils serviront donc la bonne cause... Ils contribueront aussi à conserver la moralité, puis qu'étant de musique sobre et de saine littérature ils remplaceront toutes ces productions malsaines et grivoises qui, à défaut de mieux, trouvent trop malheureusement cours parmi nous... Ils contribueront même à favoriser la connaissance et les relations sociales entre les Canadiens vieux citoyens d'une localité et leurs compatriotes nouveaux arrivés. Par suite de nombreuses nécessités, nos Canadiens ont souvent à se déplacer d'un endroit à un autre. Trouvant dans les églises, trouvant dans la société, les mêmes chants, ils se sentiront plus vite chez eux et plus



vite à l'aise ; et l'abandon ou l'isolement durant moins, ils seront moins tentés de ne pas rester et bons canadiens et bons catholiques." etc., etc., etc

A la conclusion de ces diverses remarques, M. l'abbé Chagnon, secondé par M. le Dr Peltier, propose qu'une commission soit nommée, que cette commission travaille à la composition de ces différents recueils et qu'elle fasse rapport à la prochaine Convention d'Etat. Adopté.

Les messieurs dont les noms suivent forment cette commission: Monseigneur De Regge, le Dr Archambault, le Rév. M. Ethier, de Whitehall, le Professeur Ponchel St-Maxens de Champlain, le Rév. Père Notebaert, M. l'abbé Leduc de West Troy et M. Aristide Filiatrault du *Mail* de Toronto.

Les délibérations sur la 2me question étant closes, le Rév. M. Auger d'Oswego demande à l'assemblée la permission d'interrompre l'ordre du jour. Il désire adresser quelques mots à MM. les délégués et demande cette faveur vu qu'il lui faut se retirer sur l'heure et avant que la Convention ait terminé ses travaux.

“ M. le Président, Messieurs,

“ C'est la première fois que j'assiste à une Convention des Canadiens, et c'est un grand plaisir pour moi et un honneur véritable de vous adresser quelques mots. Je vois en vous l'élite des Canadiens de l'état de New-York. Vous êtes de fait les délégués des différentes congrégations et sociétés. Vous êtes réunis pour promouvoir les intérêts de nos compatriotes. J'aime à vous en féliciter, et je suis honoré moi-même d'être à vos côtés.

“ Je ne suis aux Etats-Unis que depuis quelques mois, et j'y suis venu uniquement pour y travailler au bien de mes compatriotes, à la suite et à l'exemple de tant de dévoués et vénérables confrères, comme ceux que je vois ici. Laissez-moi vous l'exprimer: Je suis Canadien jusque dans le bout des ongles; j'aime mon pays et ma nationalité; ce que je désire et cherche avec ardeur, c'est le bien de mes frères canadiens.

“ Puisque tous ensemble nous n'avons qu'un même but, permettez-moi de vous faire une suggestion.

“ Sans la religion, vous le savez, l'homme n'est rien; c'est-à-dire, il devient semblable aux êtres privés de raison: *comparratus jumentis insipientibus et similes factus est illis*, suivant l'énergique et terrible expression des livres saints. Les païens eux-mêmes le reconnurent, et les plus savants d'entre eux n'ont pas craint de l'exprimer unanimement et ouvertement. D'ailleurs les Saintes Ecritures ne nous l'enseignent-elles pas de la manière la plus claire? *Justitia elevat gentes, miseros autem facit populos peccatum*. C'est la religion qui élève les



nations, et le péché. l'oubli de Dieu, voilà ce qui fait le malheur des peuples ! Aussi, il n'y a pas à se le cacher, ce qui a fait et fait la force du peuple canadien-français, ce qui l'a fait et le fait encore grand, c'est sa religion, notre sainte religion catholique !

“ Or, Messieurs, la religion n'existe vraiment pas sans le sacrifice. Pour qu'il y ait de la religion véritablement, il faut le sacrifice ; chez nous, catholiques, c'est le Saint Sacrifice de la Messe.

“ L'assistance au Saint Sacrifice de la Messe, la participation à la messe est donc pour le bonheur des nations et des individus d'une plus grande importance qu'on pourrait le croire. Quand, sur la terre, l'offrande du Corps et du Sang du Sauveur cessera, la fin des temps sera arrivée. Quand, chez un peuple, la messe est abolie, le sang humain coule à flots ! Voyez ce qui s'est passé pendant la révolution française ; quand la religion eut été bannie de la France en 1793, et que la messe ne fut plus célébrée que rarement et en cachette, la guillotine fut établie en permanence et un ruisseau de sang humain inonda ce beau pays d'un bout à l'autre.

“ Messieurs, il y a une chose à déplorer avant tout chez plusieurs de nos compatriotes des Etats ; on abandonne d'aller à la messe. On se dispense de cette obligation bien trop facilement, sans raisons suffisantes. J'ai été moi-même témoin de ce fait déplorable. N'est-ce pas là un très grand malheur pour nous, bien que je le répète, le nombre de ces compatriotes soit relativement petit ? Lorsqu'on ne va plus à la messe, que reste-t-il de la religion dans le cœur ? Disons-le, avouons-le franchement : rien, ou presque rien ; le flambeau de la foi est bien près de s'y éteindre. Un Canadien qui ne va plus à la messe, qu'est-ce que c'est ? Je n'ose le dire.

“ Messieurs, dans l'intérêt de tous — et c'est là la suggestion que je veux vous faire, — que chacun d'entre vous, une fois retourné chez lui, se fasse un plaisir et un devoir d'engager par de bons conseils, de bons avis, ceux de nos Canadiens qui s'éloignent de l'église à ne pas abandonner plus longtemps cet acte de religion, qui est à la tête de tous les autres, le Saint Sacrifice de la Messe. En donnant ce conseil, en travaillant à ramener ces malheureux égarés, vous ferez certainement du vrai patriotisme, et vous ferez d'abord un bel acte de religion.

“ Je ne veux pas vous retenir plus longtemps ; mais je vous demande certainement, messieurs, de vous souvenir généreusement de ma suggestion. Vous remerciant cordialement d'avoir prêté une oreille si attentive à mes paroles, je dis mon dernier mot : tout pour l'honneur et le bien des Canadiens-Français et pour la gloire de notre religion.”

Espérons que cette suggestion ne sera point sans porter d'heureux fruits.

3<sup>me</sup> question :—*Projet de Constitution.*

Des circonstances trop longues à expliquer n'ayant pas permis que le projet soumis l'an dernier à Albany fut imprimé et distribué aux membres de cette Convention pour être étudié, il est proposé par le Dr Archambeault, secondé par M. Desrochers, que ce projet soit renvoyé à une commission, et que cette commission fasse rapport à la prochaine Convention.—  
Adopté.

M. le Président nomme pour composer cette commission Messieurs les Abbés Chagnon et Charette et le Dr Archambeault.

Prière et ajournement.

## MARDI, SEANCE DU SOIR.

A 8 heures, Vice-Président Lefebvre au fauteuil.

Prière. Reprise des travaux.

4<sup>me</sup> question :—*Rapports et statistiques.*

M. le Dr Cormier suggère que ces rapports, etc., soient filés au bureau du secrétariat pour entrée dans les archives.

M. l'abbé Notebaert demande que ces rapports soient plutôt lus immédiatement. “ Nous désirons nous connaître ; connaître les progrès opérés par nos compatriotes d'un bout à l'autre de l'Etat ; connaître leur position sociale, l'influence dont ils jouissent, le rôle qu'ils peuvent jouer. Tous ces renseignements sont là, dans ces rapports. Écoutons-en donc la lecture. ” Il prie en conséquence M. le curé Charette de nous donner un aperçu de l'état de sa congrégation.

M. le Curé de Troy, s'excusant sur ce qu'il n'avait pu encore se mettre complètement au courant de l'état de sa paroisse, ne peut soumettre un rapport par écrit et détaillé. Il se borne à quelque statistique qui montre que la congrégation canadienne de Troy est aujourd'hui une des plus prospères de nos congrégations canadiennes des Etats-Unis. Avant un an, l'organisation scolaire sera complète, vu que cette année les Religieuses de Ste Anne doivent prendre la direction de l'école des filles, et que les Frères des Ecoles Chrétiennes prendront l'année prochaine la direction de l'école des garçons. La congrégation se compose de 560 familles ; 200 à peu près sont propriétaires. Il espère à la prochaine Convention pouvoir donner des renseignements plus complets.

M. l'abbé Notebaert fait ensuite, sur demande de l'ass. emblée, l'historique de l'établissement de la paroisse canadienne de Rochester, de la fondation récente de son école paroissiale et de l'organisation de la Commanderie des Chevaliers de St Jean-

Baptiste. M. l'abbé accompagne chaque partie de sa triple narration de magnifiques commentaires et de chaleureuses considérations.

## RAPPORT DE L'EGLISE CANADIENNE.

( *Notre-Dame des Victoires* ) de Rochester.

Mgr J. Timon, évêque de Buffalo, N. Y., dans ses visites pastorales à Rochester, avait appris qu'il se trouvait en cette ville bon nombre de personnes d'origine française ou canadienne. La plupart ne parlaient que leur langue maternelle et ne pouvaient s'acquitter convenablement de leurs devoirs religieux. C'est pour remédier à ce triste état de choses que Sa Grandeur, dans sa sollicitude pour le salut des âmes, résolut d'établir à Rochester une mission française.

Les circonstances favorisaient admirablement ses vues.

Dans l'année 1848, l'église allemande de St Joseph, qui était alors située dans la rue appelée *Ely street*, voyait ses membres se multiplier si rapidement que l'étroite enceinte ne répondait plus aux besoins de la Mission.

Les Allemands se décidaient à construire la belle église de St Joseph, qui se voit maintenant dans *Franklin street* et le modeste temple de l'*Ely street*, resté vacant, était donné par Mgr Timon aux Français catholiques de la ville de Rochester.

Le premier prêtre en charge de la nouvelle mission était un Belge, le Rév. Père Mason, membre de la congrégation du Très Saint Rédempteur. L'église fut appelée: L'église française de Ste Marie.

Le premier acte entré dans les registres date du 24 du mois de septembre 1848.

Les premiers syndics étaient Antoine Langie et Ambroise Dupont.

Le zélé pasteur mit tout en œuvre pour réunir autour de lui la portion française catholique, qui à ce moment comptait environ 40 familles disséminées dans la ville et aux alentours et surtout dans L'Irondequoit.

Les services de l'église étaient suivis très régulièrement, quoique bien souvent la grande distance, les routes impraticables et les intempéries des saisons défiaient les meilleures volontés.

Le Père Mason était si dévoué à ses chères ouailles qu'il prit sur lui les fatigues du maître d'école et enseigna la jeunesse dans le souterrain de l'église.

Le Rév. Père Mason quitta la congrégation en décembre 1849. Il eut comme successeur le Rév. Père Rédemptoriste Van Campenhoudt, connu sous le nom de Père François. Il était natif de la Belgique.

Le nouveau pasteur continua avec un grand succès l'œuvre

sublime que son infatigable devancier avait commencée sous de si bonnes augures. Il attacha un soin particulier à l'enseignement de la religion non seulement aux grandes personnes mais surtout à la jeunesse. Son pastorat avait été béni de Dieu et son départ fut universellement regretté par tous ses paroissiens pour lesquels il avait toujours été un guide, un père et un ami dévoué.

Dans le mois de décembre 1852 le Rév. Père Saunier, prêtre séculier de la France, prit possession de l'église de Ste Marie et la dirigea à la grande satisfaction de tous jusqu'en 1858 au mois de novembre, date à laquelle Sa Grandeur Mgr l'évêque le désigna comme curé de la paroisse de Ste Brigitte à Rochester, où après peu de temps il bâtit une jolie église pour les Irlandais catholiques.

La congrégation française fut de nouveau confiée aux soins des RR. PP. Rédemptoristes. Le Rév. Père Bricot, du Canada, était le nouveau pasteur de l'église française.

Pendant les trois ans que ce prêtre zélé eut charge de l'église de Ste Marie, il travailla avec une activité vraiment remarquable pour la sanctification des âmes. Il remplaça les ornements sacerdotaux usés par des ornements plus en harmonie avec la grandeur des Saints Mystères; il se procura aussi des chandeliers et des fleurs pour la décoration de l'autel. L'intérieur de l'église s'embellit considérablement sous le pinceau de l'artiste. Les croisées des fenêtres et le perron furent renouvelés. Les murs extérieurs furent bien enjolivés et un galant petit trottoir en briques encadrait toute la bâtisse.

L'aspect de l'église française devint ainsi aussi avenant que la situation le permettait. Les réparations avaient coûté environ 600 dollars, somme qui avait été collectée au moyen de souscriptions.

Appelé à d'autres fonctions, le Rév. Père Bricot laissa peu à faire à ses successeurs immédiats.

Le Rév. Père D. Dycker, supérieur des RR. PP. Rédemptoristes, de nationalité belge, desservit la congrégation pendant 4 mois en 1857 jusqu'à l'arrivée du curé en titre, M. Lafèvre, prêtre séculier français, en février 1858. Il ne resta guère longtemps; et en juin 1859, Monseigneur envoya comme remplaçant un prêtre séculier belge, M. Aristide Piérard, qui travailla avec un grand succès au bonheur spirituel et temporel de la Mission de Ste Marie. Il fit l'acquisition d'un mélodium.

Le prêtre séculier, M. Magnée, natif de la Belgique, maintint la congrégation en bon état jusqu'en 1862.

Le Père Matricon ne fit que passer, et en novembre 1862, le Père Amatori, italien, fut curé jusqu'en mars 1863 et le Rév. Père Le Breton resta en charge jusqu'en septembre 1863.

Ces changements fréquents se faisaient au détriment de la



sanctification des âmes. Mgr Timon, lors d'un voyage en Europe, arrêta à Louvain (Belgique) et pria Mgr De Neve, recteur du collège américain, de lui envoyer un prêtre animé d'un vrai zèle apostolique.

C'est en septembre 1863 que le Seigneur accorda cette insigne faveur à la petite Mission française de Rochester.

Une ère de prospérité devait s'ouvrir pour les Canadiens-Français si longtemps éprouvés. La plus belle page de leur histoire allait s'ouvrir par le nom du Rév. Père Hippolyte De Regge, prêtre du diocèse de Gand (Belgique).

Sous la direction sage, intelligente et résolue du Rév. Père De Regge, les membres de la congrégation se groupaient en masse aux pieds de l'autel.

Le digne Pasteur consacrait tout son temps à la sanctification de son peuple et prenait un soin tout particulier de l'instruction religieuse de la jeunesse. C'est par nécessité et pour l'avantage spirituel de cette portion intéressante de la société que le Rév. Père De Regge enseignait le catéchisme en anglais. D'après un privilège accordé par Mgr Timon, un sermon anglais était prêché le premier dimanche de chaque mois. Cette concession avait le résultat prévu par Sa Grandeur, de retenir dans l'église française bon nombre de Canadiens-Français, qui avaient perdu l'usage de leur langue maternelle et qui en abandonnant leur temple auraient abandonné la voie du devoir religieux.

Le Père De Regge se faisait beaucoup d'amis même en dehors de sa circonscription religieuse. L'église devenait trop petite et l'intrépide prêtre, plein de confiance en Dieu, résolut de bâtir un nouveau temple au Seigneur. Cette entreprise hardie effrayait l'esprit des pusillanimes, mais ils comptaient sans l'assistance du Très Haut et ce qu'on avait cru impossible se réalisa en l'année 1868.

L'emplacement pour la nouvelle église était dans la rue appelée *Pleasant street*, No 3, le point le plus central de la ville. Le jour de Noël de la même année avait lieu l'ouverture de la plus belle église canadienne dans les Etats-Unis. La somme énorme de \$18,275 avait été payée par l'infatigable pasteur et il ne restait qu'une dette de \$3,372 qu'il comptait effacer en peu de temps. En action de grâces pour l'assistance toute particulière de la Ste Vierge dans les luttes qu'il eût à soutenir, et pour assurer mieux le salut de ses ouailles, le Rév. Père De Regge dédia sa chère église à la Mère de Dieu sous le titre de *Notre Dame des Victoires*.

Sur ces entrefaites, le St Père Pie IX, d'heureuse mémoire, créa le nouveau diocèse de Rochester. Mgr Bernard McQuaid en était le premier évêque. Le nouveau prélat, avec la perspicacité qui le caractérise, apprécia les rares talents et les qualités supérieures de l'ardent pasteur de l'église française de No-



très encourageante. Au mois de juin 1880, Mgr l'évêque fit une seconde visite à l'église. La société St Jean-Baptiste fit les honneurs de la réception. Cinquante-six personnes, parmi lesquelles 6 adultes furent admises à recevoir le sacrement de Confirmation. M. Ant. Langie et Mme H. Hébing étaient respectivement parrain et marraine. A l'occasion de la fête de Noël, la société des dames fit présent à l'église d'un beau tapis pour le sanctuaire.

L'année 1881 était une année de grandes grâces pour la Congrégation. Les RR. PP. Rédemptoristes Zinnen et Schwartz furent invités à prêcher une mission dont les effets salutaires se feront longtemps sentir. Une foule immense suivit les belles instructions et la miséricorde de Dieu adoucit bien des cœurs qui jus-qu'alors avaient été endurcis. A la clôture de la Mission, 23 adultes reçurent le sacrement de Confirmation (le 11 décembre 1881); M. J. A. Remarque était parrain, et Mlle Hélène Rêche-marraine. Pendant l'année, le vestibule de l'église fut supprimé et l'entrée du jubé déplacée afin de fournir des places aux Canadiens dont le nombre allait croissant jour en jour. De magnifiques orgues furent construites par M. King, d'Elmira, N. Y. L'inauguration de ce superbe instrument fut un grand événement pour la paroisse et l'assistance était composée de l'élite de la ville de Rochester.

L'année 1882, au mois de mai, les RR. PP. Zinnen et Schwartz vinrent mettre la dernière main à l'œuvre sublime commencée en décembre 1881. Ces dévoués membres de la congrégation du St Rédempteur conduisirent les exercices du renouvellement de la mission avec toute l'éloquence et le zèle dont les Pères Rédemptoristes sont capables.

Leurs efforts apostoliques étaient bénis par le Seigneur. Le 28 mai 1882, Mgr l'évêque administra la Confirmation à 31 adultes. La même année, l'église fit l'acquisition de magnifiques candelabres pour le maître-autel et pour la grotte de Notre Dame de Lourdes. Ces dons étaient dus à la générosité de la société des dames et des demoiselles.

L'année 1883 doit être inscrite en lettres d'or dans les annales de la congrégation canadienne-française. Depuis 1879 la dette de l'église s'était vue partiellement réduite chaque année; il restait encore \$2,000 à payer et par un effort généreux de la part des paroissiens et de quelques amis dévoués, cette somme fut recueillie et l'élégant édifice dont les Canadiens sont redevables au zèle et à l'énergie du Rév. Père De Regge fut libéré de dettes sous le pastoral du Rév. Père A. Notebaert.

La santé du pasteur de l'église de Notre Dame des Victoires était bien précaire et Sa Grandeur Mgr McQuaid jugeant à propos de lui accorder une vacance indéfinie, M. le curé Notebaert annonça à ses paroissiens son prochain départ pour

l'Europe, leur promettant que s'il ne pouvait se rétablir, il reviendrait à Rochester mourir au milieu du peuple pour le bien duquel il aimait toujours à se dévouer. On était en voie de faire une souscription en faveur du curé malade, mais celui-ci tout en appréciant la gentillesse des Canadiens-Français, le pria de ne pas donner suite à leur généreuse idée. La société St Jean-Baptiste prit M. le curé par surprise et lui fit présenter d'un billet aller et retour à Anvers.

Le 12 du mois de Juillet, les membres de la société St Jean-Baptiste se réunirent à la résidence pastorale pour accompagner leur curé et chapelain à la station du chemin de fer. Le départ était triste. Le bon Dieu permet toutes choses pour le plus grand bien. Pendant son séjour en Belgique, M. le curé Notebaert ne regagnait pas ses forces; il vit l'annonce d'un pèlerinage à Lourdes (France), et se décida d'aller implorer l'intercession de Notre Dame de Lourdes pour obtenir par l'entremise de cette bonne Mère ce que la médecine ne pouvait effectuer. Grand était la manifestation religieuse en l'honneur de la Mère de Dieu; dix mille pèlerins étaient à ses pieds devant la Grotte de Lourdes, et donnaient plein cours à leur dévotion et leur amour pour Marie. La fête de la Nativité, le 8 septembre 1883, par une faveur spéciale, le Rév. Père Notebaert obtint la permission de célébrer le St Sacrifice de la messe à l'autel de la Grotte. Il supplia Notre Dame de Lourdes de lui obtenir la santé, si c'était la volonté du bon Dieu, afin de travailler davantage pour le bien-être des Canadiens-Français de Notre Dame des Victoires afin d'y fonder une école catholique pour les enfants canadiens-français; qu'en reconnaissance, il donnerait à l'école le nom de sa Protectrice. A partir de ce jour le curé pèlerin récupéra ses forces et fit ses préparatifs pour mettre fin à sa vacance indéfinie et fixa au 20 octobre son départ pour Rochester, et le dimanche 4 novembre, il célébra la grand'messe dans son église pour ses chers paroissiens.

Notre Dame de Lourdes avait bien voulu obtenir de son divin Fils la première partie de la supplique du 8 septembre, M. le curé escomptait la seconde partie qu'il considérait infiniment plus importante. Il prépara les esprits en parlant souvent de l'importance et de la nécessité de l'éducation religieuse des enfants; il disait hautement qu'il avait confié la fondation d'une école française aux soins de Notre Dame de Lourdes. Le moment semblait bien mal choisi, car les meilleurs membres de la congrégation croyaient de leur devoir, pour l'intérêt général, de dissuader M. le curé d'une entreprise aussi téméraire qu'impossible. Sur ces entrefaites avait lieu à Albany, N. Y., la septième Convention des Canadiens-Français de l'Etat de New York. Le Rév. Père Notebaert comme tous les curés des centres canadiens était honoré d'une invitation et se rendit à cette belle réu-

tion, le  
l'ordre  
évêque,  
me le pl  
l'occasio  
bonheur  
l'une éco  
sa sa dé  
et son ch  
l'esprit d  
question  
offrir en  
Le prix  
régation  
Notre D  
de Marie  
tude pa  
e tient  
chère ég  
rière l'ég  
raison de  
sa Gran  
che suiva  
elle à la  
nains un  
La prot  
ceurs m  
ait aussi  
on vit la  
gentille r  
e cauch  
itimes o  
ez de ch  
font la  
ons ce  
ants fré  
Joseph i  
er que l  
que les p  
nois; les  
20 par r  
De plus,  
l'enfants  
ais pou  
e faire.  
impleme  
célébrati



tion, le 5 août, 1884. La fondation des écoles françaises était l'ordre du jour. Le curé de Rochester, N. Y., dont l'illustre évêque, Mgr Mc Quaid, est reconnu par le monde entier comme le plus intrépide champion des écoles catholiques trouva l'occasion belle et se laissa emporter dans l'arène. Il envia le bonheur des prêtres qui déjà avaient l'inestimable avantage d'une école catholique. De retour dans sa paroisse, il annonça sa détermination de fonder une école. L'œuvre du bon Dieu est son chemin; la réflexion prit la place de l'opposition dans l'esprit du peuple. Un protestant ayant appris qu'il y avait question d'une école française alla voir le curé de paroisse pour offrir en vente le terrain et la bâtisse derrière l'église française. Le prix de \$5000 était trop élevé pour les ressources de la congrégation et le visiteur se retira. Les prières en l'honneur de Notre Dame de Lourdes se multipliaient. Le 1er jour du mois de Marie, 1885, le Rév. Père H. De Raggi, qui dans sa sollicitude paternelle pour la congrégation des Canadiens-Français, se tient toujours au courant de tout ce qui se passe dans "sa chère église", annonça au curé que le terrain et la bâtisse derrière l'église étaient devenus la propriété de l'église française, à raison de \$3000. Le Rév. ami avançait la somme nécessaire; la Grandeur Mgr l'Evêque donna son approbation, et le dimanche suivant, le Rév. Père Notebaert annonça cette bonne nouvelle à la stupéfaction générale, ajoutant qu'il avait entre les mains une liste de souscription presque à concurrence de \$1000. La protection de la Ste Vierge était manifeste, et de tous les cœurs montaient vers le ciel des actions de grâces pour un bienfait aussi signalé. Immédiatement on mit la main à l'œuvre et on vit la méchante écurie de chevaux se transformer en une gentille maison d'école. Ce qui avait été pendant deux années le cauchemar des Canadiens-Français devint l'objet de leur légitime orgueil. Maintenant la bâtisse comprend une salle au rez de chaussée, 30 pieds sur 32; au premier étage, deux salles dont la ventilation est excellente. (Au moment où nous recevons ce rapport, nous apprenons avec plaisir qu'il y a 93 enfants fréquentant l'école.) Trois Religieuses de l'ordre de St Joseph iront tous les matins enseigner les enfants. Pour éviter que l'école ne devienne trop onéreuse à l'église on a décidé que les parents qui ont le moyen de le faire, paient un écu par mois; les contributions de 40 enfants seulement rapporteront \$20 par mois et suffiront pour payer le salaire d'une Religieuse. De plus, on espère trouver des amis de l'école, qui n'ayant pas d'enfants à y envoyer, se feront un plaisir de payer un écu par mois pour l'enfant de l'honnête ouvrier qui n'est pas capable de le faire. La collecte faite dans l'église pour l'école rapportera complètement de quoi rémunérer la deuxième institutrice; et la célébration annuelle de la fête nationale de la St Jean-Baptiste

sur le terrain de l'école, fournira les fonds pour la troisième maîtresse. L'école sera ouverte le 8 septembre, fête anniversaire de la naissance de la Ste Vierge, en reconnaissance de la protection visible de la Mère de Dieu et avec le doux espoir de plus amples bénédictions. Voilà donc les enfants des Canadiens-Français confiés aux soins intelligents de maîtresses éminemment catholiques.

Quel sujet de regret pour les jeunes gens pour qui l'âge de l'école n'est plus! S'ils n'ont pas eu le bonheur de s'asseoir sur les bancs d'une école française catholique ils auront l'honneur de s'enrôler sous un drapeau catholique et de grossir les rangs de l'union de la chevalerie catholique. Une entreprise si hardie avec des ressources si restreintes devait nécessairement rencontrer quelques difficultés; mais le but à atteindre était si beau, si noble et la coopération de tous si sérieuse qu'un succès complet a couronné ces généreux efforts. Les chevaliers de St Jean-Baptiste revêtus de leur uniforme pour la première fois ont eu l'ineffable bonheur de conduire leurs compatriotes dans une cathédrale pour demander la bénédiction de deux princes de l'église, Mgr McQuaid de Rochester et Mgr F. Jamot de Peterboro en Canada. Dans tous les cœurs Canadiens-Français s'est réveillée une fierté nationale légitime.

Messieurs les délégués rentreront chez eux bien résolus d'imiter l'exemple de leurs compatriotes de Rochester. L'uniforme se compose d'un chapeau claqué surmonté d'une belle plume blanche; sur le côté on voit en broderie, le castor et la feuille d'érable. Un ceinturon noir qui se ferme au moyen d'une plaque dorée au feu, portant en relief le castor et la feuille d'érable. Une belle épée, fourreau d'or, qui est maintenue en place par trois chaînes d'or. Les gants de peau de chamois couvrent l'avant partie du bras. Cet uniforme présumé un habit noir. L'équipement complet coûte à \$23.

La société de St Jean-Baptiste, dont les chevaliers forment une section, s'est offerte à payer les épées et les ceinturons qui resteront toujours la propriété de la société. Elle en donne l'usage aux chevaliers aussi longtemps qu'ils se conforment aux différents points de règlement. La société a aussi versé les fonds nécessaires pour les chapeaux et pour les gants mais exige de chaque chevalier une reconnaissance de \$12, somme qu'il leur sera loisible de payer dans l'espace de dix huit mois mais alors chapeau et gants deviennent leur propriété personnelle. L'heureux résultat obtenu à Rochester sera dans tous les centres canadiens la récompense d'une forte union, de beaucoup de patience et de courage, et de dévouement. Il serait désirable pour le bien de la cause canadienne que les chevaliers de St Jean-Baptiste adoptassent partout la même uniforme.

Le but de l'union des chevaliers catholiques par les Etats est

de réu  
moral e  
Baptist  
blime n  
ple!  
ture, ou  
naux et  
tribuer  
giront e  
de divis  
même d  
nera à n  
et la pol  
volontie  
de la dis  
ciers, et  
ce saluta  
vie publi  
Après  
rapport d  
Rapport  
bany,  
l'état  
et le 18  
Monsieur.  
Nous a  
cernant le  
La pop  
nier rece  
156 sont  
différent  
Il nous  
nilles écl  
aussi min  
ertain ne  
amille; à  
rès peu c  
ons poin  
Nous n  
conventio  
tie ville  
ous nous  
Les Can  
antiate (  
dont le  
otre petit

de réunir les jeunes gens pour leur développement religieux, moral et social. Deux fois par an les chevaliers de St Jean-Baptiste recevront la Ste Communion en uniforme. Quelle sublime manifestation de leur foi, et quel bel exemple pour le peuple ! Une des salles de l'école sera transformée en salle de lecture, où les productions françaises de saine littérature, journaux et livres seront mis à la disposition des membres et contribueront nuissamment à orner le cœur et l'intelligence et réagiront efficacement contre cet esprit de petitesse, de discorde et de division, sources de tant de misères pour le peuple. Le fait même de l'exercice sera une source d'agréable récréation et donnera à nos jeunes gens canadiens français le tact, le maintien et la politesse si essentiels à la vie sociale, et qu'on reconnaît si volontiers à la nation canadienne-française. De plus, l'habileté de la discipline pendant les exercices, l'obéissance aux officiers, et le respect pour l'autorité exercera bientôt une influence salutaire dans la vie privée de la famille, comme dans la vie publique de l'église et de la société.

Après le Rév. Père Notebaert, M. J. B. Seney soumet le rapport de la paroisse canadienne d'Albany.

*Rapport du délégué des Canadiens-Français de la ville d'Albany, N. Y., à la Huitième Convention des Canadiens de l'état de New-York, tenue à Rochester, N. Y., le 17me et le 18me jours d'août 1885.*

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre notre rapport concernant les Canadiens Français de la ville d'Albany, N. Y.

La population canadienne de cette ville est, d'après le dernier recensement (1884-1885), de 202 familles ; de ces familles 156 sont purement françaises et 46 reconnaissent leur origine différente soit au père soit à la mère.

Il nous fait peine de dire, cependant, que beaucoup de familles échappent aux recherches que nous essayons de faire aussi minutieuses que possible à cause de la manie qu'ont un certain nombre de nos compatriotes d'anglifier leurs noms de famille ; à un tel point que ce travail, qui pourrait être fait en très peu de temps, exige des mois entiers ; et encore nous n'avons point la satisfaction de dire que l'ouvrage est complet.

Nous ne croyons pas à la nécessité absolue de donner à la convention un rapport détaillé concernant les Canadiens de cette ville, et pour rendre moins onéreux le travail des comités, nous nous bornerons à faire connaître notre état actuel.

Les Canadiens d'Albany ont d'abord une société St Jean-Baptiste (incorporée), dont l'organisation date de janvier 1868 et dont le premier acte de patriotisme a été l'établissement de notre petite congrégation canadienne. Cette congrégation a

toujours été desservie par un prêtre canadien (actuellement le Rév. G. Huberdeault). Le nombre de ses membres, aujourd'hui est de 56.

Une autre société formée peu de temps après (en 1870) ayant pour nom "La société de Secours-Mutuels," dont l'avantage et les bienfaits ne se font pas moins sentir que ceux procurés par sa soeur.

La société St Jean-Baptiste trouva sa place au milieu de nous et compte aujourd'hui 168 membres. Cette société a pour objet : 1o. d'assurer à ses membres une sépulture religieuse et convenable ; 2o. de venir en aide aux familles des défunts, quand la mort de ces derniers ne leur a laissé pour tout héritage que la gêne ou la misère ; ce qui n'arrive que trop souvent.

Une conférence de St Vincent de Paul est aussi au nombre de nos institutions ; elle est établie au milieu de nous depuis 1879.

La dernière association, ou plutôt la plus récente, "La Légion Catholique de Bienfaisance" a pris racine parmi les Canadiens en 1884 ; elle compte déjà 40 membres ; et si l'on en juge par l'empressement général, cette société sera avant longtemps celle qui, d'entre nos institutions, comptera le plus de membres.

En outre de ces différentes organisations, et comme les primant toutes, mentionnons notre école canadienne-française qui est sous la charge directe des RR. Sœurs de J. M., qui enseignent le français et l'anglais à nos enfants des deux sexes. Cette école, nous en entretenons l'espoir, restera longtemps sous la sage et habile direction de ces institutrices dévouées ; l'enseignement bien coordonné qu'elles donnent à nos enfants devant être considéré d'une nécessité absolue pour la conservation de notre langue et pour notre prospérité comme race distincte.

Les remarques que nous pourrions faire quant à l'état social et au bien-être matériel dont jouissent les Canadiens de la ville d'Albany se réduisent à ceci : que nos nationaux sont à peu près dans les mêmes conditions d'existence que ceux des autres centres canadiens de l'Union américaine. La population est formée de gens de profession, manufacturiers, commerçants, gens de métiers, mécaniciens, etc., et les relations qui les mettent en contact et rapports continuels avec les nationalités d'origine étrangère ne sont rien moins qu'avantageuses.

Les Canadiens sont, presque sans exception, très considérés pour l'habileté qu'ils déploient dans les différentes branches d'industries où ils sont employés.

En somme, nous pouvons dire avec un légitime sentiment de fierté que nous sommes bien vus et respectés par ceux qui nous entourent, et que nous avons même parmi nous des compatriotes, dont la réputation comme hommes d'affaires n'est pas dis-



putée et dont les maisons de commerce font une rude concurrence aux meilleurs établissements américains du même genre.

JEAN-BAPTISTE SENEY

*Délégué des Canadiens-Français d'Albany, N. Y.*

Après M. Seney, le Rév. Père Chagnon lit, sur l'école canadienne de Champlain, le travail suivant préparé par M. le Professeur St Maxens.

### L'école canadienne catholique de Champlain, N. Y.

Il y a environ vingt ans, le Rév. Père C. La Salle, le saint fondateur de la Mission de Champlain, considérant que le moyen le plus efficace de travailler à l'instruction religieuse et au bien moral de ses ouailles, était l'institution d'une école catholique française : le Père La Salle, dis-je, homme charitable et plein de foi, fit les sacrifices nécessaires pour l'établissement de cette école, qui donna l'enseignement du catéchisme et du français aux enfants de la paroisse. C'est ainsi que maintenant nous voyons bon nombre de mères de familles sachant passablement lire le français et enseignant elles-mêmes à leurs enfants les premiers éléments de notre religion.

L'école eut une époque de brillant succès sous l'impulsion ardente du successeur de M. La Salle, le Rév. J. H. Carrières qui fit bâtir une maison d'école plus spacieuse. Beaucoup de pères et de mères de famille, jeunes gens d'alors, se rappellent avec plaisir l'ordre et la bonne tenue de l'école sous l'habile direction des deux demoiselles Carrières, sœurs du prêtre missionnaire.

Cependant, malgré tous ces généreux efforts, on avait dû, faute de ressources et d'éléments suffisants, se borner à un peu d'éducation française et à l'enseignement du catéchisme. Il était réservé au zèle éclairé du Rév. P. F. X. Chagnon, recteur actuel de la congrégation de Champlain, de donner à cette œuvre si utile un puissant essor et de l'asseoir définitivement sur des bases solides.

Inutile de dire que nos frères *yankees* ont toujours vu et voient encore d'un mauvais œil cet établissement catholique français au centre même du village. Aussi ont-ils pris tous les moyens en leur pouvoir pour en atténuer les bons effets. Il y a quelques années l'école du district étant devenue la proie des flammes, ils rebâtirent, à très grands frais, une nouvelle école de forme monumentale, avec salle de théâtre, etc., loin de se douter que cette belle construction qu'ils élevaient dans la secrète intention d'écraser leurs petits voisins, les catholiques, devait cependant, quelques années plus tard, devenir la propriété de ces derniers.

Des années entières on a pu voir dans cette fameuse école

en briques, comme on l'appelait généralement, un maître et une maîtresse donnant l'enseignement à une trentaine de bambins, tandis que la pauvre école canadienne, sa voisine, avec son humble professeur regorgeait d'élèves. Ces sortes de faits n'ont pas besoin de commentaires. Ils parlent assez haut du bon esprit de nos Canadiens de Champlain.

Ceci ne faisait pas le compte de nos frères séparés. Par un *trick* de leur façon, ils eurent l'an dernier un *trustee* de leur choix, qui prit secrètement, de concert avec la *Board of Education*, les mesures nécessaires pour réunir toutes les écoles du village en une seule *Union Free School*; cette petite manœuvre, leur semblait il, allait leur permettre d'envelopper, dans cette grande agglomération, tous les enfants catholiques et de faire disparaître à jamais leur sempiternel cauchemar, l'école canadienne. Mais les pauvres gens comptaient sans la vigilance du Rév. F. X. Chagnon qui était toujours au courant de leurs menées et sut en faire bonne justice.

Cette année des milliers de dollars ont été dépensés sur l'édifice de l'*Union Free School*, un professeur de haut grade et trois assistantes se sont prelassés dans leur salles spacieuses mais vides, enseignant à quelques élèves à marcher au pas et à nommer tous les os et osselets qui composent le mécanisme humain. Cependant il fallait payer les dettes; la première chose à l'ordre du jour fut de vendre cette belle école en briques qui était devenue désormais un objet inutile. Mais surtout il fallait bien se donner garde de la vendre aux catholiques; mieux eut valu la laisser tomber en ruines. Malheureusement les Messieurs de la *Board of Education* comptait sans leur hôte, le Rév. F. X. Chagnon, qui, ayant toujours sur le cœur leur méchant tour de l'an dernier, voulut leur montrer que lui aussi savait jouer à l'américaine. Au moment où ils pensaient n'avoir plus rien à craindre, M. Chagnon devenait le possesseur de l'édifice convoité pour la modique somme de \$1,100 et sans hésiter un instant il en faisait présent à la congrégation. Il y eut un moment de rage puritaine, puis tout rentra dans l'ordre. Les enfants catholiques qui se disputaient pour trouver une place dans leur petite école, entrèrent triomphalement dans leur nouvel établissement et se trouverent parfaitement à l'aise dans leurs sièges à dossiers (nouveau pour eux), bénissant de tout leur cœur le bon Dieu qui leur avait donné un père aussi dévoué, aussi charitable dans la personne de leur pasteur. Ainsi se mirent-ils résolument à l'étude afin de montrer que les sacrifices faits en leur faveur portaient fruit. La meilleure idée que l'on puisse donner de leur ardeur et de leur bonne volonté, c'est de dire que quatre fois cette année ils ont pu préparer, en dehors du temps des classes, des séances publiques au bénéfice de l'église, et que chaque fois l'intérêt a été si grand que d'amener salle com-

ble aux représentations.

C'est désormais un fait accompli à Champlain; une école catholique commerciale est fondée. Son régime est simple et avant tout pratique; pas de sciences à grands mots; le catéchisme, la lecture française et anglaise, celle du latin et du manuscrit, l'écriture, la grammaire française et anglaise et les exercices en rapport, la géographie, l'histoire du Canada et des Etats Unis, un peu de comptabilité et beaucoup d'arithmétique. On obtient le travail et la discipline par le moyen de l'émulation: le système des points y est toujours en vigueur et produit les plus heureux résultats. En outre de la distribution solennelle des prix, deux fois par année on donne des récompenses aux élèves en échange de leurs bons points. Chaque semaine, le pasteur de la paroisse fait la visite de l'école et donne une leçon d'instruction religieuse.

De plus, considérant que la langue française est notre plus bel héritage paternel, son usage est mis en honneur à l'école catholique: mais en même temps voyant l'immense avantage qu'il y a pour les Canadiens de savoir s'exprimer en anglais d'une manière facile et convenable, il a été résolu, cette année, que dans les classes du matin les leçons seraient données en anglais et que professeur et élèves parleraient cette langue dans la première moitié de la journée d'école; ce système a produit d'excellents résultats. Nous engageons fortement les intéressés à en faire l'essai.

Il nous reste maintenant pour clore cette petite notice à dire un mot sur la partie financière. C'est le côté le plus sensible mais aussi le plus pratique de l'œuvre.

Tous les enfants qui fréquentent l'école sont tenus de payer au professeur lui même 25 ou 50 centins par mois; sont exemptés seulement quelques élèves que le pasteur juge trop pauvres, et alors l'église se charge de leurs contributions ainsi que de celles des familles trop nombreuses qui ne sont tenues de payer que pour trois enfants. Ces contributions mensuelles forment les émoluments du professeur à qui le Rév. F. X. Chagnon, dans sa charité inépuisable, fournit la pension depuis trois ans.

Il n'y a plus qu'un souhait à former maintenant pour que l'œuvre soit complète, c'est que bientôt quelque Communauté en vienne prendre la direction; 115 à 130 élèves des deux sexes auxquels il faut en-igner les deux langues rendent la tâche trop onéreuse pour un seul professeur.

Espérons que Dieu, dans sa bonté, donnera à celui qui a déjà tant fait pour l'éducation de la jeunesse de Champlain, les ressources nécessaires pour procurer à sa Congrégation cet immense avantage!

M. PONCHEL ST. MAXENS,  
*Professeur de l'école catholique de Champlain.*

M. l'abbé Chagnon est suivi de MM. Pinsonneault et Geof-  
frion qui donnent le rapport suivant de la paroisse de West-  
Troy.

*Rapport des délégués Canadiens-Français de la ville de West  
Troy à la Huitième Convention des Canadiens-Français ca-  
tholiques de l'état de New-York.*

L'an dernier, c'était avec plaisir que nous faisons connaître,  
à la septième Convention d'Etat, la situation de notre Congrégation : notre école était fréquentée par la majeure partie des  
enfants canadiens ; malgré la crise notre dette était diminuée ;  
l'union entre nos compatriotes se cimentait d'une manière plus  
étroite, l'espoir était ferme.

Depuis, la prospérité n'avait cessé de continuer. Notre école,  
sous la direction habile et énergique de Mlle Langlois, (son nom  
mérite mention,) opérait de salutaires réformes dans les habi-  
tudes de nos enfants et leur faisait faire des progrès remarqua-  
bles dans l'étude du français. Un bazar nous apportait, l'au-  
tomne dernier, \$2,200 de profits nets, produit de la générosité  
de nos amis irlandais, allemands et américains en même temps  
que des efforts des Canadiens.

La dette en deux ans, avait été diminuée de plus de \$3,500.  
L'intérieur de l'église avait été régularisé d'après les règles du  
style gothique. Ce temple élevé au prix de tant de sacrifices,  
n'avait plus qu'à recevoir les enduits sur ses murs pour deve-  
nir—aux yeux de ceux qui l'avaient bâti, contents de leur œu-  
vre et convaincus qu'ils disaient vrai —“ la plus belle église  
des environs. ”

Mais l'on était trop heureux à West-Troy ! C'était l'heure  
de l'épreuve.

Le Jeudi-Saint au soir, 2 avril 1885, à 11-20 heures, dix  
minutes après la sortie des derniers adorateurs de la Ste Eu-  
charistie au reposoir, un incendie désastreux envahissait l'édi-  
fice. Allumé par une cause inconnue, (probablement par une  
cheminée défectueuse) activé par un vent violent, en peu de  
temps le feu fut maître de sa victime. Aux premiers cris d'a-  
larmer, la pensée de M. le curé se porte sur la Ste Eucharistie.  
Il court au tabernacle, enlève le St Sacrement, mais l'obscurité  
est si profonde qu'il ne trouve plus d'issue, la fumée est si  
épaisse qu'il est suffoqué : trois fois il tombe sur le plancher ; il  
serait resté victime du désastre sans l'assistance de deux hom-  
mes, qui répondant à son appel, le retirent du danger.

Le feu se communique bientôt au presbytère. Les archives  
de nos Conventions y étaient déposées : “ Avant tout, s'écrie  
M. le curé, sortez la grosse boîte qui contient les archives de  
nos Conventions d'Etat. Laissez brûler le reste plutôt ; mais la  
boîte il faut la sauver. ”



Quelques instants après, MM. Auguste Provost et Henri La-pointe déposaient en lieu sûr nos précieux documents.

Le feu fit son œuvre d'une manière si rapide qu'en moins d'une heure, le clocher culbutait et le toit s'effondrait.

Le désastre était complet. L'église et le presbytère n'étaient qu'une ruine.

A la suite de ce malheur, l'école dû être discontinuée. Une salle publique, la *Union Place Hall*, nous sert de lieu de réunion le dimanche. M. J. B. Goyette a bien voulu mettre au service de M. le curé les deux salons de sa maison: un petit autel y a été dressé; le Saint Sacrement y est conservé; et c'est là que nous trouvons notre pasteur pour l'administration des sacrements.

Les assurances payaient la dette et nous ne restions qu'avec \$1500. Le découragement était grand. Pourtant nous nous relèverons de nos cendres. La Providence nous aidera comme par le passé. Nous aurons une école; nous aurons une église.

Nous subissons une crise terrible. Plus de trente familles sont allées chercher fortune ailleurs. Nos ouvriers ont peu d'emploi et des gages insuffisants pour leur manière de vivre. La Providence aura donc plus à faire.

Une Conférence de la Société St Vincent de Paul a été établie; par les charitables soins de ceux qui en font partie, plusieurs familles ont été préservées du froid et de la faim durant l'hiver dernier.

Une association d Dames sous la protection de Ste Anne, commencée l'été dernier, compte au delà de 60 membres.

La Congrégation des Enfants de Marie continue de prospérer.

L'association du Sacré-Cœur dont le but est de donner une sépulture convenable à ceux qui en font partie, se maintient.

ALFRED PINSONNAULT, } Délégués.  
LOUIS GEOFFRION, }

La lecture de ces différents rapports terminée, M. le Président demande à l'assemblée si MM. les délégués ont d'autres relations à présenter. Cette interpellation ne recevant aucune réponse, M. l'abbé Notebaert, secondé par M. Seney, fait motion que les rapports non encore soumis, mais devant l'être, soient adressés par qui de droit à M. le Secrétaire, pour être par lui inscrits au lieu des archives. Adopté.

Reprise ou continuation de l'ordre du jour. Choix de la localité où se tiendra la prochaine Convention, et élection des membres du Bureau d'Organisation.

M. le Dr. G. U. Peltier fait motion, secondé par M. Pinsonnault, que la prochaine Convention tienne dans deux ans ses assises en la ville de Troy, et que la date de convocation soit

laissée à la discrétion de Messieurs les organisateurs. Adopté.

M. le Dr Archambault, secondé par M. Benoit, propose, comme officiers du Bureau d'Organisation, MM. A. F. Rouleau, Président; Aimé Lefebvre, 1er Vice-Président; Dr O. Malette, 2d Vice-Président; Dr G. U. Peltier, Secrétaire; J. B. Dusault, Assistant-Secrétaire. Adopté.

M. le Président invite le Comité sur les résolutions à faire rapport.

M. l'abbé Charette, rapporteur, soumet le document suivant:

---

### RAPPORT DU COMITE DES RESOLUTIONS SUR LA QUESTION DE L'EDUCATION.

Nous, soussignés, soumettons respectueusement les considérations et les vœux qui suivent à la 8me Convention des Canadiens-Français catholiques de l'Etat de New-York:

1o. Considérant que les Souverains Pontifes ont souvent fait connaître aux catholiques l'obligation qu'il y a pour les parents de n'envoyer leurs enfants qu'à des écoles catholiques, là où ces écoles catholiques sont possibles. Voir le Bref de Pie IX à l'Archevêque de Fribourg en date du 14 juillet 1864; Lettre de la Sacrée Congrégation de l'Inquisition, en date du 30 juin 1875, aux Evêques des Etats-Unis; etc., etc...

2o. Considérant que ce n'est plus une question sujette à la controverse; en principe l'obligation d'établir et de maintenir des écoles catholiques pour les enfants catholiques étant clairement établie, l'application seule étant laissée à la direction des Evêques, qui dans leur sagesse doivent juger des cas particuliers.

3o. Considérant que l'établissement de l'école catholique dans tous les centres canadiens de l'Etat, où cela est possible, est une obligation grave, une obligation imposée à la conscience des parents par la direction de l'Eglise et la nécessité de protéger la foi des enfants:

#### LA PRESENTE CONVENTION

1o. Emet le vœu que les Canadiens-Français de l'état de New-York aient partout où ils sont assez nombreux, des écoles catholiques où l'on enseignera les dogmes et la morale de notre religion, notre belle langue française, et nos chants religieux et nationaux.

2o. Elle émet le vœu que, autant que possible, la direction de nos écoles soit confiée à des communautés religieuses.

3o. Elle émet le vœu que jamais on n'accepte d'instituteurs laïques, à moins qu'ils ne donnent toutes les garanties qu'ils édifient la jeunesse par leur conduite chrétienne.

4o. Elle émet le vœu que le catéchisme préparé par l'ordre du dernier concile de Baltimore (1865), pour remplacer tous les autres catéchismes actuellement en usage aux Etats-Unis, soit traduit immédiatement en français.

5o. Elle émet le vœu que cette traduction soit introduite et adoptée dans toutes les écoles, et que par cette adoption l'enseignement quotidien du catéchisme et de tout le cours religieux dans la langue française devienne une règle générale et un fait établi.

60. Elle émet le vœu que l'on enseigne partout avec un égal soin les langues française et anglaise.

70. Elle émet le vœu que, dans le but d'aider à l'établissement et au soutien de nos écoles paroissiales, une collecte hebdomadaire soit établie dans toutes les églises canadiennes. Cette collecte serait faite pendant la messe et par les deux enfants de l'école des garçons et de celle des filles, qui pendant la semaine, auraient le plus mérité.

80. Elle émet le vœu que les travaux de nos Conventions, pour atteindre toute leur utilité pratique, particulièrement en ce qui concerne cette question vitale de l'éducation, soient portés par Messieurs les délégués à la connaissance des corps qu'ils représentent, aussitôt que les circonstances le leur permettront.

F. X. CHAGNON, Prêtre.

BENJ. LENTHIER, Journaliste.

ALPH. NOTEBAERT, Prêtre.

G. U. PELTIER, M. D.

JOSEPH CHARETTE, Prêtre, rapporteur.

Sur l'invitation du Président, M. le Secrétaire donne lecture de plusieurs télégrammes et lettres d'excuses; entre autres, du Père Blanchard, curé de Malone, de M. Henri Lacasse, brave patriote de la ville d'Arnold, N. Y., du Père Edmond M. Depanw, curé de Chateaugay, N. Y., retenu par la maladie; de la " République Canadienne " de Glens Falls, entravée dans son bon vouloir et son patriotisme par des dépenses considérables que la société a dû s'imposer cette année pour son intérêt et pour son avancement; de sorte que cette fois-ci " rester chez soi est encore servir la bonne cause ", et enfin de M. Ferl. Gagnon, de Worcester, édit.-propriétaire du journal *Le Travailleur*. Une mention ordinaire ne saurait suffire à rendre le mérite de la lettre admirable de cet éminent compatriote; aussi, sur le désir unanime de l'assemblée, est-elle insérée *verbatim* au procès-verbal.

WORCESTER, MASS., 12 AOUT, 1885.

REV. A. NOTEBAERT, ROCHESTER, N. Y.

*Monsieur le Curé de Notre Dame des Victoires,*

Pardon pour n'avoir pas répondu plus tôt à votre invitation, si honorable pour moi, d'assister à la huitième Convention des Canadiens-Français de l'état de New-York. J'étais malade, je le suis encore, et c'est cette indisposition physique qui me prive du plaisir que j'aurais eu de rencontrer tant de patriotes et de bons catholiques.

Merci, M. le Curé, d'avoir songé à me rendre le témoin de vos importantes délibérations, et de l'harmonie qui distingue les Conventions canadiennes de votre Etat.

Déjà, dans mon journal, j'ai souhaité les plus grands succès à votre assemblée des 17 et 18 août, et, aujourd'hui veuillez être mon interprète, M. le Curé, auprès de la Convention pour dire aux délégués, courage, persévérance, succès.

Oui, succès chers compatriotes dans vos entreprises, et vos sages résolutions de conserver à jamais dans vos familles le signe de la croix que l'Eglise, notre mère, a mis sur notre front; et ce beau langage français que la France, notre mère, suivant la nature, a déposé sur nos lèvres.

C'est en vain qu'on cherchera à vous faire croire qu'il est impossible de rester français dans cette fournaise où tous les éléments nationaux sont jetés pêle-mêle dans le creuset de l'assimilation.

Restez vous-mêmes, chers compatriotes, et comme les trois enfants israélites jetés dans le brasier, vous sortirez radieux de la fournaise ; car St Jean-Baptiste, le patron des Canadiens, saura changer en rosée le feu ardent du cratère.

L'histoire si glorieuse mais malheureusement si peu étudiée de notre Canada, est un encouragement et une espérance.

Nos pères ont eu à lutter contre l'assimilation ; ils ont été sauvés de ce péril par le dévouement du clergé, et par leur grand bon sens. Aujourd'hui deux millions de leur descendants glorifient dans leur langue française leur héroïsme et leurs vertus.

Et vous mêmes, compatriotes de New-York, quels progrès n'avez-vous pas faits depuis le jour où le vieux voyageur canadien, Gabriel Franchère, fondaient en 1850 la première association St Jean-Baptiste aux Etats-Unis dans la ville de New-York ?

Et avant l'apôtre laïque, l'apôtre religieux avait groupé autour de la croix les petits groupes d'étrangers canadiens du nord de l'Etat.

Le missionnaire de la rivière Chambly, le bon père Mignault établissait les missions de Corbeau, Champlain, Rouses Point et autres.

Oui, Canadiens de New-York, vous avez été les premiers d'entre vos frères au sud des grands lacs, à recevoir les bienfaits des missionnaires de langue française, et vous devez donner l'exemple aux Canadiens de l'Etat en gardant ce trésor si précieux de la langue maternelle.

Un des amis les plus dévoués de votre nationalité, M. E. Rameau, écrivain distingué de France, dans une conférence qu'il faisait à Montréal, en octobre 1863, disait des Canadiens de New-York :

“Certains paroisses du nord de l'Etat de New-York se peuplent de plus en plus de Canadiens, telles que Champlain, Corbeau et la ville même de Plattsburgh.

“Ce sont, disent les américains avec dédain, des gens pauvres, misérables, sans instruction ; il est vrai, c'est ainsi que commencent tous les envahissements sérieux et durables de populations ; car le courant humain va de bas en haut et non pas de haut en bas ; mais vous verrez nos Canadiens, là comme ailleurs, lorsqu'ils auront pris une forte assiette dans les rangs inférieurs de la société s'élever peu à peu dans l'échelle des fonctions sociales.

“La seule chose dont il faille s'inquiéter, c'est leur conservation religieuse, morale et nationale. C'est à cela qu'il faut appliquer votre vigilance et vos soins ; laissez ensuite cette foule laborieuse grossir et s'étendre dans sa misère primitive, sous la main du riche américain qui la domine aujourd'hui et qu'elle supplantera demain.

“L'intelligence ne lui manque pas et avec quelque labeur et beaucoup d'économie rien ne lui sera plus aisé que de se faire une place au soleil !”

Canadiens de New-York, nous voyons en 1885, ce que M. Rameau prévoyait dès 1860. A 25 ans d'intervalle les Canadiens ont gravité dans l'échelle sociale non seulement à Plattsburgh, à Champlain, mais par tout l'Etat empire les Canadiens prennent une place distinguée au grand soleil ; ils ne laissent aux natifs que leurs temples et leurs écoles.

A vos Conventions Messieurs, est due une part très grande de ce progrès ; car bien dirigées et bien inspirées, elles ont évité les questions oiseuses pour ne s'occuper que de l'avenir des Canadiens.

Comme représentant d'un groupe considérable de vos frères, dans



la presse, recevez, Messieurs, mes félicitations sur vos états de service passés et mes souhaits les plus sympathiques pour le succès de votre huitième Convention.

Votre dévoué compatriote,

FERD. GAGNON.

Au moment où la Convention va terminer ses travaux, M. l'abbé Chagnon, se faisant l'interprète de MM. les Délégués, soumet les résolutions suivantes :

1o. Les membres de cette Convention offrent leurs hommages à Nos Seigneurs les Evêques McQuaid de Rochester et Jamot de Peterboro. A Mgr McQuaid, dont ils apprécient hautement l'extrême bienveillance avec laquelle il les a accueillis dans sa ville épiscopale, et les paroles éloquentes et remplies de sages conseils qu'il leur a adressées en leur souhaitant la bienvenue dans sa cathédrale. A Mgr Jamot qui, n'écouterant que son dévouement pour les Canadiens-Français, a quitté son diocèse et des occupations incessantes pour venir, par sa présence, relever l'éclat de cette Convention, et par son éloquence apostolique, tant du haut de la chaire sacrée que dans la salle de nos délibérations, nous exposer nos devoirs sur la question vitale pour nous; l'éducation catholique et française de la jeunesse canadienne. Ce que ces éminents Prélats ont fait pour nous en cette circonstance sera à jamais conservé comme le meilleur souvenir de nos Conventions d'Etat, et leurs conseils seront mis en pratique, espérons-le.

2o. Ils désirent faire connaître à M. le maire Parsons, combien ils sont flattés de la courtoise réception qu'il leur a faite au nom des citoyens de Rochester et de l'intérêt particulier qu'il leur a manifesté.

3o. Ils remercient M. Power de leur avoir donné libre accès dans les diverses galeries de son intéressant musée des arts.

4o. Ils expriment à M. l'abbé Notebaert leur profonde reconnaissance pour le zèle et le patriotisme qu'il a déployés dans l'organisation et le fonctionnement de cette Convention; aux braves Canadiens de Rochester pour leur politesse et leur empressement à les recevoir.

5o. Ils offrent leurs remerciements aux membres de la presse qui ont bien voulu faire connaître et encourager nos travaux; notamment M. le Sénateur Trudel, de *L'Etendard* de Montréal, qui depuis deux ans prend une part si active à nos Conventions d'Etat et s'identifie avec nos forces et nos faiblesses.

6o. Enfin ils félicitent les officiers sortant de charge pour la sagesse avec laquelle ils ont conduit les délibérations de cette Convention.

En présentant ces résolutions, M. l'abbé Chagnon est secondé par MM. Pierre Pilon d'Oswego, Auguste Bombardier de Sandy Hill, Benjamin Lenthier de Plattsburgh, Joseph Perault de Cohoes, et une foule d'autres.

Ces résolutions sont adoptées au milieu de vifs applaudissements.

Au moment d'ajourner, M. l'abbé Chagnon signale un oubli et demande la parole.

"Tenant compte, dit-il, des raisons qui ont empêché la publication des procès-verbaux de la dernière Convention, et du fait que leur impression commencée aux ateliers du *National* sera bientôt terminée, et de l'à propos qu'il y aurait

“ de réunir le rapport des travaux de cette présente Con-  
“ vention à celui des travaux de la précédente — ces travaux s’en-  
“ chaînant naturellement, — et de l’importance qu’il y a pour  
“ la cause nationale d’encourager et de maintenir l’impression,  
“ la publication et la diffusion parmi nos compatriotes des tra-  
“ vaux de nos Conventions; je propose que l’impression des  
“ présents débats soit entrée dans une même brochure avec les  
“ délibérations de la Convention d’Albany, et que cette double  
“ impression soit confiée à M. Benj. Lenthier, édit.-propriétaire  
“ du journal *Le National*.” M. J. B. Seney seconde cette  
proposition.

Après quelques pourparlers et quelques explications, la pro-  
position est adoptée.

Les travaux de la Convention de Rochester sont alors ter-  
minés. M. l’abbé Notebaert invite MM. les Délégués à ne pas  
oublier la grande excursion du lendemain aux Chûtes Niagara  
— et la Convention est ajournée à Troy en l’année 1887.

Prière de la clôture par M. l’abbé Notebaert.



D

Présid  
1er Vi  
2d

Rév. J  
“ J  
“ F  
“ A

Présid  
2d Vi  
Asst-S

Benj  
Pier  
Nap  
Lout  
Lout  
Alfr  
Dr J  
Dr G  
J. B.  
Jose  
John  
Her  
Alm  
P. B.  
Eizé  
J.-B  
Jose  
Loui  
Aug  
Hub  
Amb  
Léon  
Fran  
Anto  
Char  
Pier  
Anto  
Char  
Davi  
Sévé  
F. Ri

Huc  
A. lat

# Delegues a la Convention de Rochester (8me Convention.)

## DELEGUES EX-OFFICIO.

### MM. les membres du Comité Executif.

Président, Jean A. Remarque, Secrétaire, Dr A. Cormier,  
1er Vice-Président, Louis C. Langie, Assistant-Secrétaire, L. Boisvert,  
2d " " Joseph Lemieux,  
Le Rév. Père A. Notebaert membre de ce comité sur demande.

### MM. les membres du Clergé.

Rév. Joseph Charette, Troy, Rév. R. Faure, Buffalo,  
" Jacques Berkins, Rochester, " F. X. Chagnon, Champlain,  
" F. X. Larhance, Mooer's Forks, " J. J. Auger, Oswego,  
" A. A. Notebaert, Rochester.

### Officiers de la Convention.

Président, Louis C. Langie, Rochester, 1er Vice-Président, A. Lefebvre, Troy,  
2d Vice Prés., J. Lemieux, Rochester, Secrétaire Dr G. U. Peltier, Cohoes,  
Asst-Sec., Dr A. Cormier, Rochester.

### Delegues accredités.

Benj. Lenthier, Représentant la Congrégation canadienne de Plattsburgh.  
Pierre Pilon, Représentant la Ligue de Tempérance, Oswego.  
Napoléon Charette, "  
Louis C. Lafontaine, Paroisse Ste Marie, Champlain.  
Louis Geoffrion, Paroisse Sacré-Cœur de Marie, West Troy.  
Alfred Pinsonnault, "  
Dr J. L. Archambault, Paroisse St Joseph, Cohoes.  
Dr G. U. Peltier, "  
J. B. Dussault, Légion Catholique et Bienfaisante, Cohoes.  
Joseph Perrault, Société St Vincent de Paul, Cohoes.  
John Benoit, Paroisse St Jean-Baptiste, Troy.  
Hercule Caron, "  
Alme N. Lefebvre, Sociétés St Jean-Baptiste N. B., Troy.  
P. B. De rochers, "  
Elsée Bouchard, "  
J.-Bte Soney, Paroisse Canadienne, Albany.  
Joseph Bourgon, Paroisse St Pierre, Buffalo.  
Louis Carpenter, Paroisse St Paul, Sandy Hill.  
Auguste Bombardier, "  
Hubert Sénécal, "  
Ambroise Choquet, Soc. Secours Mutuels Canadienne-Française, Rochester.  
Léon St Hilaire, "  
Frank For-st, Paroisse Notre Dame des Victoires, Rochester.  
Antoine Manseau, "  
Charles Durocher, "  
Pierre Savard, Sociétés St Jean-Baptiste, Rochester.  
Antoine Langie, "  
Charles Lamouroux, "  
David Desrochers, Chevaliers St Jean-Baptiste, Rochester.  
Sévère Gendreau, "  
F. Rivard, "

### Membres Honoraires.

Hon. F. X. A. Trudel, Sénateur et Dir. du journal L'Etendard, Montréal.  
Armand Filistrault, attaché à la rédaction du Mail, Toronto.

## ERRATAS.

A la page 11, ligne 31, lisez " Par " au lieu de " Pour "  
" " " 29, " 13, " " nationalité. Disons d'abord en  
quoi consiste la nationalité canadienne-française, etc.

A la page 30, ligne 1ère, lisez " Huguenots " au lieu de  
" Hugénots "

A la même page, ligne 4, lisez " Louis XIII, entrant dans  
les vues de son prédécesseur, François Ier.

A la même page, ligne 43, lisez " reçu dans l'héritage " au  
lieu de " reçu l'héritage. "

A la page 31, ligne 3, lisez " la langue officielle de l'église,  
la langue française est la langue officielle des " etc.

A la page 39, ligne 30, lisez " louable de s'expatrier " au  
lieu de " louable de le faire "

A la page 40, ligne 43, lisez " en la leur communiquant " au  
lieu de " leur communiquant "

A la page 41, ligne 46 lisez " qui faisait dire à un roi " au  
lieu de " qui faisait à un roi "

A la page 43, ligne 27, lisez " acceptation " au lieu de  
" acception "

A la page 44, ligne 8, lisez " ne se reconnaissent plus, " au  
lieu de " ne reconnaissent "

A la page 45, ligne 31, lisez " pères " au lieu de " prêtres".

A la page 46, ligne 43, lisez " chaire " au lieu de " charité."

A la page 48, ligne 34, lisez " courrait " au lieu de " conte-  
rait."

A la page 57, ligne 3, lisez " nous prions les organisations "  
au lieu de " nous attirons l'attention des organisations."

A la page 65, ligne 7, lisez " l'adoption du pure et simple  
drapeau " au lieu de " pure du simple drapeau."

A la page 65, ligne 12, lisez, " indéfiniment et cette solution,  
d'abord inattendue d'une question très épineuse satisfait tous  
les esprits sages."

A la page 66, ligne 35, lisez " pressante " au lieu de " pré-  
sente."

A la page 97, ligne 36, lisez " Charette " au lieu de " Cha-  
gnon."

A la page 107, lisez " également les pratiques " au lieu de  
" également pratiques."

A la page 142, ligne 46, lisez " le même uniforme " au lieu  
de " la même uniforme."



”  
rd en  
u de  
dans  
” au  
glise,  
” au  
” au  
au  
i de  
” au  
es”.  
ité.”  
onte-  
ons”  
mple  
tion,  
tous  
pré-  
Cha-  
i de  
lien

